



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 148 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 4 novembre 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 4 novembre 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

● (1000)

[Français]

PRIVILÈGE

L'ENVOI DE DOCUMENTS EN PROVENANCE DE DÉPUTÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 novembre, de la motion ainsi que de l'amendement et du sous-amendement.

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, cela me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui au sujet d'une question de privilège qui a été soulevée par le député de Bourassa.

J'ai eu l'honneur et le privilège d'occuper le fauteuil du Président pendant deux ans et demi, en tant que présidente suppléante de cette Chambre. J'ai le plus grand respect pour cette institution de même que pour mes collègues, des deux côtés de la Chambre.

Je voudrais que le public comprenne exactement en quoi consiste la question dont est saisie cette institution et pourquoi le député de Bourassa a été obligé de soulever cette question en cette Chambre. Je lirai un extrait du Marleau et Montpetit, car je sais que tout le monde ne le lit pas. À la page 121, un passage explique ce dont on discute exactement aujourd'hui:

La Chambre des communes est sans aucun doute la plus importante institution laïque au Canada. Chacune des deux chambres du Parlement est une sorte de « cour » qui exerce un pouvoir juridictionnel sur les questions concernant ses propres privilèges, sa dignité et les privilèges de ses membres. Par conséquent, toute question de « privilège » posée dans une des chambres a théoriquement pour objet la sauvegarde du respect et de la crédibilité qui lui sont dus en ce qui concerne ses privilèges, la confirmation de ses pouvoirs et l'application des privilèges de ses membres. C'est pourquoi la véritable question de privilège est une procédure sérieuse qui ne doit pas être traitée à la légère et dont on ne doit saisir la Chambre des communes qu'en de rares occasions.

Un député qui estime qu'il y a eu violation de privilège ou qu'un outrage a été commis peut en saisir la Chambre en soulevant une « question de privilège ».

Je voulais citer cela avant de faire mes commentaires.

Lorsqu'on arrive à la Chambre des communes en tant que député, on a quelques droits. L'un de ces droits consiste à envoyer aux citoyens de nos circonscriptions des dépliants — ou des dix-pour-cent. Nous avons le droit de faire ces envois collectifs. Toutefois, avec des droits viennent aussi des responsabilités. Les responsabilités des députés des deux côtés de la Chambre consistent à ne pas envoyer quelque chose qui salit la réputation de ses collègues.

Les députés des deux côtés de la Chambre ont le droit de faire des envois collectifs. Ils se prévalent donc du droit des dix-pour-cent et

envoient des dépliants. À l'intérieur de ces dépliants, les libéraux essaient de ne pas salir la réputation de qui que ce soit, mais d'informer nos concitoyens. C'est ce que je fais depuis 12 ans que je suis député.

● (1005)

[Traduction]

Pendant 12 ans, j'ai respecté cette institution et le droit de chaque député au respect de sa réputation. Les bulletins parlementaires ou les dix-pour-cent, pas plus d'ailleurs que tout autre document que nous avons le droit de transmettre à nos électeurs, ne doivent être utilisés pour ruiner la réputation d'un député.

En fait, ce droit est accompagné d'une responsabilité. Comme il y a eu des abus de ce privilège dans le passé, j'ai saisi de la question à diverses reprises les deux institutions qui, selon moi, auraient dû s'occuper de ce problème et qui sont des extensions de la Chambre des communes, le Bureau de régie interne et le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. J'ai en fait écrit au président du comité permanent, au Président de la Chambre et aux membres du Bureau de régie interne au sujet de deux autres cas.

[Français]

Deux envois collectifs ont été envoyés dans mon comté, que j'ai le privilège et l'honneur de représenter dans cette Chambre. Cela venait du whip du Bloc québécois et était adressé à mes concitoyens. D'une façon contournée, il essaye aussi de salir ma réputation en tant que députée.

Quant aux deux questions de privilège qui avaient été soulevées, je n'ai reçu qu'un accusé de réception — si l'on peut dire — concernant deux lettres datées du 20 et du 27 juin envoyées au Bureau de régie interne de cette Chambre. Je m'attendais à recevoir un peu plus que seulement un accusé de réception. Apparemment, le Bureau n'est pas encore saisi de cette question.

Je peux vous dire tout de même qu'au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, notre whip a essayé de présenter une motion, justement, pour discuter de la question des dix-pour-cent. Je vais lire cette motion:

Que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre demande à la Chambre des communes de donner instructions à son Bureau de régie interne de limiter l'utilisation des dix-pour-cent de la façon suivante:

- a) Que les dix-pour-cent soient limités à la circonscription même du député;
- b) Que les dix-pour-cent regroupés soient abolis;
- c) Qu'aucun logo partisan ne soit permis sur un dix-pour-cent ou sur un envoi collectif.

Privilège

Cette motion a été présentée devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre qui est responsable de prendre des décisions concernant les envois collectifs et les dix-pour-cent. C'est justement pour cela que nous sommes ici aujourd'hui. Nous respectons cette institution. Nous ne pouvons pas salir la réputation des députés et ne pas en subir les conséquences.

Nous nous attendons à ce que les autres députés des partis politiques, membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et du Bureau de régie interne, soient eux aussi saisis de cette question. Je peux vous dire que nous, les libéraux, sommes prêts à respecter les règlements et les décisions prises par ce comité.

Ce n'est pas une chose facile de salir une réputation. Pour le Bloc, c'est quelque chose qu'il trouve justifié. J'ai vraiment le sentiment qu'il n'a aucun respect pour cette Chambre. C'est exactement pourquoi le député de Bourassa a été obligé de prendre la voie d'une question de privilège. Comme je l'ai déjà dit, ce n'est pas la première fois. C'est clair.

[Traduction]

D'autres dix-pour-cent et diverses publications ont été envoyés dans plusieurs circonscriptions, y compris celle où j'habite et que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre.

Cependant, comme je l'ai dit plus tôt, ce privilège implique une responsabilité et nous oblige à respecter cette institution à laquelle nous avons le privilège et l'honneur d'avoir été élus, une institution qui mérite notre respect.

Comme le député de Bourassa et la députée de Westmount l'ont dit: « Notre intégrité et notre nom sont les seules choses qui soient sacrées dans cette enceinte. » Nous ne pouvons laisser circuler des faussetés à l'extérieur de la Chambre et ne pas utiliser nos droits et privilèges de députés, que les autres Canadiens à l'extérieur de la Chambre...

Des voix: Oh, oh!

•(1010)

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable secrétaire parlementaire a la parole.

[Traduction]

L'hon. Eleni Bakopanos: Comme je l'ai dit plus tôt, nous de ce côté-ci de la Chambre, nous respectons cette institution. Nous respectons aussi le droit des autres députés de prendre la parole et d'écouter les arguments d'autrui.

Je tiens à porter à l'attention du Président les pages 106 et 107 du Marleau et Montpetit.

[Français]

Cela traite des documents contenant des propos diffamatoires. La Loi sur le Parlement du Canada dit ceci:

Ce droit ne vise pas à protéger la publication de propos diffamatoires qui pourraient être contenus dans d'autres documents, comme le bulletin parlementaire des députés.

J'aimerais bien que vous teniez compte de cet article qui se trouve dans Marleau et Montpetit en ce qui concerne la question de privilège que le député de Bourassa a soulevée.

Je suis en politique depuis longtemps au Québec. Je n'ai jamais essayé, à l'intérieur ou à l'extérieur de cette Chambre, de salir la réputation de mes opposants du Bloc. Je n'ai jamais attaqué quiconque personnellement.

Je peux vous dire que durant la dernière campagne électorale, il s'est passé des choses qui n'avaient aucun bon sens. Au-delà de cela, j'aimerais remercier les électeurs de mon comté, Ahuntsic, qui encore une fois m'ont donné leur appui. Ce sont des gens qui peuvent faire la différence entre les mensonges et la vérité.

J'espère que la question soulevée par le député de Bourassa sera prise sérieusement en considération par les autorités de cette Chambre et aussi par les députés du Bloc.

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de ma collègue. Je voudrais lui rappeler que, à notre avis, le dépliant dont il est question ici présente un résumé de ce qui est convenu d'appeler le scandale des commandites. Il présente des faits avérés.

Je me demande comment elle peut prétendre que c'est un libelle. En appui à mon argumentation, je lirai quelques-unes des conclusions du commissaire contenues dans le synopsis de l'enquête Gomery, dont voici la première:

La Commission d'enquête a constaté:

la preuve incontestable d'une ingérence politique dans l'administration du Programme de commandites; [...]

La publication, sur le dépliant, de la photo des ministres qui ont comparu devant la Commission Gomery est tout à fait normale.

Ensuite, on a constaté ce qui suit:

[...] un manque de supervision de la part des échelons les plus élevés de la fonction publique, ce qui a permis aux gestionnaires du Programme de contourner les procédures normales des marchés publics et de court-circuiter les voies hiérarchiques; [...]

C'est également l'information que nous donnons sur un exécutant politique, M. Charles Guité.

Je poursuis la lecture des constatations:

[...] cinq agences ayant reçu de gros contrats de commandites ont acheminé régulièrement de l'argent, sous forme de dons légitimes ou de cadeaux non déclarés, à l'occasion d'activités de collecte de fonds politiques au Québec, en s'attendant à recevoir des contrats lucratifs du gouvernement; [...]

C'est la même information que nous avons incluse dans notre document. Je ne vois pas là de diffamation.

On peut citer une autre constatation du commissaire Gomery:

[...] des agences payant les salaires des personnes qui, à toutes fins utiles, travaillaient pour le Parti libéral;

l'existence d'une culture du « tout m'est dû » chez les responsables politiques et les bureaucrates gérant le Programme de commandites, avec réception d'avantages monétaires et non monétaires; [...]

La dernière constatation du commissaire Gomery se lit ainsi:

[...] le refus de ministres, des hauts responsables du cabinet du premier ministre et de fonctionnaires d'admettre leur responsabilité pour la mauvaise gestion constatée.

Le sous-amendement proposé par le Bloc a pour but de préciser que notre envoi a été fait après la fin des audiences de la Commission Gomery. Finalement, les informations que nous avons publiées dans ce dépliant ne correspondent-elles pas tout simplement à la réalité qui a été constatée par le commissaire Gomery? En ce sens, nous rendons service à la démocratie. Le dépliant permet un meilleur débat démocratique pour retrouver un ensemble plus sain. Nous lançons à tout le Canada le message disant qu'il est grand temps de changer le gouvernement, de donner une leçon aux libéraux et de les sanctionner.

Privilège

● (1015)

L'hon. Eleni Bakopanos: Monsieur le Président, je continuerai de donner les faits saillants. Premièrement, ce dépliant a été envoyé avant même que le juge Gomery rende public son rapport. Les bloquistes n'ont démontré aucun respect en n'attendant pas de connaître les faits saillants. Au contraire, ils veulent maintenir ces allégations. Or, un mensonge répété 1 000 fois ne fait pas la vérité et ils le savent très bien.

Deuxièmement, moi aussi, j'ai lu le rapport Gomery. J'ai l'impression qu'ils choisissent des passages qui font leur affaire. Moi, je choisis de citer des passages relatifs à la responsabilité d'autres ministres, comme celui-ci à la page 444:

La preuve ne donne aucune raison d'attribuer un blâme ou une responsabilité quelconque pour la mauvaise administration du Programme de commandites à un autre membre du Cabinet Chrétien puisque, comme tous les députés, les autres ministres n'étaient pas informés des initiatives autorisées par M. Pelletier ni du fait qu'elles étaient financées à même la Réserve pour l'unité. Il y a lieu d'exonérer M. Martin, au même titre que tout autre ministre du caucus québécois, de tout blâme pour imprudence ou négligence [...]

Ils ont beau affirmer le contraire devant les médias. Ils ne veulent pas écouter la vérité; elle ne les intéresse pas. Ils ont toujours fait circuler des allégations. C'est de ne pas respecter cette Chambre et de ne pas respecter les citoyens de ma circonscription et de celle de tous les députés de ce côté-ci de la Chambre. Ils continuent à lire un ou deux passages hors contexte de ce qui a été dit par le juge Gomery.

Je poursuis la lecture du rapport:

[...] étant donné que son rôle à la tête du ministère des Finances ne comprenait pas la supervision des dépenses du CPM ou de TPSGC. Les ministres ne sont pas responsables de ce qu'ils ne savent pas des actions et décisions du CPM ou de leurs collègues, ni de l'administration de ministères autres que les leurs.

Le rapport ne relate aucune preuve. Nous respectons notre système de justice. Peut-être ne sommes-nous pas d'accord sur l'avenir de ce pays. En effet, je me bats depuis 35 ans contre les séparatistes. Par contre, j'ai le plus grand respect pour cette institution ainsi que pour les règlements qui nous régissent dans ce Parlement. Or, je ne constate pas du tout le même respect de l'autre côté.

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, je relèverai d'abord l'invitation de tous les parlementaires de cette Chambre, en faisant un débat sans que l'on se crie de noms, sans que l'on se manque de respect et en allant au fond des choses.

Je suis convaincu que personne ici ne voudrait entacher la réputation de quelque collègue que ce soit. Ce n'est pas de cela qu'il faut se parler au regard de la motion de notre collègue de Bourassa.

Qu'est-ce qui fait que la Chambre est saisie d'une question de privilège? La question de privilège existe, parce qu'il y a eu atteinte fondamentale à un principe qui doit guider tout le sens de notre action politique, et ce principe, c'est la responsabilité ministérielle. Des fonds ont été utilisés sans que le Parlement puisse en exercer un contrôle et sans qu'on sache démocratiquement à quelles fins ces fonds étaient destinés.

Hier, j'ai écouté le plaidoyer de notre collègue de Bourassa. Je ne doute pas qu'il était extrêmement sincère. Cependant, je veux l'inviter à considérer deux éléments dans le débat. Le député de Bourassa nous a invités à faire un débat sur le fond, et il a raison.

Lorsque j'ai été élu député d'Hochelaga—Maisonnette, je n'ai jamais oublié que, dans l'histoire du mouvement souverainiste, il y a trois personnes qui ont fondé des partis politiques pour s'assurer que, périodiquement, l'option serait soumise au plus grand test qui doit exister en démocratie, c'est-à-dire le suffrage populaire.

Lucien Bouchard, René Lévesque et Pierre Bourgault ont fondé des partis politiques pour s'assurer que l'option est une démocratie, une légitimité démocratique. Si René Lévesque, Pierre Bourgault ou Lucien Bouchard — je pourrais même ajouter à la liste Diefenbaker, Saint-Laurent et tous les premiers ministres qui se sont levés en cette Chambre pour défendre le principe de la responsabilité ministérielle — avaient lu le rapport Gomery, je ne crois pas qu'ils auraient un discours différent de celui du Bloc québécois.

Attardons-nous à ce que le commissaire Gomery dit lui-même: « À une réunion du Cabinet, en 1997, les 1^{er} et 2 février, le gouvernement se rend compte qu'un problème de visibilité se pose pour les fédéralistes au Québec et le gouvernement. »

C'était son droit de faire ce constat. On a le droit d'être fédéraliste au Québec, comme on a le droit d'être souverainiste. Cependant, personne n'est au-dessus de la loi. Lorsqu'on lit le rapport Gomery, on se rend bien compte qu'il y a des gens — et je dois dire à regret qu'il y a des gens du côté ministériel — qui ont dit que la fin justifie les moyens.

Pour un démocrate, la fin ne justifie jamais les moyens. Lorsque nous avons perdu le référendum par 50 000 voix, en 1995, et que Lucien Bouchard s'est présenté le lendemain à l'aéroport de Dorval, il a dit que « quand c'est oui, c'est oui, mais que quand c'est non, c'est non ». Aucun souverainiste n'a tenté de remettre en cause le verdict populaire.

Le reproche que l'on peut adresser aux libéraux et au gouvernement, c'est celui d'avoir voulu défendre leur option sans s'astreindre à la responsabilité ministérielle et sans vouloir passer par le camp du « non ». Je regrette, mais avec tout le respect que j'ai pour les députés du Québec, du Parti libéral, qui ont le droit d'être fédéralistes, qui sont tout autant élus que nous, qui peuvent être tout autant que nous attachés à la défense des intérêts du Québec, je dois dire qu'il y a un principe qui nous sépare. C'est que nous pensons qu'en démocratie, il y a deux choses qui sont inviolables: la responsabilité ministérielle et la prérogative de l'Assemblée nationale.

C'est donc à regret que je dois dire que lorsqu'on lit le rapport de la Commission Gomery, on comprend que ces deux principes ont été foulés du pied par le Parti libéral.

● (1020)

Il y a un constat de base implacable, qui va s'inscrire dans l'histoire comme l'un des moments les plus tristes de notre démocratie, et c'est le juge Gomery qui parle:

De 1994 à 2003, le gouvernement du Canada aura consacré en tout 332 millions de dollars aux programmes spéciaux et de commandites, [et c'est là que loge le scandale] dont 44,4 p. 100, soit 147 millions de dollars, en honoraires et commissions versés à des agences de communication et de publicité.

Je décroche rendu là. Que mon ami, le député de Bourassa, participe à la campagne et qu'il défende la promotion du fédéralisme, il en a le droit. Qu'il écrive dans les journaux, qu'il vienne à la radio, qu'il aille à la télévision, que la ministre des Affaires intergouvernementales le fasse avec toute l'éloquence que nous lui connaissons, elle en a le droit. Que des agences, cependant, grâce à des fonds publics, se graissent la patte en enfreignant des principes démocratiques, cela ne peut être justifié par aucune finalité ou conjoncture politique.

Privilège

Il y a plus grave encore. Il n'y a rien de plus important que la responsabilité ministérielle. Cela signifie qu'un député fait trois choses: voter des lois, voter des budgets et représenter des gens. Je suis prêt à débattre du fait que le gouvernement fédéral a le droit de faire la promotion de son option. Par contre, que l'on concentre au cabinet du premier ministre des millions de dollars pour intervenir dans la campagne référendaire sans que ces fonds soient autorisés, sans que cela passe par un débat au Parlement, cela, rien ne peut le justifier.

Examinons les propos du juge Gomery. La sous-ministre de Jean Chrétien, Mme Bourgon, la plus haute fonctionnaire en autorité, qu'on croit à l'abri de tout réflexe partisan, a dit, le 18 décembre 1996, en adressant une note au premier ministre pour exprimer ses préoccupations au sujet de la responsabilité ministérielle à l'égard des fonds prélevés sur la réserve pour l'unité grâce à sa signature, qu'elle est « préoccupée de constater que le premier ministre s'est chargé d'une très lourde responsabilité. Elle pense qu'un examen des futurs projets par le bureau du Conseil privé ou par un groupe de ministres garantirait une meilleure gestion des 17 millions de dollars, qui allaient devenir 50 millions de dollars comme on le sait, affectés à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. M. Chrétien ne donne aucune réponse à la note de Mme Bourgon. Celle-ci réitérera ses préoccupations dans une deuxième note datée du 30 septembre 1997, à propos de l'accès à la réserve ».

Je rappelle que c'est le commissaire Gomery qui parle, et non le député de Roberval, ni celui d'Hochelaga, ni le chef du Bloc Québécois. C'est le commissaire Gomery, dont « je fais miens les propos », pour citer le ministre des Transports.

Je suis un démocrate. Le député de Bourassa est un démocrate. Parce que je suis un démocrate, je dis aujourd'hui que, en cette qualité, je ne me remettrai jamais d'apprendre que l'on n'a pas respecté la Loi sur la consultation populaire. Si l'on veut débattre de la question nationale, on peut le faire. On peut aller à la radio, à la télévision, on peut écrire dans les journaux et s'affronter sur toutes les tribunes. Cependant, il y a une loi à l'Assemblée nationale. Cette loi disait, entre autres pour le référendum de 1995: 50 ¢ par électeur, 5 millions de dollars pour chacun des camps du oui ou du non. Sheila Copps, en se levant la nuit si nécessaire, a approuvé et autorisé des dépenses de 4,8 millions de dollars en 33 jours.

On a ainsi doublé la disponibilité des sommes d'argent pour le camp du non. Est-ce cela, la démocratie? Est-ce cela, faire un débat selon les règles de l'art? L'ex-premier ministre René Lévesque, qui ne serait pas tellement fier aujourd'hui s'il lisait le rapport Gomery, disait que la meilleure façon en démocratie de contrer une idée, c'est d'en émettre une meilleure. Ce n'est pas de se crier des noms, de se manquer de respect; c'en d'en émettre une meilleure.

•(1025)

À notre avis, notre option est la meilleure. Personnellement, je me suis fait élire quatre fois et j'ai bon espoir de me faire élire une cinquième fois, en disant que je suis un député souverainiste.

Par ailleurs, lorsque j'ai voulu participer au débat sur l'option que je représente, je l'ai fait à l'intérieur des règles du jeu. Encore une fois, il n'y a personne parmi le mouvement souverainiste qui remet en cause le droit du gouvernement fédéral de participer au débat. Personne ne remet en cause qu'il existe un Parti libéral, qui a le droit de cité. Le député de Bourassa, comme l'ensemble de ses collègues du Québec sont tous aussi légitimes que chacun d'entre nous.

Toutefois, là où il y a une division, c'est sur le respect des règles du jeu. Je participais, il y a quelques semaines, au dixième anniversaire du référendum de 1995. Je crois qu'autant les députés

libéraux du Québec que les députés du Bloc du Québec vont convenir que Pierre-F. Côté est un homme non partisan. Il a administré les deux référendums du Québec, décidé par décret en conseil avec un débat de 30 heures à l'Assemblée nationale. Les gens ont pu en débattre.

Pierre-F. Côté a rappelé combien le gouvernement fédéral n'avait pas respecté les règles du jeu. Lorsque 150 000 personnes se retrouvent au centre-ville pour faire la promotion du camp du « non », ils ont le droit de le faire. Toutefois, lorsqu'ils louent des autobus et nolisent des avions pour venir au Québec sans déclarer les dépenses qui ont rendu possible le rassemblement, là je décroche. C'est faux de dire que cela fait partie de la démocratie.

Il y a des leçons à tirer du rapport Gomery et j'espère qu'on les tirera. Je crois d'abord que la véritable réparation à laquelle le député de Bourassa faisait référence, c'est que tous les parlementaires de cette Chambre doivent prendre un engagement, et ce, que l'on soit fédéralistes ou souverainistes. La Cour suprême est même allée plus loin. Elle a dit qu'il faut qu'il y ait des fonds publics votés par l'Assemblée nationale, pour autoriser ceux qui veulent participer à la campagne référendaire, mais qui ne veulent pas être enregistrés dans le camp du « oui » ou dans celui du « non ». Cela est en vertu de l'arrêt Libman.

Je le répète, je n'ai jamais douté de la légitimité démocratique des fédéralistes du Québec et de leur droit de défendre leur pays qu'est le Canada. Aujourd'hui, que l'on soit d'un côté ou de l'autre de la Chambre, je souhaite que l'on se lève au cours du débat afin de reconnaître la raison pour laquelle il faut respecter la Loi sur la consultation populaire.

En effet, c'est l'Assemblée nationale qui rendra une décision quant au droit à l'autodétermination. C'est la raison pour laquelle la violation a été ressentie avec douleur. Dans un débat référendaire, il est faux de dire que la fin justifie les moyens et que c'est au plus fort la poche, qu'on peut dépenser comme on veut, qu'on peut faire des trafics d'influence, ou qu'on peut ne pas respecter les règles du jeu et faire comme si de rien n'était.

Les Québécois n'oublieront pas l'incubateur et la matrice du rapport Gomery, le scandale des commandites comme on l'appelle, parce que cela est né directement du fait qu'on n'a pas voulu en débattre à visière levée et dans le respect des règles du jeu, mais qu'on a voulu exercer un trafic d'influence, encore une fois, sans respecter la démocratie référendaire. C'est inacceptable.

Il y aura un prochain référendum. Il m'est impossible de dire à la Chambre si cela sera dans deux, trois ou quatre ans. Toutefois, je souhaite que l'on respecte les règles du jeu. Tous les députés du Québec, quels qu'ils soient, auront à exprimer leur vision de l'avenir. Il y a un mouvement de libération nationale au Québec. C'est un mouvement enraciné dans les partis politiques. Tout le monde tire une grande fierté qu'au Québec, on ne soit jamais descendu dans la rue avec des armes pour faire la promotion de nos idées. Parce que nous sommes des démocrates, c'est à travers les mots que nous avons porté notre option.

Priviège

● (1030)

Notre option a été portée par le suffrage et par les mots. En ce moment, le Bloc québécois compte 54 députés. Il s'agit donc de la force n° 1 au Québec. Ce n'est pas parce que nous sommes plus fins, plus beaux ou plus intelligents, mais parce que les urnes ont parlé. C'est le voeu de la population du Québec que l'option souverainiste retentisse ici, à la Chambre des communes.

N'oublions pas que, lorsque nous serons appelés à nous exprimer sur le rapport Gomery, nous ne crierons pas de noms ni ne manquerons de respect à qui que ce soit. En revanche, lors de la prochaine campagne référendaire, nous allons convier le député de Bourassa et l'ensemble des députés du Québec à prendre l'engagement de respecter la Loi sur la consultation populaire du Québec. Je répète ce que Lucien Bouchard a dit: « Si l'on gagne, ce sera oui. Mais si l'on perd, ce sera non, et nous respecterons le choix que nos concitoyens auront fait. » Nous le ferons en respectant les règles démocratiques.

C'est donc la responsabilité ministérielle qui est en cause dans le rapport Gomery. Il faut rappeler clairement la séquence des événements. On ne peut quand même pas nier que des agences de publicité ont reçu 44 p. 100 des fonds de 303 millions de dollars. On ne peut pas nier les ristournes versées au Parti libéral, puisqu'on a les preuves à l'appui. Comment cette filière a-t-elle été rendue possible? Deux cent cinquante pages de la Commission Gomery en font la genèse. Le déroulement des événements n'est pas à l'honneur de la démocratie.

Je regrette, mais personne du côté du Bloc québécois ne gardera le silence à cet égard. Ce n'est pas de manquer de respect au député de Bourassa ou aux députés de la Chambre des communes qui représentent le Parti libéral, que de dire qu'il y a malheureusement eu détournement de fonds ainsi qu'un système complexe de ristournes dont la filière est connue. Des fonds publics sont allés aux agences de publicité et au Parti libéral. C'est triste. Je ne doute pas que certains libéraux s'en attristent également.

Je n'avance pas que des ministres se sont enrichis grâce à cela. Ce n'est pas ce que je dis. Je dis qu'il est troublant qu'en démocratie, les deux choses suivantes se soient passées: le premier ministre a concentré des millions de dollars au Conseil du Trésor, à son bureau, sans passer par le Parlement, et il y a eu des ristournes au Parti libéral. Les choses ne devraient pas se passer ainsi.

Il est de notre devoir de porter ces choses à l'attention du public. Nous ne mériterions pas d'avoir un siège en cette Chambre si nous fermions les yeux sur ces actions, alors nous ne le ferons pas.

Nous avons des leçons à tirer du rapport Gomery. J'espère que tous les députés en cette Chambre en conviendront. Pour un démocrate, la fin ne justifie pas les moyens. Si le premier ministre Jean Chrétien et son Conseil des ministres avaient accepté de venir au Québec pour débattre de l'option et laisser place à un véritable débat démocratique, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

D'une certaine manière, il est rassurant de savoir que plus jamais cela ne se produira. Que disent les Québécois? Ils disent qu'ils ne toléreront plus jamais de telles choses. J'espère que toute la conviction des Pierre-F. Côté et de l'électorat conjuguée fera entendre raison au Parti libéral. Nous ne demandons pas aux libéraux de devenir des souverainistes, ni d'aimer le Bloc québécois, ni de vouloir faire la sécession, si ce n'est pas ce qu'ils souhaitent. Du haut de notre légitimité démocratique, nous leur demandons de respecter l'Assemblée nationale ainsi que les règles du jeu et de se comporter en démocrates. Telle est l'essence de notre demande.

● (1035)

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, je désapprouve profondément certaines de ses interprétations, mais j'ai senti beaucoup de respect dans le discours du député de Hochelaga.

C'est probablement pour cela qu'il n'a pas envoyé ce fameux document. C'est pour cela probablement que je sentais dans sa voix, à sa façon de parler, un certain regret parce que certains de ses collègues ont envoyé ce genre de document.

Je veux bien, à un moment donné, qu'on fasse le débat sur le référendum, où on dira aussi que 80 000 bulletins de votes ont disparu pendant ce référendum. Le directeur des élections a statué en ce sens.

Maintenant, lui qui parle de respect avec grande éloquence, peut-il m'expliquer ce qui suit et me dire s'il est favorable à cela.

Hier, le député d'Argenteuil—Papineau—Mirabel disait que tout ce que l'on veut faire, c'est de retracer la route de l'argent du programme. D'aucune façon, dans ce document, ne retrace-t-on la route de l'argent sale. Si le député voit des choses que je ne vois pas, je lui demande de me les expliquer.

Le député de Hochelaga pourrait-il m'expliquer pourquoi le député d'Argenteuil—Papineau—Mirabel a envoyé un document à l'ensemble de ses électeurs, qui s'intitule « La route de l'argent sale », avec une flèche en évidence? Le même style de flèche que par rapport à ce tableau. Est-ce qu'il ferait cela?

Non seulement a-t-il induit la Chambre en erreur — et c'est très grave — car en aucun temps on n'a parlé d'argent sale, mais il dit que ce document prouve exactement le contraire?

Si la fin ne justifie pas les moyens, et s'il pense que l'expression « Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose » est vraie, trouve-t-il ce genre de chose inacceptable? S'il ne ferait pas cela, pourrait-il nous expliquer pourquoi il a décidé de ne pas diffuser ce genre de document à mon endroit? Je parle de ce libelle et de cette diffamation?

● (1040)

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, en toute amitié, je veux inviter le député de Bourassa à beaucoup de prudence. Cela fait plusieurs fois qu'il se lève en cette Chambre pour parler de libelle et de diffamation. D'abord, vous ne devriez pas tolérer vous-même, Monsieur Le Président, ces propos. Je regrette, il ne s'agit pas de libelle.

Je le dis, je n'aime pas les débordements, de quelque côté qu'ils viennent. Cependant, on ne peut pas tenir pour fausse l'information qui est dans cet envoi.

Ce que l'on dit, c'est qu'il y a eu des ristournes d'un montant de 250 000 \$. De plus, on nomme les agences qui ont reçu des sommes d'argent.

Je regrette, mais sur la base de l'information imprimée dans l'envoi qui a été distribué, je crois que factuellement tous les députés de cette Chambre peuvent faire référence à des éléments, soit au sein du rapport Gomery, soit au sein de preuves déposées à d'autres enseignes et qui témoignent de sa véracité.

Toutefois, je rejoins le député de Bourassa quand il dit que nous n'avons pas à nous traiter de voleurs, ni à nous dire des noms.

Privilège

J'invite le député de Bourassa à beaucoup de prudence dans les accusations. Il est victime de son propre jeu. Hier, tout au long de ses interventions, il a parlé de libelle et de diffamation. Ce n'est pas parlementaire de traiter les autres de voleurs, mais ce ne l'est pas plus de taxer les propos d'autres députés de libelle et de diffamation.

Je comprends la déception du député de Bourassa devant le constat qu'au Parti libéral, des ristournes ont été versées à même les fonds publics. De plus, je ne doute pas que le député de Bourassa lui-même, comme démocrate, condamne ces gestes. Pas plus que je ne doute que tous les députés du Québec soient mal à l'aise avec cela. N'empêche que nous ne pouvons pas fermer les yeux sur un système sophistiqué et entretenu. Le commissaire Gomery a parlé d'une machine bien huilée.

Je suis sûr que le député de Bourassa partage notre déception, mais parce que nous sommes des démocrates, nous ne nous tairons pas.

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue d'Hochelaga pour son éloquence et le bien-fondé de ses propos.

J'ai écouté attentivement mon collègue, et je m'interrogeais lorsqu'il a soulevé tout ce qui s'est passé pendant le référendum, au regard du non-respect des règles démocratiques.

Or, en lisant le rapport Gomery, j'ai appris, par exemple, que des sommes d'argent qui revenaient sous forme de ristournes au Parti libéral servaient à payer des employés permanents ou de prétendus bénévoles ayant travaillé au noir, et même des candidats. Il faut s'interroger: parmi ceux-là, j'espère qu'il n'y en a pas qui siègent ici actuellement, puisqu'il y en avait de cette région.

Néanmoins le président des élections, M. Kingsley, disait qu'il implorait le gouvernement de renforcer la Loi électorale, car elle permettait des abus incroyables. En effet, les gens étaient payés au noir et ces montants n'apparaissaient jamais dans les dépenses électorales.

Ainsi, lors de la dernière élection, lors de l'élection précédente et sans doute lors de l'élection de 1997, des gens qui siègent ici, devant moi, ont été élus en profitant indirectement de l'argent sale, puisque la machine électorale qui les aidait à battre leurs adversaires était financée au noir.

Ils profitaient donc indûment de fonds dans l'irrespect total de la Loi électorale et des normes démocratiques habituelles, alors que du côté du Bloc, on faisait des campagnes selon le pourcentage de fonds alloués par électeur, en respectant les plafonds électoraux. Eux faisaient semblant de le faire, mais la grosse machine de Montréal ou de Toronto, qui s'alimentait d'argent sale, les aidait par derrière.

Se sentent-ils démocratiquement élus, aujourd'hui? Se sentent-ils si intègres, comme le disait, hier, la ministre, d'avoir profité indirectement de ces sommes d'argent qui venaient du retour des commissions?

Ma question s'adresse à mon collègue: n'est-il pas scandalisé de constater qu'ils ont pu être élus de cette façon?

• (1045)

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, je remercie d'abord mon collègue de Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour. Je n'oublie pas qu'une de ses belles contributions à la vie publique, c'est d'avoir été l'un des premiers députés du Bloc québécois à déposer une loi sur le financement démocratique des partis politiques. C'est sans doute pour cette raison que le député de Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour me pose cette question.

Encore une fois, je crois qu'il faut citer le rapport Gomery. On ne fait pas de procès d'intention. On ne se manque pas de respect. On ne se crie pas de noms. On s'en tient à la lettre du rapport Gomery. Par conséquent, je citerai trois constats, à la page 6 du synopsis du rapport Gomery. Le premier dit que:

Cinq agences ayant reçu de gros contrats de commandites ont acheminé régulièrement de l'argent, sous forme de dons légitimes ou de cadeaux non déclarés, à l'occasion d'activités de collecte de fonds politiques au Québec, en s'attendant à recevoir des contrats lucratifs du gouvernement.

Par conséquent, lorsqu'on parle de la filière « fonds publics, agences, contrats et ristournes », ce n'est pas le fruit de l'imagination du Bloc québécois. Un peu plus loin, on dit également qu'il y avait:

Des agences payant les salaires de personnes qui, à toutes fins utiles, travaillaient pour le Parti libéral.

Voilà qui est troublant sur le plan de la démocratie. Bien sûr, je ne veux pas donner à penser que les députés du Québec s'entendaient à cet égard; il se peut qu'ils ne s'entendaient pas. Cependant, il est impossible qu'à la permanence du Parti libéral, on n'ait pas eu cette information.

Ainsi, ce qui doit nous préoccuper, comme démocrates, c'est le contexte de base de tout cela. Le premier ministre Jean Chrétien était dans une réalité intellectuelle où, selon lui, la fin justifiait les moyens. Lorsqu'on est premier ministre, Dieu sait qu'il y a tout un appareil qui nous guide, nous appuie, nous seconde et nous anime. Malgré les conseils et les recommandations de la sous-ministre du Conseil privé, qui disait au premier ministre qu'il faisait une erreur en concentrant les fonds à son bureau, ce dernier a pilé sur ses réflexes de démocrate, et il a cru que la fin justifiait les moyens.

Or, lorsqu'on croit que la fin justifie les moyens, on ne peut faire autrement que de se placer dans une situation déplorable. Je crois que c'est le travail de tous les parlementaires de déplorer ces années tristes, noires et inacceptables pour la démocratie.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je m'adresse à l'honorable député de Hochelaga en particulier, mais aussi aux autres honorables députés de la Chambre. Les mots « diffamation » ou « libelle » ne sont pas considérés comme antiparlementaires. Toutefois, des termes comme « mentir » ou « induire en erreur » s'en rapprochent davantage. Par conséquent, je demanderais aux honorables députés d'être très prudents en choisissant leur vocabulaire. Je sais que les esprits se réchauffent au fur et à mesure de la journée. Toutefois, soyons prudents.

Nous reprenons le débat avec l'honorable ministre de l'Environnement.

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de tristesse que je me lève aujourd'hui pour parler de ce qui m'apparaît, à cause du Bloc, comme les aspects les plus sombres du métier de politicien. Le Bloc nous traîne dans la boue et nous amène dans les bas-fonds de la vie politique.

Le dépliant en question est certainement un libelle. C'est de l'amalgame et du salissage. Si le Bloc avait le moindre sentiment d'honneur, il cesserait de paralyser les travaux de la Chambre comme il le fait en ce moment et il reconnaîtrait tout de suite avoir commis une erreur et devoir la réparer, étant donné qu'il a mis en cause des réputations de façon tout à fait injuste.

J'annonce tout de suite mes couleurs. Si je n'arrive pas à obtenir justice en cette Chambre grâce à un correctif que doit faire le Bloc, nous nous donnerons rendez-vous en cour. Puisque ma réputation est en jeu, j'irai au civil.

Je veux faire comprendre à mes collègues la situation dans laquelle je me trouve plongé avec mes proches, tous les matins. Nous pensons au fait que des foyers québécois ont reçu ce torchon et que les gens s'imaginent que les personnes qu'ils y voient sont associées à une activité criminelle. Je ne peux pas laisser faire cela, ni pour moi, ni pour ma famille, ni pour mes amis. Je serai obligé d'aller au fond des choses.

Je souhaiterais tellement que le Bloc corrige son erreur tout de suite et reconnaisse être allé trop loin. J'aimerais faire deux choses, dans le temps qui m'est donné: premièrement, montrer ce que le Bloc a fait; deuxièmement, tenter de trouver une explication à l'inexplicable. En effet, comment ont-ils pu descendre si bas?

Tout d'abord, qu'est-ce que la diffamation? C'est une atteinte à la réputation qui expose une personne à la haine ou au mépris. Elle peut être verbale ou écrite. Il importe peu que cette atteinte soit directe ou non, qu'elle résulte d'une affirmation, d'insinuations, de sous-entendus ou d'une imputation. Dans le cas présent, il ne fait aucun doute que le document porte atteinte à ma réputation et à celle de mes collègues. Comme l'ont indiqué à plusieurs reprises nos tribunaux, ce qui compte, c'est l'impression générale qui se dégage d'un article, d'une publication ou d'un propos. Comme il ne s'agit pas de commentaires, à proprement parler, mais d'affirmations ou d'insinuations, il est clair que nous sommes devant un cas de diffamation.

Il s'agit d'un cas très sérieux d'atteinte à la réputation. Le document laisse entendre que j'ai été, de même que d'autres, un acteur dans la route de l'argent qui aurait fait bénéficier le Parti libéral d'une somme importante. Il va sans dire que cette insinuation porte directement atteinte à ma réputation et à mon intégrité. Pis encore, l'accusation portée à mon égard est de nature criminelle, puisqu'elle laisse entendre, notamment, qu'il y aurait eu trafic d'influence. C'est indéniable. Les députés du Bloc sont allés trop loin.

J'ai essayé d'expliquer comment ils ont pu faire une telle chose. Ce n'est pas facile. Il est vrai qu'ils font ce genre d'insinuations en Chambre depuis deux ans, en étant protégés par leur immunité parlementaire. Cette fois-ci, ils n'en jouissent plus. Peut-être l'habitude d'être injustes en Chambre les a-t-elle amenés à être injustes hors de celle-ci. Voilà peut-être une explication.

Pour illustrer mes propos, je prendrai l'exemple de la députée de Laval — c'est l'exemple que j'ai sous les yeux, mais je pourrais en prendre tellement d'autres. Hier, pendant la période des questions orales, elle a déclaré ce qui suit:

Monsieur le Président, le premier ministre aura beau dire et prétendre qu'il ne savait rien du scandale des commandites, il n'a aucune crédibilité.

Même Jean Chrétien confirme que l'ancien ministre des Finances, et je cite, « était au courant, comme [lui-même était] au courant, comme les autres ministres étaient au courant ».

La députée insinue que si l'on est au courant, on est donc au courant des malversations. C'est ce qu'elle insinue. Car être au courant du Programme de commandites, tout le monde l'était. Les députés du Bloc traversaient la Chambre pour demander de l'aide sous forme de commandites. Tout le monde était au courant. Le côté malhonnête de la déclaration, c'est de laisser entendre que si l'on est au courant du Programme de commandites, on est au courant des malversations et du trafic d'influence et que, par conséquent, on en est complice. La députée ne peut pas affirmer en Chambre que le ministre des Finances de l'époque était complice de trafic d'influence, parce qu'elle sait qu'elle se retrouverait tout de suite en cour. Or, elle l'insinue et c'est malhonnête. Ce procédé malhonnête a tellement été intégré aux travaux de cette Chambre depuis deux ans.

Privilège

À mon avis, c'est l'explication pour laquelle les députés du Bloc sont allés si loin en publiant ce dépliant.

• (1050)

Ils ont laissé tomber leur défense. Ils n'ont pas vu à quel point ils étaient tombés bas.

J'essaie de leur montrer ceci de façon très claire, est-ce qu'ils ne peuvent admettre en parlementaire que c'est ce qu'ils ont fait. C'est ce qu'ils ont fait et ils doivent cesser d'agir ainsi. Ce genre d'insinuation relève en effet d'un libelle. J'essaie de trouver des explications à cela.

Il y a une autre explication que j'aimerais avancer. Il y a longtemps que le mouvement indépendantiste québécois, faute de trouver de bons arguments pour convaincre les Québécois de renoncer au Canada, tombe dans les attaques personnelles. C'est un pattern qu'il a développé. Au bout du compte, c'est la raison pour laquelle il en vient à aller si loin.

Je n'ai pas besoin de remonter aux attaques personnelles contre M. Trudeau et contre M. Chrétien. On voit constamment ce genre de tentatives qui consiste à salir des Québécois francophones qui croient à l'unité canadienne. Ils salissent la réputation des autres pour convaincre les Québécois que ce sont de mauvaises personnes, qu'elles travaillent contre eux, contre le Québec, afin de créer une émotion en vue de renforcer l'appui à l'indépendance du Québec.

Je leur suggère de cesser de faire cela. Nous sommes tous des députés pleins de bonne volonté. Nous avons des désaccords. Toutefois, personne ne veut forcément nuire à ses concitoyens.

Nous croyons que c'est avec l'entraide de tous les Canadiens que les Québécois peuvent se réaliser en tant qu'êtres humains.

On a une chance incroyable de travailler avec nos amis des autres provinces et territoires, qui sont de nos concitoyens, et ce serait une erreur grave de les transformer en étrangers.

On est de bonne foi quand on dit cela, on a des arguments valables. Il est inutile de nous traîner dans la boue et de nous attaquer personnellement comme on l'a toujours fait depuis des décennies. C'est inacceptable.

Je crois que c'est probablement la raison. Quels arguments valables auraient-ils pour convaincre calmement les Québécois, dans un débat rationnel et respectueux, de renoncer au Canada? Ils en voient sans doute. Alors qu'ils les disent, parce que je ne les ai jamais entendus.

Regardons les genres d'arguments qu'ils avancent. Par exemple, ils diront qu'ils sont menacés d'assimilation linguistique. Ce n'est pas confirmé par des faits ni par des chiffres ni par des tendances. Le fait français au Québec est plus vibrant et diversifié que jamais à l'intérieur du Canada. D'ailleurs, le gouvernement du Canada porte la cause de la francophonie partout au pays et à travers le monde. Les gouvernements du Canada, du Québec, du Nouveau-Brunswick et d'autres provinces le font également en bon partenariat.

Ils diront qu'ils sont menacés de voir leur culture disparaître. Le gouvernement qui investit le plus dans la culture, c'est celui du fédéral. Depuis des décennies, il fait la promotion des expressions culturelles françaises au Québec et partout au pays.

Article 31 du Règlement

On a créé de grandes institutions avec le Père Lévesque. Mon propre père a été très influent également à cet égard. On l'a fait au départ avec des institutions fédérales, parce qu'avec M. Duplessis, évidemment, il y avait peu de possibilités de le faire.

Par après, il y a eu le gouvernement du Québec avec qui on a travaillé conjointement. Puis, récemment, on a eu un grand succès international pour la diversité culturelle. Tel est le Canada, quand on travaille tous ensemble.

Ils ont essayé l'argument de la Loi constitutionnelle de 1982. On peut avoir toutes sortes de débats sur la façon dont cette loi est arrivée. Toutefois, le résultat demeure, c'est la Charte canadienne des droits et libertés, soit une charte que nous envie le monde entier. Il est difficile d'aller au plan international pour dire qu'on veut se séparer parce qu'on n'a pas une charte des droits? Cela n'a pas de bon sens. Il faut trouver d'autres arguments.

Un autre résultat, c'est le renforcement des droits du français partout au Canada qui sont beaucoup plus forts depuis 1982 que ce l'était en 1867. C'est indéniable. De plus, il y a aussi le renforcement de la péréquation, qui est maintenant un principe constitutionnel canadien plus reconnu que jamais. Il n'y a donc pas de grands arguments à rechercher là.

Un autre argument qu'ils ont avancé, c'était quand le Canada était un pays au bord de la faillite. Il fallait donc qu'ils s'en sortent pour éviter la faillite même si, à l'époque, la province de Québec était une sinon la plus endettée de toutes les provinces canadiennes. Enfin, c'était leur argument il y a dix ans. Maintenant, leur argument, c'est qu'on fait des surplus. Il faut se séparer parce qu'on fait des surplus.

Il y a un débat très vibrant au Canada sur l'utilisation de ces surplus. Comme toujours, notre démocratie est très vivante.

Certaines provinces disent qu'il faudrait que cela aille aux provinces. Le gouvernement du Canada n'y est pas défavorable, puisqu'il a accru les transferts aux provinces. Toutefois, il a en même temps des responsabilités énormes, par exemple — si je peux prêcher pour ma paroisse —, en ce qui a trait à l'environnement, le Protocole de Kyoto, la santé et le reste. Mes collègues pourraient en nommer d'autres. D'ailleurs, on a vu récemment à quel point il faut réinvestir massivement dans la question concernant les affaires autochtones. Nous avons des responsabilités énormes.

De toute façon, dans toute l'histoire de l'humanité, je n'ai jamais vu des adultes qui demandent qu'on se sépare à cause d'un surplus. C'est la première fois.

•(1055)

On a vu récemment à quel point il faut réinvestir massivement dans la question autochtone. Nous avons des responsabilités énormes. De toute façon, dans l'histoire de l'humanité, des adultes qui demandent qu'on se sépare à cause d'un surplus, je n'ai jamais vu cela.

Un autre argument est celui de la mondialisation. Il faudrait se séparer du reste du Canada à cause de la mondialisation. C'est un argument dont la logique est tout à fait obscure. En fait, on s'entraide plus que jamais dans la mondialisation. La dernière chose qu'il faut faire, c'est de créer une frontière internationale avec l'Ontario. Au plan environnemental, ce sont eux qui nous envoient leur eau.

Nous connaissons mieux maintenant les limites du libre-échange. Bien que ce soit dans l'ensemble bénéfique, les gouvernements maintiennent leur protectionnisme et causent des maux de tête énormes. S'il vous plaît, ne transformez pas les Ontariens, les gens de l'Atlantique et ceux de l'Ouest en étrangers si vous pensez à l'intérêt de nos enfants au Québec. Il est insensé de faire une telle chose. Au

contraire, on doit s'appuyer sur l'entraide de la fédération. Au moment même où l'Inde et la Chine poussent comme puissances économiques, renforçant l'Ouest canadien mais créant des difficultés dans le Canada central et dans le l'Est du Canada, appuyons-nous sur l'entraide de tous les Canadiens.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

•(1100)

[Traduction]

L'ARCTIQUE

L'hon. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, la souveraineté dans l'Arctique n'est pas simplement une question de propriété, c'est aussi une question de responsabilité.

Le Canada a de quoi être fier de son bilan dans le Nord. Le territoire du Nunavut, de même que nos accords avec les Inuits des Territoires-du-Nord-Ouest, du Nunavik et du Labrador sont des modèles pour le monde entier.

Nous nous enorgueillissons d'avoir négocié des accords sur les revendications territoriales avec pratiquement toutes les premières nations des territoires. Cela montre bien que nous prenons au sérieux nos responsabilités à l'égard de la souveraineté.

Les décennies de sages négociations visant nos pipelines dans l'Arctique ont donné des résultats nettement positifs par rapport aux dégâts causés par l'exploitation pétrolière débridée ailleurs dans le Nord.

L'acceptation de nos responsabilités à l'égard de la limite de 200 milles dans l'océan Arctique dans le cadre du droit de la mer témoigne de notre sérieux dans ce dossier.

Nous faisons un bon travail de recherche dans le Nord, mais il reste encore du chemin à parcourir. Le nouveau brise-glace de recherche, ArcticNet, le satellite sur orbite méridienne RADARSAT-2 et notre Fondation pour le changement climatique témoignent des progrès réalisés.

L'année 2007-2008 a été désignée Année polaire internationale. J'invite le Canada à continuer d'apporter une contribution financière à cette année.

* * *

LE LOGEMENT

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour offrir mes sincères félicitations aux habitants d'Eganville, qui ont mené à bonne fin le projet de construction de logements abordables dans leur collectivité.

Fairfields est une belle réussite communautaire. En effet, le rêve de logements abordables avec services de soutien, le projet Fairfields, est devenu réalité sous la gouverne d'une équipe formidable, présidée par Preston O'Grady, réunissant le vice-président, Gerald Tracey; le président, finances, le maire Zig Mintha; le secrétaire-trésorier, Harry Goulet, le président, biens immobiliers, Terry O'Brien; le gestionnaire immobilier, Paul Kilby, ainsi que les membres du conseil: Elsie Zadow, Tom Green, Susan Taylor et Gertrude Berger. Au travail de cette équipe formidable s'ajoutent le travail bénévole et la contribution matérielle des habitants et des entrepreneurs locaux, trop nombreux pour que je les nomme.

Comme le président du projet Fairfields, Preston O'Grady, l'a si bien dit: « Il est impressionnant de voir tout le travail qu'une collectivité réunie autour d'un objectif commun peut accomplir en six mois. »

Les travaux de construction ont duré six mois, mais les habitants d'Eganville et des environs saluent Preston et son équipe qui ont consacré des années à la réalisation de ce projet.

Bravo, Fairfields!

* * *

LE JOUR DU SOUVENIR

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, l'un des grands privilèges de représenter Dartmouth—Cole Harbour, c'est qu'il s'agit d'une circonscription qui a une forte tradition militaire.

Les gens de ma collectivité sont particulièrement sensibilisés aux sacrifices qui ont dû être consentis pour préserver la liberté. Nous connaissons très bien les sacrifices des hommes et des femmes de Dartmouth—Cole Harbour, qui est un important centre d'opérations militaires canadien, pour préserver la liberté et la paix partout dans le monde.

Vendredi prochain, à Dartmouth et à Cole Harbour, nous rendrons hommage à nos anciens combattants et nous reconnaitrons leurs sacrifices.

Depuis quelques années, l'un des aspects les plus positifs du jour du Souvenir est le nombre d'enfants qui prennent part aux hommages rendus à nos héros canadiens. La semaine prochaine, je me rendrai dans plusieurs écoles de ma circonscription, où les enfants se familiariseront avec ce chapitre de notre histoire.

À mesure que les anciens combattants nous quittent, il est encourageant, pour nous tous, mais en particulier pour eux, de voir que leur dévouement et leur courage restent gravés dans nos mémoires. Aucun hommage n'est plus touchant et réconfortant que de voir un enfant bravant le froid, debout bien droit devant le monument aux morts, rempli d'admiration à l'idée du sacrifice de ces grands Canadiens.

Nous ne les oublierons jamais.

* * *

[Français]

ROTOBEC

M. Réal Lapierre (Lévis—Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, le 16 septembre dernier, l'entreprise Rotobec de Sainte-Justine, dans ma circonscription, fêtait son 30^e anniversaire. Plus de 350 personnes ont participé à la fête et ont visité ses installations.

Rotobec est une entreprise familiale qui emploie 220 personnes et génère des ventes de 36 millions de dollars annuellement.

Grâce à l'implication de son personnel et à la distribution de produits de qualité à prix compétitifs, Rotobec s'est taillé une place importante dans le marché d'équipements forestiers.

Elle distribue ses produits notamment au Chili, en Indonésie et en Nouvelle-Zélande. Aux prises avec un problème important de recrutement de personnel, les dirigeants de l'entreprise ont développé des façons de faire innovatrices qui la démarque de la concurrence étrangère.

Félicitations à tout le personnel, aux fondateurs et aux propriétaires de l'entreprise pour le travail réalisé dans le développement économique de notre région.

Article 31 du Règlement

●(1105)

LE GROUPE D'AMITIÉ CANADA-ISRAËL

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, le Groupe interparlementaire d'amitié Canada-Israël tenait, le 27 octobre dernier, son assemblée générale annuelle. Ce fut un éclatant succès.

[Traduction]

Jamais un groupe d'amitié ne s'est fixé des objectifs aussi substantiels que les nôtres, ni n'a ressenti l'énergie qui a émané de l'assemblée. Déjà, lundi, les députés du groupe ont fait adopter à la Chambre une motion, appuyée par tous les partis, visant à condamner les propos antisémites du président iranien.

[Français]

Le Groupe d'amitié Canada-Israël se propose d'être très actif. Déjà cette semaine, de concert avec le Comité Canada-Israël, nous tenions sur la Colline une table ronde pour explorer la question antiterroriste.

[Traduction]

Nous sommes en train de mettre sur pied un service d'information où les députés pourront se renseigner sur les réalisations d'Israël dans le domaine des sciences, de la culture, de la vie sociale et de l'éducation.

[Français]

J'en profite pour encourager tous les intéressés de cette Chambre et de l'autre Chambre à se joindre au Groupe interparlementaire d'amitié Canada-Israël.

[Traduction]

J'y serai...

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député de Macleod a la parole.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Ted Menzies (Macleod, PCC): Monsieur le Président, les agriculteurs canadiens vivent une de leurs années les plus difficiles parce que les champs sont détrempés et que les prix du grain n'ont jamais été aussi bas depuis plus de 100 ans.

Le faible prix des produits de base ainsi que le ralentissement des ventes de grain et du transport sont à la source du problème. La Commission canadienne du blé, le transport ferroviaire, les subventions et les programmes d'aide des autres pays, la politique du gouvernement en matière agricole et commerciale ou l'absence de politique sont autant de facteurs à l'origine de la situation à laquelle les agriculteurs canadiens font face aujourd'hui.

La semaine dernière, j'ai rencontré le ministre de l'Agriculture et son secrétaire parlementaire, et j'ai entendu les mêmes vieilles réponses: le PCSRA est en place, les agriculteurs bénéficient de l'assurance-récolte et la Commission canadienne du blé a demandé une hausse des prix initiaux. Rien de tout cela ne rapportera de l'argent aux agriculteurs.

Les producteurs n'ont toujours pas les outils pour ajouter de la valeur à ce qu'ils cultivent ni la possibilité de le faire.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement n'a pas réglé ce problème ni les nombreuses lacunes du PCSRA et la question des subventions étrangères. Je vais continuer de faire pression sur le gouvernement libéral afin qu'il conclue une entente dans l'intérêt des agriculteurs lors des prochaines rencontres ministérielles de l'OMC. Elles coïncideront avec le 12^e anniversaire de l'accession au pouvoir du gouvernement actuel.

* * *

LE JOUR DU SOUVENIR

L'hon. Shawn Murphy (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, dans une semaine, les Canadiens d'un océan à l'autre interrompent leurs activités quotidiennes pour observer un moment de silence à l'occasion du jour du Souvenir.

Le 11 novembre est une date très importante pour notre pays. Ce jour-là, nous rendons hommage aux Canadiens et Canadiennes qui servent ou ont servi leur pays, notamment ceux qui ont consenti le sacrifice ultime.

Comme 2005 est l'Année de l'ancien combattant, le jour du Souvenir sera, pour tous les Canadiens, une occasion d'en apprendre davantage sur la contribution exceptionnelle des anciens combattants. De la crête de Vimy à la plage Juno, des soldats aux Casques bleus, rendons hommage à ceux qui ont arboré fièrement la feuille d'érable sur la ligne de front de l'histoire.

Tous les Canadiens sont fiers des membres de nos forces armées, ceux d'aujourd'hui et d'hier. J'inclus dans mes pensées et mes prières tous nos anciens combattants, ainsi que les membres actuels de nos forces armées et leur famille. Puisse-nous ne jamais oublier leur courage, leur dévouement et leur engagement.

* * *

[Français]

LA SEMAINE DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur le Président, la semaine du 5 au 11 novembre sera dédiée aux anciens combattants. Je suis fier de pouvoir rendre hommage aux femmes et aux hommes qui ont participé aux guerres, que ce soit autant lors des conflits mondiaux que lors d'opérations de maintien de la paix.

Cet effort de mémoire nous impose à tous et à toutes de prendre soin des anciens combattants, y compris les plus jeunes qui souvent éprouvent des difficultés à se réinsérer dans la société en raison de séquelles, comme le stress post-traumatique par exemple, que leur ont causées les missions auxquelles ils ont participé.

Ayons une pensée de reconnaissance et de respect envers ces milliers de femmes et d'hommes de chez nous qui se sont sacrifiés pour défendre la liberté et la démocratie.

Que la paix demeure notre premier objectif et le Bloc québécois salue celles et ceux qui défendent cette paix...

• (1110)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): L'honorable député de Davenport a la parole.

* * *

[Traduction]

LA GREATER TORONTO HOME BUILDERS' ASSOCIATION

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à la Greater Toronto Home Builders' Association. Forte de ses 1 300 membres,

l'association est le porte-parole de l'industrie de la construction résidentielle dans la région du Grand Toronto.

Cette industrie est un important moteur économique dans la région, car elle fournit plus de 244 000 emplois, verse 10,4 millions de dollars en salaires, contribue pour 18 milliards de dollars au PIB et paie 5,4 milliards de dollars en impôts.

Je souhaite féliciter Julie DiLorenzo, présidente de l'association, pour son dévouement et les efforts incessants qu'elle déploie pour mieux servir les membres de l'association. Grâce à son leadership, la Greater Toronto Home Builders' Association s'est engagée à améliorer le niveau de vie dans le Grand Toronto. En appuyant régulièrement Habitat pour l'humanité, l'association vient aussi en aide aux familles qui vivent des moments difficiles.

Je suis fier du travail de l'association et heureux de rendre hommage à un acteur aussi important et généreux dans la région du Grand Toronto.

* * *

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, voici le bilan du gouvernement libéral après 12 ans au pouvoir.

Les deniers publics, si durement gagnés par les contribuables, que le gouvernement consacre aux programmes ont augmenté de 44 p. 100, ou de 49 milliards de dollars. Le système de soins de santé s'est détérioré, les listes d'attente se sont allongées. Les impôts ont augmenté. L'appareil bureaucratique s'est alourdi. Les aînés se portent plus mal, les agriculteurs aussi. De plus, le registre des armes à feu coûte 2 milliards de dollars.

Qui se porte mieux? Seuls les amis des libéraux. La liste des scandales est longue: Shawinigate, le scandale des effeuilleuses, Earnscliffe, le scandale des commandites, Radwanski, Dingwall, Ouellet, Pelletier. Ça me rappelle la vieille chanson country *I've been Everywhere*, de Hank Snow. Ce sont tous des noms libéraux.

Tout cela est attribuable à un gouvernement libéral illégitime qui s'est fait élire avec l'argent des contribuables détourné par le Parti libéral.

Il est grand temps d'élire un gouvernement conservateur, sous la direction de l'actuel chef de l'opposition. Le premier projet de loi que notre chef présenterait en tant que premier ministre viserait à responsabiliser le gouvernement fédéral, afin que les Canadiens n'aient jamais plus à subir un gouvernement corrompu comme le gouvernement libéral qu'ils ont depuis 12 ans.

* * *

[Français]

LES ENTREPRISES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'hon. Dominic LeBlanc (Beauséjour, Lib.): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour féliciter deux entrepreneurs extraordinaires. Il y a deux semaines, Entreprise Sud-Est a reconnu Mike Breaux, le président de Ocean Pier Inc., de Scoudouc au Nouveau-Brunswick, pour sa contribution importante à notre économie.

Fondée en 1989, Ocean Pier est un chef de file dans l'industrie de fabrication alimentaire à base de fruits de mer. Elle emploie plus de 90 employés à l'année.

Article 31 du Règlement

[Traduction]

Le prix du jeune entrepreneur a été octroyé à Éric LeBlanc de la société Croisières de la Baie de Shediac. Éric exploite cette entreprise de tourisme très florissante à partir du quai de Pointe-du-Chêne. Il offre à des milliers de touristes une expérience culturelle acadienne interactive tout à fait extraordinaire chaque année.

Je connais Mike et Éric depuis un certain nombre d'années. Je peux vous garantir que ces deux récipiendaires remarquables méritent tout à fait cet honneur.

Je voudrais également féliciter Enterprise Sud-Est, son directeur administratif, Serge Doucet, et le président, Léandre Cormier, pour le travail remarquable qu'ils accomplissent dans notre collectivité.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, on a inauguré récemment le monument aux morts de la guerre de Corée dans un endroit bien en vue du parc central de Burnaby. Ce monument aux morts va honorer la mémoire de tous les soldats canadiens qui ont perdu la vie durant la guerre de Corée, soit plus de 500 Canadiens, dont 36 de la Colombie-Britannique.

Ce monument aux morts ne sera que le second monument de guerre consacré spécialement à la guerre de Corée au Canada. Il nous rappellera la contribution de plus de 30 000 Canadiens qui ont servi en Corée. Ce sera également un pont, un pont entre la culture canadienne et la culture coréenne, un pont entre les générations qui ont connu les horreurs de cette guerre et ceux qui n'en connaissent que le récit, et un pont entre ces souvenirs et nos espoirs d'un avenir pacifique.

Ce projet est mené par la section de l'Ouest du Canada de l'Association canadienne des vétérans de la Corée et la région du Pacifique de cette association, et il est appuyé par beaucoup d'autres organisations. La ville de Burnaby et sa commission des parcs, des loisirs et de la culture sont des partenaires clés.

En cette Année de l'ancien combattant, à l'approche du jour du Souvenir, nous rendons hommage aux femmes et aux hommes courageux qui ont défendu notre liberté et la démocratie. Nous n'oublions pas leurs sacrifices.

* * *

YITZHAK RABIN

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, la journée d'aujourd'hui marque le dixième anniversaire d'un des événements les plus tragiques dans l'histoire de l'État d'Israël. C'est le 4 novembre 1994 que le premier ministre Yitzhak Rabin a été assassiné alors qu'il assistait à une manifestation en faveur de la paix. Il avait reçu une année plus tôt le prix Nobel de la paix.

Yitzhak Rabin était un grand défenseur de la paix, car il comprenait le coût de la guerre. Il avait servi dans l'armée israélienne pendant 27 ans et il avait même été son chef d'état-major.

C'est sous son commandement que les forces de défense israéliennes ont vaincu trois armées ennemies durant la Guerre des Six jours. C'est son gouvernement qui a déclenché la brillante opération de sauvetage des passagers d'un vol d'Air France qui avaient été pris en otage à l'aéroport d'Entebbe.

Pour un homme aussi aguerri aux arts de la guerre, la valeur de la paix était tout à fait manifeste.

Durant son second mandat en tant que premier ministre, en 1993, Rabin a signé les accords d'Oslo, qui semblaient conduire vers une paix historique avec les Palestiniens. C'est à la suite de cet effort qu'il a dû payer le prix ultime.

Nous ne devrions jamais oublier son exemple de courage.

* * *

● (1115)

[Français]

LA PROGRAMME DE COMMANDITES

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Monsieur le Président, après avoir orchestré l'un des pires scandales de l'histoire politique canadienne, après que ce scandale ait été mis au grand jour au prix de cinq ans de questions répétées ici en cette Chambre, le gouvernement libéral n'en a tiré aucune leçon.

Que le premier ministre admette qu'il y a eu « tripotage » honteux des fonds publics pour tenter d'acheter le Québec et qu'il condamne ceux qui ont transporté les enveloppes pleines d'argent sale est un premier pas, mais il est tout aussi important de savoir qui a utilisé cet argent sale.

Le premier ministre refuse toujours de nous dire à qui Marc-Yvan Côté, organisateur du Parti libéral du Canada pour l'Est du Québec, a remis les 120 000 \$ fournis par Michel Béliveau.

Après avoir tenté de faire croire à la population du Québec et du Canada qu'il n'était au courant de rien concernant ce scandale, le premier ministre joue à cache-cache avec l'identité des personnes qui ont fait campagne électorale avec l'argent sale des commandites.

* * *

[Traduction]

L'IRAN

M. Russ Powers (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, Lib.): Monsieur le Président, il y a 65 ans, des déclarations semblables à celles faites la semaine dernière par le président de l'Iran sont tragiquement devenues réalité presque du jour au lendemain.

Ces déclarations sont bouleversantes pour mes électeurs, les habitants du Grand Hamilton, et pour l'ensemble des Canadiens.

Que le président de l'Iran déclare qu'« Israël devrait être rayé de la face de la Terre » est non seulement profondément blessant, c'est aussi une attaque majeure à l'endroit du processus de paix actuellement en cours au Moyen-Orient, sans compter que ça en dit long sur l'état d'esprit du gouvernement actuel de l'Iran.

À la suite de cette déclaration, le président de l'Iran a limogé sans autre forme de procès plusieurs membres importants du corps diplomatique iranien — de toute évidence des diplomates qui étaient favorables au rétablissement de relations normales avec l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord.

Ces événements qui se déroulent sous nos yeux en Iran constituent un changement extrêmement troublant et attristant et créent des difficultés inattendues pour les voisins de ce pays, à une époque où ils tentent de rétablir un climat de paix et de sécurité.

Questions orales

Je dénonce sans aucune hésitation ni réserve ces interventions du président iranien. Il est urgent que la communauté internationale trouve des moyens de créer un dialogue fructueux avec les éléments modérés...

Le Président: Nous passons à la période des questions orales. Le député de Nova-Centre a la parole.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, hier, le ministre de la Justice a dit: « Le gouvernement a déterminé que c'est le montant que doit le parti. » Selon lui, le gouvernement et le Parti libéral peuvent s'entendre pour dire qu'un montant d'un million de dollars est suffisant pour rembourser l'argent que les libéraux ont volé aux contribuables.

Le gourou de la justice est-il si haut perché dans la tour d'ivoire et si éloigné des principes fondamentaux du droit qu'il s'imagine que la partie coupable peut déterminer sa propre peine et décider quels sont les dommages-intérêts à rembourser? Quand le gouvernement libéral va-t-il poursuivre le Parti libéral du Canada et récupérer tout l'argent qu'il a volé aux contribuables?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, le Parti libéral du Canada a remboursé aux contribuables tout l'argent reçu illégalement.

Les calculs étaient fondés sur une analyse des faits consignés par le juge Gomery dans son rapport. Le juge Gomery a examiné 28 millions de pages de documents, entendu 172 témoins et analysé les faits en profondeur. Notre analyse reposait sur ces faits et tout l'argent a été remboursé.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, il faudra sans doute le croire sur parole.

[Français]

La culture de passe-droits de ce gouvernement libéral a été démontrée une fois de plus. Le ministre de la Justice a décidé de fixer le montant que son parti doit rembourser aux contribuables.

Dans notre système de justice, les coupables ne déterminent pas leur sentence. Le juge Gomery a dit que le Parti libéral était responsable.

Quand une poursuite sera-t-elle lancée contre le Parti libéral pour recouvrer tout l'argent volé aux Canadiens?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le Parti libéral du Canada — et non pas le ministre de la Justice —, de concert avec ses avocats et ses comptables, a examiné chaque page de ce rapport. Chaque montant réputé avoir été déposé incorrectement dans les coffres du Parti libéral a été remboursé cent après cent, et cela a totalisé 1,143 million de dollars. C'est le contenu de ce rapport qui a guidé nos comptables et nos avocats pour fixer le montant.

• (1120)

[Traduction]

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, encore d'autres sottises de la part d'un membre fondateur du Bloc.

Le juge Gomery a reconnu le Parti libéral coupable du pire vol de fonds publics de l'histoire moderne du Canada. Sur les 28 poursuites

que le gouvernement a engagées pour recouvrer l'argent sale provenant du scandale des commandites, pas une seule n'a encore été lancée contre le Parti libéral. Le parti a remboursé un montant partiel de 1,14 million de dollars, soit une portion infime du montant qu'il a volé et un montant inférieur à celui qu'a remboursé Paul Coffin, qui a été mêlé au scandale.

Comme il manque toujours 40 millions de dollars, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas lancé une poursuite contre le Parti libéral pour recouvrer la totalité du montant qu'il a volé aux contribuables?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, avant qu'un gouvernement ou toute autre entité ne puisse lancer une poursuite civile contre une autre entité, il doit calculer, selon son analyse des faits, le montant approprié à réclamer. Si l'autre entité s'offrait à payer ce montant, une poursuite ne serait pas nécessaire.

Je sais que le député est juriste et qu'il cherche peut-être à dénicher toutes sortes de contrats pour des avocats, mais si deux personnes peuvent régler leurs différends et que le montant approprié peut être remboursé, pourquoi aurions-nous besoin de l'intervention d'avocats et des tribunaux?

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre affirme qu'il veut bannir à vie dix personnes du Parti libéral du Canada, mais on est nombreux à se demander pourquoi le premier ministre a choisi ces personnes en particulier et non d'autres.

Si le premier ministre croit que ces gens ont eu tort de distribuer des dons illégaux en argent comptant, les organisateurs et les candidats libéraux n'ont-ils pas également eu tort d'accepter cet argent et de l'utiliser? Quand ces gens seront-ils bannis du parti?

Quand le premier ministre prendra-t-il la parole pour s'excuser auprès de tous les candidats honnêtes des dernières élections qui s'en sont tenus aux règles, mais qui n'avaient aucune chance face à cette machine politique corrompue? Quand obtiendront-ils...

Le Président: J'ai de grandes réserves sur la recevabilité de cette question. Elle semble traiter exclusivement de l'appartenance à un parti politique. Le député de Niagara Falls sait bien que cela ne relève pas de la responsabilité administrative du gouvernement. Il pourrait peut-être passer à sa question suivante et faire un lien avec la responsabilité administrative gouvernement, qui devrait être l'objet de la période des questions.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, nous obtiendrons la réponse à cela en temps opportun.

Questions orales

Pendant de nombreuses années, le premier ministre a été dans le secteur privé. Je pense qu'on peut légitimement lui demander ce qu'il ferait si le directeur financier de son entreprise était trouvé coupable d'avoir accepté des pots-de-vin, d'avoir présenté de fausses factures, de fraude, d'avoir perdu le contrôle des employés et de ne rendre de comptes à personne. Je parie qu'il exigerait la démission de ce directeur financier.

J'ai une proposition à faire au premier ministre. Pourquoi ne se regarde-t-il pas dans le miroir, n'admet-il pas qu'il est comme ce directeur financier et ne fait-il pas ce qui s'impose, c'est-à-dire remettre sa démission?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, durant tout l'hiver dernier, les députés de l'opposition ont attaqué le premier ministre, l'accusant d'être directement responsable d'irrégularités. Le fait est que, dans son rapport, le juge Gomery a exonéré de tout blâme le premier ministre dans cette affaire.

Les députés de l'opposition n'appuient pas le juge Gomery. Ils ne croient pas ce qu'il dit dans son rapport parce que cela n'est pas conforme à leurs objectifs étroitement partisans. Les Canadiens, qui méritent de connaître la vérité et qui veulent des réponses, croient le juge Gomery, mais ils ne souscrivent pas au discours électoraliste des conservateurs.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, dans la foulée du rapport Gomery, le premier ministre a annoncé un certain nombre de mesures. Pourtant, il refuse de dévoiler l'identité des candidats libéraux qui ont reçu de l'argent sale de Marc-Yvan Côté. Par ailleurs, ces candidats ont profité du système de pots-de-vin dénoncé par le juge Gomery. Il est même possible que certains de ces candidats siègent en cette Chambre ou oeuvrent au sein de l'appareil gouvernemental.

Pourquoi le premier ministre refuse-t-il de dévoiler leur identité? Pourquoi couvre-t-il des gens qui ont profité de l'argent sale alors qu'il a banni du parti ceux qui l'ont distribué?

• (1125)

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le chef du Bloc québécois recommence, encore une fois, une tentative d'opération de salissage sur certains députés qui pourraient être ici ou sur d'autres personnalités.

Si le chef du Bloc québécois a des accusations à faire contre qui que ce soit, qu'il se lève et qu'il donne des noms.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, on leur demande des noms. Ce sont eux qui ont banni des gens, dont Marc-Yvan Côté. Lors de cette campagne électorale de 1997, Marc-Yvan Côté était responsable de 21 circonscriptions de l'Est du Québec. Dix-huit d'entre elles ont reçu de l'argent et une dizaine ont reçu de l'argent comptant provenant de Marc-Yvan Côté.

En ne dévoilant pas les noms des candidats, le premier ministre se rend-il compte qu'il alimente les soupçons qui pèsent actuellement sur tous ceux et celles qui étaient candidats du Parti libéral lors des élections de 1997?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, s'il y a quelqu'un qui fait tout, aujourd'hui, pour alimenter des soupçons, pour tenter de salir des réputations, c'est encore une fois le chef du Bloc québécois qui n'a aucune preuve de ce qu'il avance. S'il veut accuser qui que ce soit, qu'il ait le courage de porter des accusations en cette Chambre et à l'extérieur de cette Chambre. Sinon, qu'il se taise!

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, il me semble que cela n'est pas compliqué à comprendre. Dans le rapport Gomery, il est mis en évidence que Marc-Yvan Côté s'occupait de 21 comtés et il a distribué de l'argent dans 18 comtés.

Voici ce que nous demandons au gouvernement. Le gouvernement s'est opposé jusqu'à présent à ce que les noms soient connus. Pourquoi ne rend-il pas publics les noms des personnes qui étaient au bout de la chaîne, qui ont reçu l'argent distribué par Marc-Yvan Côté, lequel a été suspendu pour l'avoir fait? Celui qui l'a pris doit être aussi coupable que celui qui l'a distribué.

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le leader parlementaire du Bloc québécois essaie encore une fois de faire une partie de pêche et de salir des réputations potentielles. La réalité est que le gouvernement n'a pas à commenter ce qu'il n'y a pas dans le rapport Gomery. Nous nous fions sur ce que le juge Gomery a trouvé comme réponses et il a blâmé certains individus.

Je n'ai pas d'informations supplémentaires et je n'ai pas de noms à dévoiler. Si le Bloc québécois a de telles informations, qu'il les fasse connaître et qu'il donne des noms plutôt que de tenter de salir l'ensemble des réputations...

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas ici. Dans le rapport Gomery que l'on cite justement, il est dit que de l'argent a été distribué à 18 libéraux. Ces libéraux peuvent être partout, ils n'ont pas été identifiés. Ils sont peut-être là, peut-être au sein de cabinets ministériels? On ne le sait pas.

Ce que l'on demande au gouvernement, c'est la chose suivante. Il a dit qu'il ferait le ménage. Faire le ménage, ce n'est pas envoyer la poussière sous le tapis, c'est faire le ménage.

Nommez les personnes pour que l'on sache de qui il s'agit.

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, c'est une vraie chasse aux sorcières. Le leader parlementaire du Bloc québécois vient encore une fois de porter des accusations sur l'ensemble des députés de ce côté-ci de la Chambre, et ce, sans preuve, sans nom et sans accusation précise. Ce n'est que du salissage.

* * *

[Traduction]

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, le rapport Gomery a établi ce que nous savions déjà, c'est-à-dire qu'il existe à Ottawa une culture libérale du « tout m'est dû » et qu'elle est omniprésente.

Depuis l'entrée en fonction de l'actuel premier ministre, certains de ses amis, et même un ministre disgracié, ont été nommés au Sénat et un employé politique libéral obtient un poste d'ambassadeur. C'est faire totalement fi de la volonté que la Chambre a exprimée lors des votes contre le favoritisme.

La vice-première ministre pourrait peut-être nous éclairer. Comment les ministériels peuvent-ils concilier leurs beaux discours sur l'éthique et l'enthousiasme et l'arrogance avec lesquels ils ont recours au favoritisme et au copinage dans toutes leurs actions quotidiennes et dans chacune des décisions qu'ils prennent.

Questions orales

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, regardons un peu le bilan du premier ministre et de son gouvernement. Il a mis un terme au Programme de commandites dès qu'il a accédé à son poste. Puis, il a mis sur pied une commission d'enquête indépendante, la Commission Gomery. Il a établi de nouvelles lignes directrices en matière d'éthique pour les ministres, leurs proches collaborateurs et les dirigeants des organismes d'État. Il a nommé un conseiller en éthique totalement indépendant qui relève du Parlement, de la Chambre des communes et du Sénat. Il a ordonné le rétablissement du Bureau du contrôleur général du Canada.

Aucun autre premier ministre ou gouvernement n'en a fait autant dans toute l'histoire de notre pays.

* * *

● (1130)

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, la capacité de la vice-première ministre de se féliciter elle-même semble sans limite. Les libéraux continuent d'avoir un comportement contraire à l'éthique, mais j'espère malgré tout que ce n'est pas le cas lorsqu'il est question de torture.

À la lumière des récentes révélations sur les prisons secrètes de la CIA, en plus de ce que nous savons déjà sur Guantanamo Bay, est-ce que le ministre de la Défense nationale ou la vice-première ministre pourrait nous dire si le gouvernement réévalue sa politique visant à remettre sans broncher à l'armée américaine les personnes capturées par les Forces canadiennes?

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, lorsque nos Forces canadiennes arrêtent des gens en Afghanistan, ces gens sont interrogés; certains sont relâchés, certains sont remis aux troupes américaines et d'autres sont remis aux autorités afghanes. Dans tous les cas, nous avisons la Croix-Rouge de l'endroit où ils se trouvent et des conditions de leur libération. Tous sont traités conformément à la Convention de Genève. Nous avons la certitude que nos militaires canadiens traitent ces gens dans le plus grand respect du droit humanitaire.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, il ressort du rapport du juge Gomery que la corruption et l'activité criminelle étaient largement répandues au sein du Parti libéral du Canada. Bref, les libéraux doivent plus de 40 millions de dollars aux contribuables canadiens et le gouvernement a la responsabilité de récupérer cet argent.

Le premier ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à tenter une poursuite contre le Parti libéral du Canada pour récupérer les millions de dollars qui ont été volés aux contribuables canadiens?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question, tout comme l'a fait le Parti libéral.

Il est intéressant de constater que le chef du Parti conservateur a travaillé durant quatre ans comme lobbyiste non inscrit. Il ne s'est pas inscrit, contrairement à ce que prévoit la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. De plus, au cours de cette période, la National Citizens Coalition qu'il dirigeait, cette organisation de droite qui lutte contre l'assurance-maladie, contre les garderies et contre des

institutions canadiennes, a été accusée à six reprises d'avoir violé la Loi électorale du Canada. Ces gens-là enfreignent les règles plutôt que de les suivre.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, voilà des propos tout à fait insensés. À la page 453, le juge Gomery donne la description suivante du scandale des commandites:

[...] ingérence politique déplacée dans les questions administratives [...] concentration excessive des pouvoirs au Cabinet du premier ministre, imprudence, incompétence et cupidité de certains, et mépris total des politiques du Conseil du Trésor. La confiance de la population dans son régime de gouvernement a été trahie et les Canadiens et les Canadiennes ont été outrés non seulement par le gaspillage des deniers publics et la mauvaise gestion, mais aussi parce que personne n'a été tenu responsable ou puni pour ses fautes.

Le premier ministre était au courant de cela depuis longtemps. Comment se fait-il qu'aucun libéral n'a encore été mis en prison?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre n'a jamais été accusé d'avoir violé la Loi électorale du Canada. Cependant, l'organisation que le chef du Parti conservateur a dirigée durant quatre ans, période au cours de laquelle il n'a pas su s'inscrire selon la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, a enfreint les règles, a été reconnue coupable une fois pour avoir enfreint la Loi électorale du Canada et, qui plus est, a été inculpée à six reprises. Il tente aujourd'hui de donner l'impression qu'il respecte les règles alors que l'organisation qu'il dirigeait ne les a pas respectées, ce dont il était tout à fait au courant.

* * *

LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, voici une autre histoire. Que fait une entreprise libérale bien branchée, dirigée par le gendre de Jean Chrétien, lorsqu'elle reste prise avec un bâtiment qui sent le mois, qui fuit de partout, qui expose ses occupants à des dangers d'intoxication et dont, par conséquent, personne ne veut? La réponse est simple: il s'agit de le vendre au gouvernement libéral. Peu importe que le bâtiment nécessite 80 millions de dollars de réparations et qu'un bâtiment neuf de taille et de qualité semblables coûte moins cher. Pourvu que Power Corporation, l'entreprise où travaillait le premier ministre dans le bon vieux temps, puisse récupérer son argent, les contribuables n'ont qu'à ramasser les pots cassés.

Pourquoi le gouvernement libéral a-t-il récompensé l'ancienne entreprise du premier ministre et imposé aux contribuables une facture de nettoyage de 80 millions de dollars?

● (1135)

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le député doit comprendre que mon ministère essaie toujours d'obtenir le meilleur rendement possible pour les contribuables canadiens dans ses transactions immobilières. L'ancien bâtiment de Nortel a été acheté conformément à ce principe. Son prix de vente était bien inférieur à sa valeur réelle sur le marché. Les investissements nécessaires pour le rénover de manière à ce qu'il puisse accueillir des fonctionnaires ont été faits. Cet achat est conforme au principe voulant que les contribuables canadiens en aient le plus possible pour leur argent.

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Et le bâtiment est demeuré vide depuis presque deux ans, monsieur le Président.

Questions orales

Il ne s'agit pas de n'importe quelle entreprise. Power Corporation a engagé le premier ministre actuel lorsqu'il était jeune et lui a cédé la Société maritime CSL à des conditions de faveur. Le premier ministre a une importante dette envers Power Corporation. Personne ne s'étonne qu'il ait voulu aider ses vieux amis, qui avaient besoin de se débarrasser de cette monstruosité empestant le mois.

Le gouvernement aurait pu faire construire un édifice neuf pour moins que le coût des réparations de l'édifice acheté. Pourquoi les libéraux refilent-ils aux contribuables la facture du nettoyage de 80 millions de dollars pour venir en aide aux vieux amis du premier ministre?

Le Président: Le préambule de la question du député me semble inadmissible. Comme il le sait, les attaques personnelles ne sont pas permises. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux peut répondre s'il le souhaite.

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je vais tâcher de répondre au peu de substance que contient l'attaque personnelle, partisane et lapidaire du député contre le premier ministre du Canada.

Nos professionnels surveillent constamment le marché de l'immobilier afin de trouver les locaux les mieux adaptés qui soient pour les fonctionnaires canadiens, au meilleur prix possible pour les contribuables canadiens. Cet achat et les rénovations subséquentes sont conformes à ce principe.

Si le député souhaite formuler ses questions en s'inspirant d'une nouvelle sans fondement obtenue ce matin sur un fil de presse, libre à lui de le faire. Sinon, nous pouvons lui donner toute l'information nécessaire pour qu'il sache ce qui s'est vraiment passé.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, si la Commission Gomery n'a pas pu dresser la liste des candidats libéraux qui ont reçu de l'argent sale des mains de Marc-Yvan Côté, c'est que le gouvernement s'y est opposé vigoureusement par la voix de son avocat, Doug Mitchell.

En s'opposant à l'identification de ces candidats lors de la Commission Gomery, et en refusant d'en dévoiler l'identité maintenant, le gouvernement se rend complice et démontre avec éclat que le ménage promis par le premier ministre n'a pas été fait et ne sera jamais fait.

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, est-ce que le député est en train de dire que le juge Gomery n'a pas fait son travail correctement, qu'il n'a pas posé les bonnes questions? Est-il en train de vouloir discréditer le juge Gomery? Qu'il le dise ouvertement!

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, ce n'est pas le juge Gomery qui n'a pas fait son travail, c'est le gouvernement et le Parti libéral qui ont empêché le juge Gomery d'avoir des réponses.

Le ministre des Transports, qui joue à M. Net depuis son arrivée en politique et qui jure devant toutes les caméras que le ménage sera fait, perd la face puisqu'un des seuls gestes qu'on attend de lui, c'est d'identifier les neuf candidats et les 18 comtés sur les 21 dont Marc-Yvan Côté s'occupait, et il refuse de le faire.

Comment a-t-il pu se laisser assimiler aussi rapidement par la machine...

Le Président: L'honorable ministre des Transports a la parole.

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je vais lire quelque chose qui fait mal au Bloc québécois. C'est à la page 444 du rapport Gomery. On peut lire: « Il y a lieu d'exonérer [le premier ministre], au même titre que tout autre ministre du caucus québécois [...] »

C'est cela qui fait mal au Bloc québécois et c'est pourquoi ils essayent de changer les conclusions. Ils ne sont pas capables d'avalier cela. Ils ont tout fait pour dire le contraire et ils ont même une campagne de publicité prête pour cela. Ils savent que maintenant ce serait un libelle diffamatoire s'il fallait qu'ils disent autre chose que le juge Gomery.

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, le rapport Gomery ne cite pas les candidats du Parti libéral qui ont fait affaire avec Marc-Yvan Côté. Le ministre des Transports refuse de donner cette liste des candidats ayant reçu de l'argent sale en 1997 alors que cette information est très facile à obtenir pour lui.

Même si le premier ministre a annoncé un grand ménage, le ministre des Transports, en agissant comme il le fait, ne réalise-t-il pas qu'il jette du discrédit sur tous les candidats, puisque loin de laver l'honneur de ceux qui n'ont rien à se reprocher, il mine la réputation et la crédibilité de tout le monde, rien de moins?

• (1140)

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, ce que l'on vient d'entendre est le comble de l'hypocrisie. Depuis le début, ces gens ne sont pas d'accord avec les conclusions du juge Gomery et ils n'ont pas le courage de le dire. Ils essayent maintenant de salir d'autres réputations, essayent de jeter des doutes sur la réputation et sur l'intégrité d'un grand nombre de personnes. Elle dit que c'est facile d'avoir la liste. Si c'est si facile que cela, qu'elle dépose cette fameuse liste.

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, dans son rapport, le juge Gomery a indiqué que ceux qui ont accepté de l'argent sale ont déshonoré le Parti libéral.

Le ministre des Transports ne comprend-il pas qu'en refusant, comme il le fait depuis deux jours, de dévoiler la liste de ceux qui ont accepté l'argent sale, il s'en fait le complice, et toutes ses tentatives de réponses pour se disculper ne font que confirmer qu'il ne veut pas faire le ménage, comme promis, mais plutôt pousser la saleté sous le tapis?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le juge Gomery avait le mandat d'aller chercher toute la vérité. Il a entendu les témoins, il a obtenu cette vérité et tout cela se trouve dans ce rapport. Les députés du Bloc québécois ne sont pas contents du travail du juge Gomery, car celui-ci a exonéré non seulement le premier ministre, mais les ministres actuels et les députés de ce côté-ci de la Chambre. Par conséquent, les députés du Bloc québécois veulent maintenant salir d'autres réputations. On ne les laissera pas faire. Ces gens n'acceptent pas la vérité du juge Gomery, mais ils n'ont pas le courage de le dire. Qu'ils le disent donc une fois pour toutes!

*Questions orales***LE FINANCEMENT DES CAMPAGNES ÉLECTORALES**

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, l'année dernière, le ministre des Transports a participé à une soirée où plus de 40 000 \$ ont été amassés et depuis, les libéraux ont perdu toute trace de cet argent.

Le directeur adjoint de la campagne des libéraux dans le comté a déclaré, et je cite: « Il n'y a plus personne qui sait où est allé cet argent. Quand on pose des questions, on ne nous répond pas. Je ne veux plus rien savoir de ces pourris-là à Ottawa. » Cette personne a maintenant joint les rangs du Parti conservateur.

Comment peut-on perdre 40 000 \$?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, comme le député, j'ai lu les articles de journaux. On me dit que tout a été déposé avec le rapport de la dernière élection de 2004. Par conséquent, tout a été déposé. Les documents sont chez le directeur général des élections. Il n'y a pas d'accusations de cette nature à porter.

* * *

[Traduction]

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, nous avons appris que le gouvernement libéral a dépensé 751 000 \$ de l'argent des contribuables pour un bal dans un stade de football pour la Gouverneure générale, même si elle souhaitait une manifestation plus modeste.

Je respecte la nouvelle Gouverneure générale, mais la question qui se pose est simple. Les libéraux ont profité du gala pour inviter des centaines de donateurs, de lobbyistes et de collecteurs de fonds libéraux, tout cela aux frais des contribuables.

C'était tout simplement un autre moyen de contourner les règles pour récompenser leurs amis et leurs partisans. Est-ce ainsi que les libéraux fonctionnent?

[Français]

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, l'installation d'une Gouverneure générale est la plus importante cérémonie d'État dans la structure constitutionnelle et cérémoniale au Canada.

[Traduction]

Si les conservateurs veulent abolir la monarchie constitutionnelle pour épargner de l'argent, abolir les gouverneurs généraux et les lieutenants-gouverneurs, ils devraient le dire et s'expliquer auprès des Canadiens de l'Ouest.

* * *

LA JUSTICE

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, le ministre de la Justice dit que les personnes coupables d'agression sexuelle grave pourraient se voir imposer une peine de détention à domicile dans des circonstances exceptionnelles. Pour les Canadiens, la détention à domicile est inacceptable dans les cas d'agression sexuelle, quelles que soient les circonstances.

Le ministre peut-il nous expliquer ce qu'il entend par des circonstances exceptionnelles ou est-ce simplement un code qui signifie que les libéraux seront encore plus laxistes en matière de criminalité?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Justice se sont entendus à leur dernière réunion en janvier sur le fait que la condamnation avec sursis est un instrument valide, mais qu'il ne faut pas l'utiliser pour des fins non prévues à l'origine, par exemple, pour les crimes graves et violents comme les agressions sexuelles contre les enfants.

En ce qui concerne ces agressions, non seulement exclut-on la possibilité d'une peine avec sursis pour les jeunes, mais on prévoit des peines minimales obligatoires qui excluraient la détention à la maison même dans des circonstances exceptionnelles.

• (1145)

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, le ministre a tout intérêt à joindre le geste à la parole. En tout respect, je dirai que de nombreux prédateurs sexuels en liberté à l'heure actuelle. Leurs peines ne sont pas très lourdes.

Le ministre fera-t-il preuve de fermeté avec ces prédateurs sexuels au lieu de leur fournir une autre échappatoire libérale?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous convenons que les agressions sexuelles contre les enfants sont des pratiques pernicieuses et prédatrices. C'est pourquoi nous avons adopté, avec l'appui de tous les partis, les meilleures mesures législatives au monde pour assurer la protection des enfants. Si les députés d'en face veulent mener une campagne de peur, qu'ils le fassent. De notre côté, nous veillerons à l'application efficace de la loi.

* * *

LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, nous avons appris aujourd'hui que les entreprises canadiennes ont créé davantage d'emplois au mois d'octobre que pendant tout autre mois au cours des deux dernières années, ce qui a fait baisser notre taux de chômage à 6,6 p. 100, soit son plus bas niveau en 30 ans. Nous constatons aussi que le taux de croissance de notre PIB est de 3,2 p. 100.

Le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre quand il brossera un tableau complet du rendement impressionnant de l'économie canadienne en présentant sa mise à jour économique et financière?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a le meilleur rendement au sein du G7 en matière de création d'emplois. Nous avons un taux presque record de participation au marché canadien du travail. Nous avons le plus faible taux de chômage en 30 ans. L'économie canadienne est une des plus performantes du monde. Notre situation financière est très saine.

Je serai on ne peut plus heureux de donner des détails sur notre actuelle cote triple A et sur nos plans enthousiasmants pour l'avenir dans la mise à jour économique et financière de l'automne, le lundi 14 novembre.

*Questions orales***LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE**

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le rapport Gomery a mis en lumière le fonctionnement interne d'un gouvernement corrompu. Lorsqu'il est entré en fonction, le premier ministre a promis des transformations. Il a promis de mettre fin à cette culture du « tout m'est dû », une culture répandue qui contamine le gouvernement. Or, rien n'a changé.

La vice-première ministre pourrait-elle dire aux Canadiens si le gouvernement a un quelconque plan pour supprimer l'échappatoire qui a permis à David Dingwall de toucher légalement 350 000 \$ d'honoraires de lobbyiste qu'il était illégal que l'entreprise lui verse?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, la députée veut savoir si le premier ministre a un plan. Je peux lui répondre sans hésitation que, évidemment, il en a un. Ce plan, c'est celui qu'il a établi lorsqu'il est devenu premier ministre le 12 décembre. Le plan visait à renforcer le Conseil du Trésor, à restaurer la fonction de contrôle ainsi que la vérification interne, et à resserrer la gestion financière. Il s'agissait de rétablir l'intégrité de la gestion des finances du gouvernement du Canada, et le juge Gomery a constaté que nous y sommes parvenus.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, cette semaine, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a annoncé effrontément qu'il était au-dessus des lois. Il a annoncé qu'il n'appliquerait pas la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et ne mettrait pas sur pied la section d'appel des réfugiés, qui est pourtant un élément clé de la loi. Cette loi est une loi des libéraux. Elle a fait l'objet d'une étude à la Chambre des communes et en comité. Le Parlement l'a adoptée. La section d'appel des réfugiés a le soutien de toutes les organisations canadiennes et de quelques organisations internationales qui s'occupent des immigrants et des réfugiés.

Pourquoi le ministre se croit-il au-dessus des lois? Qu'est-ce qui autorise le ministre à refuser de respecter les lois canadiennes?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je peux affirmer que le ministre ne se pense pas au-dessus des lois. Il a travaillé exceptionnellement fort avec les groupes d'immigrants dans tout le Canada pour renforcer ces groupes et les services qui leur sont offerts.

Si les députés d'en face passaient un peu de temps au comité et suivaient les dossiers de près, plutôt que de réduire l'aide aux immigrants de 200 millions de dollars, nous nous en porterions tous mieux.

* * *

● (1150)

LA JUSTICE

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, dans ma circonscription, un homme a été pourchassé dans la rue et tué à coups de machette. Ce meurtre brutal et sanglant a choqué la région. Un des individus impliqués dans ce crime n'a été condamné qu'à 19 mois de détention à domicile.

Après avoir participé à ce qui a été, le ministre doit le reconnaître, un meurtre exceptionnellement grave et violent, il a été renvoyé chez lui pour regarder des DVD.

Quand le gouvernement libéral apprendra-t-il qu'une nuit à regarder des films et à manger du pop-corn sur un divan douillet ne constitue pas un châtement? Ce n'est pas de la réadaptation. Ce n'est pas de la justice. C'est de la bêtise à l'état pur.

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, notre réforme concernant les peines avec sursis était destinée à envoyer un message concernant l'exemplarité de la peine. Compte tenu du principe de proportionnalité, aucune peine avec sursis ne sera imposée dans le cas d'une infraction grave et d'une infraction avec violence. J'ajoute que je ne peux pas me prononcer sur des cas d'espèce.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS AUTOCHTONES

M. Jeremy Harrison (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Monsieur le Président, ce matin, l'apport des anciens combattants autochtones a été souligné fort justement à l'autre endroit. J'aimerais remercier de nouveau ces braves anciens combattants pour leur service et leur sacrifice.

L'an dernier, la Chambre a adopté la motion que j'avais présentée afin de pleinement reconnaître l'apport de ces guerriers courageux. Le Cabinet libéral a voté en bloc contre cette simple demande en faveur de l'égalité. Depuis, le gouvernement libéral n'a pas réglé la question du traitement injuste des anciens combattants autochtones après la guerre.

Quand le gouvernement respectera-t-il la volonté de la Chambre et traitera-t-il équitablement nos anciens combattants autochtones?

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, il est paradoxal que cette question soit posée tout juste après le retour d'Europe de la ministre des Anciens combattants et d'une délégation interparlementaire, qui sont allées là-bas rendre hommage aux anciens combattants autochtones. L'objectif de la cérémonie d'aujourd'hui au Sénat était justement de rendre hommage aux anciens combattants autochtones.

* * *

LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, Imperial Tobacco a annoncé récemment la fermeture de son usine de Guelph, ce qui entraîne la perte de plus de 500 emplois. Des centaines de familles de la région de Guelph comptaient sur ces emplois. Le gouvernement devrait faire tout en son pouvoir pour atténuer le coup. Nous avons proposé l'octroi d'une subvention de 1 000 \$ pour les apprentis, un crédit d'impôt aux employeurs pour leurs charges salariales et une déduction de 500 \$ pour leur outillage. Nos propositions aideront ces travailleurs à se recycler pour les dizaines de milliers d'emplois à combler dans les métiers spécialisés.

Quand le gouvernement donnera-t-il suite à cette recommandation et aidera-t-il ces travailleurs et les 100 000 autres qui ont perdu leur emploi dans le secteur manufacturier?

Questions orales

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes toujours très préoccupés quand surviennent d'importantes mises à pied et nous prenons cela très au sérieux. Le ministère se rend dans le milieu de travail et collabore avec les employeurs et les employés pour faire tout ce qui est possible afin d'aider ces travailleurs, ce qui comprend un soutien temporaire du revenu aux termes du programme d'assurance-emploi.

Cela étant dit, nous sommes également très préoccupés par les pénuries de main-d'oeuvre à venir. Nous avons lancé la Stratégie des compétences en milieu de travail qui comprend des programmes de formation des apprentis et des comités de partenariat où l'industrie et les syndicats unissent leurs efforts pour élaborer une stratégie pertinente qui convient davantage au monde du travail d'aujourd'hui.

* * *

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, en septembre, le bateau de pêche *Melina and Keith II* a coulé au large de Terre-Neuve, causant la mort de quatre personnes, la dernière étant décédée à peine 15 minutes avant l'arrivée des secours. Il a fallu une demi-heure pour vérifier le signal de détresse initial et repérer l'endroit. C'est compréhensible.

Le ministre peut-il indiquer à la Chambre pourquoi il a fallu deux heures de plus pour envoyer un hélicoptère, compte tenu surtout que le signal de détresse a été reçu pendant que l'équipe de recherche et sauvetage était encore en service?

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que notre équipe de recherche et de sauvetage est intervenue bien avant l'expiration du délai autorisé. Nous regrettons profondément la mort des personnes qui étaient loin du rivage.

Je peux donner à la Chambre l'assurance que notre équipe de recherche et de sauvetage, qui réagit de manière admirable et courageuse en toute occasion, est intervenue bien en-deça des limites de temps humainement raisonnables pour sauver la vie de ces personnes.

* * *

• (1155)

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, l'Assemblée nationale du Québec a adopté, hier, une motion exigeant la signature d'une entente bilatérale avec le gouvernement fédéral, qui réponde aux préoccupations du Québec. Incapable de s'entendre avec son homologue, le ministre Mulcair a décidé de passer par-dessus la tête de celui-ci et de négocier directement avec le ministre des Transports.

Pourquoi le gouvernement fédéral refuse-t-il de signer une entente qui réponde pleinement aux préoccupations exprimées par le Québec, lui qui possède le meilleur dossier en matière de gaz à effet de serre au Canada?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, le ministre de l'Environnement a toute la confiance du gouvernement. Il est le seul négociateur pour l'ensemble des provinces. Il travaille actuellement à la mise en place d'un plan extraordinaire dans le cadre du Protocole de Kyoto. Et

nous sommes entièrement confiants dans la négociation qu'il va mener non pas sur la place publique, mais privément, avec ses collègues.

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, la contribution des grands pollueurs est une toute petite partie du plan du ministre. La réalité, c'est que le ministre détourne l'attention sur les 10 milliards de dollars qu'Ottawa cherche à envoyer en Alberta et en Ontario au détriment des contribuables québécois.

Je m'adresse au véritable négociateur du gouvernement, soit le ministre des Transports, et non à l'objet « inamovible » dénoncé par le ministre Mulcair. Le ministre des Transport entend-il signer avec le Québec une entente bilatérale sur les changements climatiques, qui tienne compte des efforts passés, et ce, avant la conférence internationale qui se tiendra à Montréal le 28 novembre prochain?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la première chose qui me frappe dans la question, c'est que le député semble reconnaître enfin que le plan du gouvernement du Canada pour les industries canadiennes est tout à fait juste et demande à chaque industrie dans chaque province de faire sa part. C'est pourquoi au Québec, comme il y a moins de gaz à effet de serre et que moins de tonnes sont disponibles, l'industrie québécoise devra produire 3 tonnes de façon réglementée, sur 45.

Le deuxième élément concerne la distribution des fonds en fonction des provinces. Cela se négocie avec toutes les provinces, de façon très polie avec neuf provinces et moins polie avec...

Le Président: L'honorable député d'Île de Vancouver-Nord a la parole.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, l'industrie forestière canadienne a versé aux Américains cinq milliards de dollars de droits injustifiés sur le bois d'oeuvre. La décision finale de l'ALENA en août a confirmé que cette somme de cinq milliards de dollars devait être remboursée à l'industrie canadienne.

La semaine dernière, cependant, le premier ministre a surpris tout le monde, y compris les intervenants de l'industrie et les gouvernements provinciaux, en réclamant le remboursement d'à peine 3,5 milliards de dollars sur les cinq milliards de dollars qui sont dus.

Pourquoi le premier ministre continue-t-il de miner la position du Canada dans le dossier du bois d'oeuvre?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, ce sont des inepties. Le premier ministre a toujours dit que l'ALENA devait être respecté, et cela signifie le remboursement de tous les droits compensateurs perçus.

* * *

LES SERVICES DOUANIERS AUX AÉROPORTS

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, la ville de Collingwood et moi-même déployons des efforts pour faire de l'aéroport régional de Collingwood un point d'entrée. C'est essentiel pour l'industrie et le tourisme dans Simcoe—Grey.

J'ai écrit à la ministre en 2004, mes collaborateurs ont laissé plusieurs messages et j'ai écrit de nouveau au ministre le 8 septembre, mais en vain.

Dans un courriel, le bureau de son prédécesseur disait:

La décision d'établir des services douaniers à Collingwood sera strictement politique.

C'est au ministre à décider. L'aéroport de Collingwood pourra-t-il compter sur des services douaniers, oui ou non?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de la situation dont parle la députée, mais je vais m'engager à donner suite à sa question immédiatement.

Il est évident que l'Agence des services frontaliers du Canada évalue où sont les besoins dans tout le pays. Nous essayons d'offrir le meilleur service possible. En fait, en fonction d'une évaluation des besoins, si tout semble indiquer que l'aéroport de Collingwood mérite qu'on y affecte des douaniers à temps plein, nous prendrons des dispositions en ce sens.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement vient de déposer son rapport de mi-parcours sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour les langues officielles.

Puisque le développement et l'épanouissement des communautés de langues officielles sont prioritaires pour notre gouvernement, le ministre peut-il nous dire quelle a été la réaction des communautés et quelles devraient être les prochaines mesures devant être prises pour accélérer et concrétiser cet important dossier?

• (1200)

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de sa question.

Effectivement, nous avons déposé ce rapport la semaine dernière. Nous avons innové en incluant, dans le rapport de mi-parcours, les commentaires et l'évaluation des communautés elles-mêmes. Nous pourrions constater que, généralement, la réaction est positive, surtout en petite enfance, en santé, en justice et dans d'autres domaines.

Maintenant que les structures et les mécanismes qui devaient être créés sont en place pour la mise en oeuvre du plan, on peut s'attendre à ce que, pour les années trois, quatre et cinq, la cadence des investissements augmentera, ainsi que prévu, de façon à ce que tous les objectifs du plan soient atteints d'ici 2008.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, les agriculteurs, les groupements professionnels agricoles et même la Commission canadienne du blé ont réclamé une augmentation du prix initial du grain. De nombreuses semaines ont passé et le ministre n'a toujours pas fait d'annonce sur ce qui est au fond une décision relativement simple. En raison de l'inaction du ministre, le faible prix initial du grain a même retardé le versement

Recours au Règlement

des sommes prévues au titre de la protection du revenu agricole dans le cadre du PCSRA.

Les agriculteurs ont besoin de plus que de belles paroles. Ils ont besoin d'action, et tout de suite. Je demande au ministre de prendre les mesures qui s'imposent, d'annoncer immédiatement le montant de l'augmentation des prix initiaux et de cesser de jouer au chat et à la souris avec les agriculteurs canadiens.

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, la dernière fois que le député a posé cette question, il critiquait la Commission canadienne du blé pour son inaction. En fait, la Commission a agi. Les agriculteurs qui représentent la Commission canadienne du blé et qui en sont responsables ont sillonné le pays pour vendre du grain et ils ont enregistré des ventes très intéressantes récemment. Ils sont venus me voir pour me demander de rajuster l'acompte versé aux producteurs, et je vais m'en occuper sans tarder.

* * *

LES AÉROPORTS

Mme Carolyn Parrish (Mississauga—Erindale, Ind.): Monsieur le Président, en réponse à une question qui lui a été posée cette semaine sur le loyer notoirement inéquitable de l'aéroport international Pearson, le ministre des Transports a suggéré aux transporteurs aériens d'aller à Montréal. Il a ajouté que tout le monde doit payer son loyer. Quelle arrogance.

L'aéroport Pearson vient d'être rénové sans contribution financière de la part du gouvernement. Il est devenu l'un des aéroports les plus modernes du monde, mais son avenir est menacé.

Le ministre responsable de l'Ontario peut-il expliquer pourquoi lui et ses collègues ontariens, qui constituent la députation ministérielle la plus nombreuse, n'ont rien fait pour empêcher l'établissement de ce loyer usuraire?

Le Président: J'estime que la députée doit adresser sa question à un ministre qui n'est pas responsable d'une région, comme elle le sait. Je vois que le ministre des Transports demande la parole pour répondre à la question.

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je signale à la députée que nous avons une nouvelle politique relative aux loyers qui fera en sorte que les aéroports du pays économiseront 8 milliards de dollars durant la durée de leurs baux. Je dois dire que, sur les 8 milliards de dollars que le ministre des Finances a acceptés, 5 milliards de dollars iront à l'aéroport de Toronto, ce qui représente des économies de 5 milliards de dollars.

Le Président: Le député d'Edmonton—Sherwood Park demande la parole pour invoquer le Règlement au sujet de la période des questions.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION D'ACCESSOIRES À LA CHAMBRE

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, comme vous le savez sans doute, j'ai été impliqué, il y a plusieurs années, dans l'un des incidents les plus sérieux impliquant l'utilisation d'accessoires à la Chambre des communes. J'ai été dûment réprimandé et je me suis excusé.

Affaires courantes

Aujourd'hui, monsieur le Président, j'ai remarqué que le ministre des Transports a brandi plusieurs fois son exemplaire du rapport Gomery sans même en citer un passage, à l'exception de la dernière fois.

À mon avis, il s'en est servi comme accessoire et je pense, monsieur le Président, que vous devriez le réprimander.

Le Président: Le rapport Gomery a été brandi bien des fois dans cette enceinte au cours des derniers jours, d'un côté comme de l'autre de la Chambre. Cependant, je peux dire que le ministre des Transports a bel et bien cité le rapport. En effet, lorsqu'il l'a fait, je lui ai même fait un signe réprobateur parce qu'il mentionnait nommément un député plutôt que d'utiliser son titre. Je n'ai donc aucun doute là-dessus. Il a cité le rapport. Il a même précisé la page du passage en question.

Il y a parfois certains écarts à cette règle, et même si je ne me souviens pas de celui dont le député d'Edmonton—Sherwood s'est rendu coupable, je tiens à rappeler aux députés que le recours aux accessoires n'est pas recommandé. Par contre, il va de soi qu'un document qui vient d'être déposé à la Chambre, qui est cité par les députés ou qui sert de base à une réponse ou à une question, peut parfois être tenu dans les airs, montré et même cité.

Il y a des accessoires et accessoires, mais je remercie le député de sa mise en garde. Je suis persuadé qu'elle a été appréciée par tous les députés.

AFFAIRES COURANTES

• (1205)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à huit pétitions.

* * *

LE RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, au nom du ministre des Ressources naturelles et en conformité du paragraphe 32 (2) du Règlement, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport d'étude final de la Société de gestion des déchets nucléaires.

L'hon. Peter Adams: Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter le rapport du Groupe d'amitié parlementaire Canada-Taïwan, qui a visité Taïwan en septembre 2005. Des parlementaires de trois partis ont rencontré le président et des ministres du gouvernement taïwanais ainsi que le Président et les membres du Yuan législatif.

Le Président: Je crois que le député sait que le groupe n'est pas officiel et que son rapport ne peut donc être déposé comme rapport de délégation interparlementaire sans le consentement unanime.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ

Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le seizième rapport du Comité permanent de la santé.

Le comité recommande que le ministre de la Santé suspende temporairement le groupe consultatif scientifique sur les implants mammaires de silicone ainsi que ses délibérations et qu'il ne prenne pas de décision et n'agisse pas tant qu'il n'aura pas comparu devant le comité pour traiter de cette question.

Si la Chambre donne son consentement, je proposerai l'adoption du seizième rapport plus tard aujourd'hui.

PATRIMOINE CANADIEN

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quinzième rapport du Comité permanent du patrimoine canadien.

Conformément à son ordre de renvoi du lundi 18 avril 2005, votre comité a étudié le projet de loi C-333, Loi portant reconnaissance des mesures d'exclusions imposées aux immigrants d'origine chinoise, et a convenu le mardi 1er novembre 2005, d'en faire rapport avec des propositions d'amendement.

Il n'arrive pas souvent à la Chambre que l'on félicite deux députés d'avoir réussi à faire en sorte qu'un projet de loi fasse l'objet du consentement quasi unanime d'un comité dans son rapport à la Chambre. Je tiens à féliciter les députés et les représentants ministériels qui ont travaillé de près pour assurer la collaboration sur cette question aussi bien à la Chambre que dans l'ensemble de la collectivité.

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPĐ) demande à présenter le projet de loi C-435, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (aucune TPS sur les livres et brochures).

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui un projet de loi visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise afin d'éliminer la TPS sur les livres et les brochures.

L'imposition de la TPS sur les livres et les brochures ainsi que la décision du gouvernement fédéral d'imposer la TVH sur les livres et CD-ROM éducatifs représentent un obstacle insensé à l'accessibilité du matériel éducatif et à la réalisation de nos objectifs d'alphabetisation. Le gouvernement doit éliminer cet obstacle, ces mesures contre-productives, et investir plutôt dans des initiatives d'alphabetisation sérieuses qui donneront des résultats durables.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPĐ) demande à présenter le projet de loi C-436, Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux (produit interdit—crochets).

Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter ce projet de loi, qui modifie la Loi sur les produits dangereux.

Affaires courantes

Le projet de loi a pour objet d'interdire la publicité, la vente et l'importation des crochets d'exposition allongés pouvant représenter un danger pour la sécurité et la santé humaines.

En conjonction avec le projet de loi sur les produits dangereux présenté par mon collègue, le député de Halifax—Needham à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, ces mesures visent à retirer du marché les crochets d'exposition dangereux qui ont causé la cécité, des handicaps visuels et des traumatismes crâniens chez d'innombrables enfants et plusieurs adultes. L'utilisation de ces crochets mortels devrait être illégale, point à la ligne. J'espère que les députés voudront bien appuyer cette mesure simple, mais efficace.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

• (1210)

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC) demande à présenter le projet de loi C-437, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et le Code canadien du travail.

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter ce projet de loi aujourd'hui. Il s'agit d'une mesure législative succincte qui élargirait la définition de la famille dans le code de DRH, afin d'y inclure les frères et sœurs ainsi que les parents par alliance, ce qui constituait certainement un oubli de la part du gouvernement.

Il en a été abondamment question. Le gouvernement se contente de faire de beaux discours. D'autres députés ont présenté à la Chambre des motions à ce sujet. Je suis certain que ce type de projet de loi recevra le consentement unanime lorsque nous pourrons finalement en parler.

À l'origine, les libéraux ont annoncé l'injection de 200 millions de dollars pour combler cette lacune. Ils n'ont pas réussi à dépenser plus que 8 millions de dollars; ils ont donc certainement la marge de manoeuvre voulue pour élargir cette définition.

Nous sommes impatients de débattre du projet de loi. C'est une femme de ma circonscription, Heather Chisholm, qui est à l'origine de cette mesure législative. Elle travaille auprès de personnes âgées et elle comprend l'utilité de pareil projet de loi.

J'attends avec impatience l'occasion de discuter de cette mesure législative.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC) demande à présenter le projet de loi C-438, Loi modifiant le Code criminel (meurtre d'un agent de libération conditionnelle ou d'un pompier).

—Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Fort McMurray qui appuie la motion. Mon collègue de Calgary-Centre donne aussi un appui sans réserve à ce projet de loi.

S'il était adopté, le projet de loi modifierait le Code criminel. Il vise à corriger un oubli dans le paragraphe 231(4) du Code criminel. En effet, ce paragraphe omet les agents de libération conditionnelle et les pompiers dans la liste des personnes dont le meurtre dans l'exercice de leurs fonctions est assimilé au meurtre au premier degré.

Le projet de loi est présenté à la mémoire de Louise Pargeter, victime d'un meurtre horrible, par respect pour ses parents, Mike et Judy, et pour sa partenaire, Anne Lynagh. Louise Pargeter a été tuée à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, où elle était agente de libération conditionnelle. Dans une lettre à la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, la famille a demandé à ce que l'on présente un projet de loi comme celui-ci.

À l'heure actuelle, les agents de libération conditionnelle et les pompiers ne sont pas mentionnés dans la liste. Cela est très important, car les agents de police, les gardiens et les géoliers le sont. Il serait tout à fait sensé d'ajouter les agents de libération conditionnelle à cette liste.

Une accusation de meurtre au premier degré pour ce type de meurtre constituerait un facteur dissuasif important et entraînerait une diminution du nombre de meurtres d'agents de libération conditionnelle.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI SUR LA JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE

M. Daryl Kramp (Prince Edward—Hastings, PCC) demande à présenter le projet de loi C-439, Loi instituant la Journée nationale de reconnaissance.

—Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de Regina—Lumsden—Lake Centre d'avoir eu la bonté d'appuyer ma motion. Il s'agit d'une question d'envergure nationale qui touche l'intérêt national.

C'est pour moi un plaisir de présenter le projet de loi sur la Journée nationale de reconnaissance. Le projet de loi désigne le 3 mars comme une journée nationale consacrée, chaque année, à donner aux Canadiens l'occasion d'exprimer leur reconnaissance pour le travail héroïque des membres des Forces canadiennes et des professionnels d'intervention d'urgence, notamment les policiers, les pompiers et le personnel paramédical.

Je pense que tous les députés de tous les partis voudront faire en sorte que ce projet de loi soit adopté rapidement.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

• (1215)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**SANTÉ**

Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose que le seizième rapport du Comité permanent de la santé, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Affaires courantes

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA JUSTICE

M. Dave MacKenzie (Oxford, PCC): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de la congrégation de l'Église luthérienne St. Matthew, à Tavistock, en Ontario, qui est principalement composée de mes électeurs.

Elle demande instamment au Parlement d'interdire la production, la promotion et la distribution d'un film sur les meurtres de Tammy Homolka, Kristen French et Leslie Mahaffy commis par Paul Bernardo et Karla Homolka.

L'AUTISME

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, les enfants atteints de troubles envahissants du développement ou d'autisme sont parmi les Canadiens les plus vulnérables. Le nombre de diagnostics d'autisme augmente à un rythme effrayant. À l'heure actuelle, un enfant sur 195 est atteint d'autisme. J'aimerais donc remercier mon jeune ami, Josh Bortolotti, de montrer la voie dans ce dossier.

En l'occurrence, les pétitionnaires demandent que soit financée l'intervention comportementale intensive et l'analyse comportementale appliquée pour les enfants atteints d'autisme et de troubles envahissants du développement, et que ces thérapies soient enseignées dans les collèges et universités canadiennes.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter aujourd'hui trois pétitions. La première d'entre elles traite des troubles du spectre de l'autisme.

Les pétitionnaires demandent que le gouvernement modifie la Loi canadienne sur la santé et la réglementation qui s'y rattache de manière à y intégrer la thérapie IBI/ABA, soit l'intervention comportementale intensive et l'analyse comportementale appliquée. Ils demandent aussi que le gouvernement crée une chaire dans les universités de chacune des provinces, où l'on enseignerait les traitements appropriés pour venir en aide aux Canadiens autistes.

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, ma deuxième pétition traite de l'assurance-emploi.

Plusieurs centaines de pétitionnaires prient le gouvernement de ramener à 360 heures le critère d'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi, partout au Canada. Ils réclament des prestations représentant 60 p. 100 du salaire normal déterminé par les 12 meilleures semaines de travail. Ils demandent aussi que la durée maximale des prestations soit haussée à 50 semaines, puisque l'assurance-emploi est un filet de sécurité qui prévient beaucoup de problèmes différents.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, cette pétition traite d'une question très importante. Le député de Windsor—Tecumseh et des centaines de pétitionnaires d'un bout à l'autre du comté de Windsor-Essex demandent au gouvernement d'aider le ministre de l'Immigration à employer ses pouvoirs ministériels pour accorder à M. Ahmad Abou Ramadan, avant qu'il soit expulsé le 22 décembre, un permis ministériel lui permettant de rester au Canada pour des raisons d'ordre humanitaire.

C'est une question très importante. J'espère que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration prendra cette demande très au sérieux.

L'AUTISME

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition que m'ont fait parvenir des habitants de ma circonscription et des environs sur la question de l'autisme.

Les pétitionnaires soulignent la difficulté que représente, pour les familles, le fait d'avoir un enfant autiste. Ils demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur la santé de manière à y intégrer la thérapie IBI/ABA, destinée aux enfants atteints d'autisme. Ils demandent aussi que le gouvernement contribue à la création, dans les universités, d'une chaire d'enseignement de la thérapie IBI/ABA. Je suis heureux de présenter cette pétition.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, avant de présenter la pétition, je tiens à remercier la présidence pour avoir organisé hier un déjeuner à l'occasion de la remise des prix du Gouverneur général pour les arts de la scène. Nous lui en sommes très reconnaissants.

Cette pétition a été signée par des résidents de Langley, en Colombie-Britannique. Ils disent que l'imposition de la TPS sur la taxe fédérale et les autres taxes équivaut à une double taxation. Ils voudraient donc que cette pratique soit supprimée.

* * *

● (1220)

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions 181, 185, 190, 192, 205 et 211.

[Texte]

Question n° 181—**M. Gilles Duceppe:**

En ce qui concerne le programme de la recherche scientifique et du développement expérimental de l'Agence du revenu du Canada, depuis 2000, quel a été le total des crédits d'impôts consentis à chacune des entreprises suivantes: a) Magna Entertainment Corporation; b) MI Developments Inc.; c) Intier Automotive; d) Cosma International; e) Magna Donnelly; f) Decoma International Inc.; g) Tesma International Inc.; h) Magna Drivetrain?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le programme d'encouragements fiscaux de la Recherche scientifique et du développement expérimental, RS&DE, est conçu pour favoriser la recherche et le développement au Canada.

En vertu de ce programme, les entreprises ayant des dépenses admissibles de RS&DE peuvent recevoir des remboursements, des crédits d'impôt ou les deux.

Les entreprises qui demandent le crédit de la RS&DE sont assujetties aux examens scientifiques et financiers de l'Agence du revenu du Canada afin de voir à ce que toutes les exigences relatives à l'admissibilité, telles que décrites dans la Loi de l'impôt sur le revenu, soient respectées.

Les dispositions relatives à la confidentialité de la Loi de l'impôt sur le revenu (article 241) interdisent la divulgation de renseignements concernant les contribuables.

*Affaires courantes*Question n° 185—**M. Jay Hill:**

Quelles mesures le gouvernement a-t-il pris pour donner suite à la motion adoptée par la Chambre des communes le 8 février 2005, demandant au gouvernement de supprimer le dépôt exigé dans le cadre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole et de respecter les engagements qu'il a pris à l'égard des producteurs canadiens; s'il n'a pris aucune mesure, le gouvernement peut-il justifier sa décision?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, dans le budget 2005, le gouvernement fédéral s'est engagé à remplacer le dépôt exigé dans le cadre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, PCSRA, en trouvant « une meilleure façon d'inciter efficacement les producteurs à participer à la gestion conjointe des risques de l'entreprise dans le cadre du PCSRA ». Étant donné que le PCSRA est une initiative à frais partagés, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a discuté de la question avec ses homologues provinciaux et territoriaux en juillet; ils ont convenu de remplacer l'exigence relative au dépôt par un mécanisme d'imposition de droits pour l'année de programme 2006.

Le mécanisme d'imposition de droits respectera les principes fondamentaux du programme voulant que les producteurs participent activement à la gestion des risques liés à leur entreprise et assument une partie des coûts du programme. Cependant, ce mécanisme n'immobilisera pas une grande partie des fonds de roulement du producteur, ce qui constituait la principale lacune de l'exigence relative au dépôt selon les producteurs. Des mécanismes de remplacement du dépôt ont été élaborés au moyen de consultations menées auprès de comités consultatifs de l'industrie chargés d'appuyer le programme; le mécanisme d'imposition de droits a été généralement accepté.

Les ministres ont convenu d'imposer un droit qui correspondrait approximativement à l'écart entre le coût d'un emprunt contracté par le producteur pour déposer le montant global exigé et le montant des intérêts tirés de la somme déposée. Le droit représenterait 0,45 p. 100 de la marge de référence historique — qui mesure les profits de l'entreprise agricole — faisant l'objet d'une protection au titre du programme, ou s'élèverait à 4,50 \$ par tranche de protection de 1 000 \$. Un producteur dont l'exploitation agricole présente une marge de référence de 100 000 \$ devrait payer 450 \$ pour obtenir une protection complète, ce qui représente un engagement financier beaucoup moins important comparativement à la somme de 22 000 \$ qu'il aurait dû mettre de côté si un autre mécanisme avait été en place.

Au début de 2006, les producteurs recevront un avis les informant des options en matière de protection et des droits connexes, ainsi que de la date limite avant laquelle les demandes devront être envoyées.

Question n° 190—**M. Bill Casey:**

En ce qui a trait aux projets pilotes et autres actions entrepris par la Commission de la fonction publique du Canada pour créer une zone nationale de sélection pour tous les postes de fonctionnaires: *a)* où en est la désignation de tous les postes de la fonction publique au sein de la zone nationale de sélection, après la désignation en ce sens de tous les postes de cadres de la fonction publique fédérale; *b)* quand la Commission sera-t-elle en mesure d'inclure tous les postes de niveau inférieur et intermédiaire dans la zone nationale de sélection; *c)* quelle est l'échéancier de la Commission pour que la totalité des postes de fonctionnaires fédéraux affichés soient inclus dans la zone nationale de sélection; *d)* quel pourcentage des postes de fonctionnaires fédéraux, en date du 1^{er} septembre 2005, sont ouverts aux demandeurs d'emploi dans une zone nationale de sélection; *e)* quelles sont les raisons pour lesquelles la Commission n'est pas encore parvenue à une zone nationale de sélection pour tous les demandeurs d'emploi canadiens qui souhaitent travailler dans la fonction publique; *f)* quelle somme la Commission a-t-elle consacré à ce jour à la zone nationale de sélection; *g)* y a-t-il un budget pluriannuel pour les dépenses nécessaires à la création de la zone nationale de sélection; *h)* où en est le développement des politiques et directives sur le recours au recrutement par voie électronique à l'échelle de toute la fonction publique?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, les réponses sont les suivantes:

(a) Depuis 2001, une zone nationale de sélection est obligatoire pour toutes les mesures de recrutement externe visant des postes de cadres, et la Commission incite les ministères à établir une zone nationale de sélection, lorsque cela est pertinent, pour toutes les mesures de recrutement externe. La Commission a revu sa politique et a annoncé le 6 octobre 2005 sa décision d'adopter une approche progressive en ce qui concerne l'établissement d'une zone nationale de sélection dans le cadre du recrutement externe.

(b) La Commission a décidé d'élargir la portée de sa politique, de sorte qu'à compter du 1^{er} avril 2006, il sera obligatoire d'établir une zone de sélection nationale pour toutes les mesures de recrutement visant des postes de niveau d'agent dans la région de la capitale nationale. La Commission adoptera ensuite une approche progressive en ce qui concerne l'utilisation de la zone nationale de sélection. Au terme d'évaluations, il a été déterminé que c'est à compter d'avril 2007 qu'il sera requis d'établir une zone de sélection nationale pour toutes les mesures de recrutement visant des postes de niveau d'agent au Canada.

(c) L'objectif général est que d'ici décembre 2007, sous réserve des résultats d'une évaluation des incidences et d'un financement soutenu, l'établissement d'une zone nationale de sélection soit obligatoire pour tous les processus de nomination annoncés à l'externe, quel que soit le poste, dans tout le pays.

(d) En 2004-2005, environ 19 p.100 des emplois auxquels le public était admissible ont fait l'objet d'une zone nationale de sélection — environ 2 300 emplois. Pendant la même période, approximativement 28 p.100 des emplois situés dans la région de la capitale nationale et auxquels le public était admissible ont fait l'objet d'une zone nationale de sélection — environ 1 300 emplois. À compter du 1^{er} avril 2006, le changement de politique annoncé le 6 octobre 2005 fera pratiquement doubler — de 19 p. 100 à 32 p. 100 — l'utilisation globale d'une zone nationale de sélection pour des postes ouverts au public, dans tout le Canada, passant de 2 300 à environ 3 800 emplois. En ce qui concerne les postes ouverts au public dans la région de la capitale nationale, on utilisera une zone nationale de sélection dans deux fois plus de cas — 28 p. 100 à 60 p. 100 —, passant ainsi de 1 300 à environ 2 900 emplois.

(e) Les limites géographiques de sélection qui sont autorisées en vertu de l'actuelle Loi sur l'emploi dans la fonction publique, LEFP, sont utilisées pour gérer un volume élevé de mises en candidature à des emplois ouverts au public. Le but visé est de s'assurer que la dotation se fasse conformément aux valeurs de dotation voulant que nous embauchions des candidats qualifiés tout en sauvegardant la confiance du public au regard d'une saine gestion des fonds publics. L'annonce de la CFP d'élargir la zone nationale de sélection a été rendue possible grâce à la souplesse qui se dégage de la nouvelle LEFP et des investissements que la CFP a effectués jusqu'à ce jour en matière d'outils technologiques; des outils qu'elle a pu acquérir à la suite de l'aide financière que le Conseil du Trésor lui a accordée pour soutenir l'augmentation prévue du nombre de mises en candidature.

Affaires courantes

(f) Entre le 1er avril 2001 et le 31 mars 2005, la CFP a investi 16,5 millions de dollars à l'égard de la zone nationale de sélection. Cette somme comprend, entre autres, l'élaboration d'un outil Web automatisé — Système de ressourcement de la fonction publique du Canada —, le Programme d'avantages sociaux des employés, la recherche et l'évaluation de solutions technologiques, l'acquisition de matériel et de logiciels, la formation du personnel et des utilisateurs du système, et enfin, l'évaluation du projet pilote. Pour la période comprise entre le 1er avril 2005 et le 31 mars 2006, la CFP prévoit des dépenses de l'ordre de 8,4 millions de dollars qui couvriront également la maintenance de la zone nationale de sélection.

(g) La CFP évalue à 13,4 millions de dollars les dépenses futures nécessaires à la création de la zone nationale de sélection. Le coût total estimatif pluriannuel pour créer la zone nationale de sélection s'élève donc à 38,3 millions de dollars. Ce montant tient compte du coût du Programme d'avantages sociaux des employés, de l'amélioration de l'outil servant à répondre à une gamme encore plus grande de besoins en matière de recrutement externe, la formation des hauts fonctionnaires des ministères, l'évaluation des incidences et de la situation en général. Les frais d'entretien permanents du Système de ressourcement de la fonction publique sont évalués à 5,5 millions de dollars par année, à compter de l'exercice 2007-2008.

(h) Le Projet de modernisation du ressourcement dans la fonction publique — PMRFP —, étalé sur plusieurs années, vise notamment à doter la population canadienne, les fonctionnaires et les gestionnaires de la fonction publique d'un outil automatisé de premier ordre pour appuyer une approche de dotation moderne. Il contribue, de ce fait, à faire du gouvernement fédéral un chef de file en la matière. Le PMRFP se divise en deux volets. Dans le premier, la CFP élargira l'application de l'actuel outil automatisé servant à la présélection, le Système de ressourcement de la fonction publique, à l'ensemble des régions de la CFP afin que les ministères puissent l'utiliser pour le recrutement externe d'ici la fin du mois de novembre 2005, puis directement à tous les ministères et organismes intéressés à partir d'avril 2006. Dans le cadre du plan d'élargissement, le personnel des bureaux régionaux de la CFP et des ministères se verra offrir des séances de formation sur la façon de se servir de l'outil en question. Le second volet du PMRFP concerne l'élaboration d'une solution à long terme axée sur les activités de recrutement interne et externe. Ce volet n'a toujours pas été complètement chiffré. Les politiques et directives connexes concernant le recours à l'échelle de toute la fonction publique d'un logiciel de recrutement électronique seront élaborées en collaboration avec les parties intéressées.

Question n° 192—Mme Joy Smith:

Concernant le projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, le gouvernement envisage-t-il de proposer des amendements visant à garantir aux enseignants, aux chercheurs et aux étudiants d'institutions d'enseignement le maintien de leur accès en ligne aux documents accessibles au public?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.):

Monsieur le Président, on a demandé au gouvernement s'il compte demander que le projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, soit amendé pour que les enseignants, les chercheurs et les élèves des établissements d'enseignement continuent d'avoir accès aux documents accessibles au public en ligne. Le gouvernement ne le fera pas puisque le projet de loi C 60 ne renferme aucune disposition qui modifie la façon dont on traite ce type d'accès en vertu du droit d'auteur actuel. Ceci dit, le gouvernement reconnaît que cela représente un problème.

Pour cette raison, le 24 mars 2005, le gouvernement a annoncé, dans sa Déclaration gouvernementale sur les propositions pour la réforme du droit d'auteur, qu'il déposerait un projet de loi visant certaines questions prioritaires du droit d'auteur ayant trait à Internet. Il a alors indiqué que la question de l'utilisation à des fins éducatives de documents Internet accessibles au public méritait un apport du public et une considération plus poussés et, donc, qu'elle ne serait pas abordée dans le projet de loi. Il a indiqué en outre qu'un document de consultation serait publié le plus rapidement possible après le dépôt du projet de loi.

Le projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, a été déposé au Parlement le 20 juin 2005.

Le gouvernement a tenu une séance de consultation avec les parties intéressées en décembre 2002 afin de discuter de l'utilisation de matériel accessible sur l'Internet à des fins éducatives et de ses répercussions sur le droit d'auteur. À la suite de cette séance, en vue d'étudier les options possibles, le gouvernement a créé un groupe de travail formé de représentants du milieu de l'éducation et des titulaires de droits d'auteur. Le Groupe a tenu plusieurs réunions en 2003 et a publié, en décembre 2003, un rapport présentant ses conclusions et les éléments d'entente au sujet de l'utilisation, à des fins éducatives, de documents Internet sujet au droit d'auteur. Cependant, les représentants du secteur de l'éducation et des groupes de titulaires de droits d'auteur n'ont pu s'entendre sur plusieurs questions importantes, telles que la meilleure façon d'aborder la question de l'utilisation à des fins éducatives, c'est-à-dire par le truchement d'une exception concernant le droit d'auteur ou en vertu de licences, les utilisations autorisées et la façon d'indiquer que le matériel est « accessible au public ».

Question n° 205—Mme Jean Crowder:

En ce qui concerne la contribution financière du gouvernement à la campagne Sœurs d'esprit: a) pourquoi le versement de l'argent a-t-il été reporté; b) quand l'Association des femmes autochtones du Canada recevra-t-elle les fonds; c) le gouvernement a-t-il toujours l'intention de verser les sommes par étapes, comme prévu à l'origine?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, les réponses sont les suivantes:

(a) Le gouvernement du Canada accordera une aide financière pour l'initiative Sœurs d'esprit de cinq millions de dollars pour une période de cinq ans. Comme toute aide financière, il y a toujours un processus rigoureux pour remplir l'obligation de rendre des comptes aux contribuables canadiens.

(b) Condition féminine Canada est en train de finaliser une entente de contribution avec L'Association des femmes autochtones du Canada. Une fois finalisée, l'aide financière sera accordée en conformité aux dispositions de l'entente de contribution.

(c) Le gouvernement du Canada est engagé à versé les sommes en étapes et continuera à collaborer avec L'Association des femmes autochtones du Canada pour mettre en oeuvre l'initiative Sœurs d'esprit.

Question n° 211—M. Bernard Patry:

Est-ce que le mandat du Conseil d'examen des prix des médicaments brevetés (CEPMB) est de protéger les intérêts des consommateurs canadiens en exerçant un contrôle pour que les prix des médicaments brevetés ne soient pas excessifs et, le cas échéant, est-ce que le CEPMB excède son mandat en réglementant les prix des médicaments brevetés vendus en quantité de plus en plus importante aux non-canadiens à l'extérieur du Canada?

Privilège

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, CEPMB, est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi-judiciaires. Il a été créé par le Parlement en 1987 en vertu de la Loi sur les brevets.

Le CEPMB régleme les prix départ-usine, à savoir les prix auxquels les brevétés vendent leurs médicaments pour usage humain ou vétérinaire distribués au Canada sous ordonnance ou en vente libre aux grossistes, aux hôpitaux, aux pharmacies et/ou autres, pour que ces prix ne soient pas excessifs. Le CEPMB exerce un contrôle sur les prix de chaque médicament breveté offert sur le marché canadien.

Le CEPMB exerce un contrôle sur le premier prix de vente du médicament breveté. Le prix auquel le fabricant vend son médicament aux pharmacies au Canada est assujéti à la compétence du CEPMB, tandis que ne l'est pas le prix auquel la pharmacie vend le même médicament aux consommateurs, sans égard si ceux-ci se trouvent au Canada ou dans un autre pays. En ce qui concerne les ventes outre-frontières ou, autrement dit, les ventes des pharmacies de détail ayant leur place d'affaires au Canada à des clients se trouvant à l'étranger, elles ne relèvent pas de la compétence du CEPMB.

[Français]

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

PRIVILÈGE

L'ENVOI DE DOCUMENTS EN PROVENANCE DE DÉPUTÉS

La Chambre reprend l'étude de la motion ainsi que de l'amendement et du sous-amendement.

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas avec plaisir que j'utiliserai les huit minutes, car c'est un débat très triste que le Bloc québécois nous impose.

Dans les minutes précédentes, avant la période des questions, je crois avoir démontré très clairement que nous sommes devant un cas de diffamation qui représente une atteinte grave et injuste à ma réputation et à celle d'autres parlementaires de cette Chambre. J'ai également tenté d'expliquer l'inexplicable, à savoir comment le Bloc québécois a pu tomber si bas dans une politique aussi vile.

J'ai avancé deux explications possibles. Elles valent ce qu'elles valent. La première veut que, depuis deux ans, le Bloc québécois se répande, en cette Chambre, dans le salissage, l'amalgame et la diffamation, abusant ainsi de son privilège parlementaire. Les députés du Bloc ont également fait cela à l'extérieur de la Chambre, en évitant jusqu'à présent d'aller aussi clairement dans un cas de libelle sur le plan juridique. Cette fois-ci cependant, ils sont allés trop loin.

J'ai aussi avancé l'hypothèse que cette façon de travailler de leur part représente quelque chose qui relève d'un substrat plus large, d'un modèle de comportement présent depuis des décennies de la part du mouvement souverainiste québécois, qui consiste à attaquer les réputations et les personnes qui défendent le Canada, notamment les Québécois francophones, et même à les diaboliser parce qu'on se sent à court d'arguments rationnels et raisonnés en vue de faire

renoncer les Québécois au Canada. Je ne reviendrai pas sur ce développement.

J'en appelle, dans les minutes qui me restent, à un sens de l'honneur que tous les parlementaires de cette Chambre doivent avoir, y compris ceux du Bloc québécois. S'ils ont le moindre sens de l'honneur, au lieu de faire traîner les travaux de la Chambre comme ils le font actuellement, tout de suite après mon discours, ils vont se lever pour dire qu'ils s'engagent à rembourser l'argent des contribuables qui a servi à salir des réputations de parlementaires, et qu'ils s'engagent à envoyer à leurs frais les correctifs nécessaires auprès de tous les foyers québécois où mon visage et celui d'autres collègues apparaissent de façon aussi injuste et odieuse.

Les députés du Bloc québécois doivent cesser de faire traîner les travaux de la Chambre. Ils ont assez bafoué l'institution comme cela, et ils doivent tout de suite faire avancer le processus que le député de Bourassa a lancé pour défendre sa réputation et son honneur. S'ils continuent à faire traîner les travaux de la Chambre pour éviter que cette dernière puisse nous rendre justice, personnellement je prévois que je n'aurai pas beaucoup de patience et que j'irai au civil.

J'aimerais dire de plus que, si le Bloc québécois a le sens de l'honneur, il doit cesser d'avancer des arguments qui relèvent du faux-fuyant et de la malhonnêteté intellectuelle. J'en donne quelques exemples.

Certains députés du Bloc ont dit qu'ils ne voulaient pas mettre en cause les réputations de certains ministres, sous prétexte qu'il y a un astérisque dans le dépliant. Les députés m'excuseront d'enlever mes lunettes, mais cet astérisque est très petit et on y lit: « Ont comparu devant la Commission Gomery ». Si je comprends bien, le fait de dire que des témoins comparaissent devant une commission, cela donne ensuite le droit de salir leur réputation et de les présenter comme ayant implicitement été complices d'actions criminelles. Cela ne tient pas la route et ne tiendra pas non plus deux secondes devant n'importe quel tribunal que ce soit. C'est un peu comme si l'on vous donnait un contrat pour acheter votre maison, et qu'un tout petit astérisque vous informe que vous payez trois fois plus cher que ce que vous croyiez payer. Il y a des lois contre cela. Cela ne tiendra pas une seule seconde, il va leur falloir trouver autre chose.

Les députés du Bloc ont aussi avancé un autre argument établissant qu'ils avaient obtenu la permission de la Chambre pour faire une telle chose. Il faudrait d'abord qu'ils produisent la preuve qu'ils ont obtenu la permission de la Chambre. Nous l'attendons toujours. À supposer même que ce soit le cas, en matière de droit, cela ne les dispense pas de la responsabilité qu'ils ont au regard du document qu'ils utilisent. Ils ne peuvent pas reporter cette responsabilité sur une institution.

Le député d'Argenteuil—Papineau—Mirabel a fait valoir un autre argument qui consistait à jouer avec les mots. Il a déclaré hier en Chambre: « En aucune façon dans ce document on ne retrace la route de l'argent sale. » Le même député pourtant, dans un dépliant que lui-même a fait circuler dans son comté, utilise bien l'expression « la route de l'argent sale ». Pourquoi dit-il une chose en Chambre, alors que devant ses propres électeurs dans son comté, il dit le contraire? Il ne fait qu'aggraver son cas. Il devra s'en excuser, parce qu'il a induit la Chambre en erreur. C'est une chose très grave.

On doit cesser ces faux-fuyants qui ne font qu'enfoncer de plus en plus le Bloc québécois dans le déshonneur. Ils doivent reconnaître honnêtement qu'ils ont fait une diffamation.

Privilège

•(1225)

Avant de conclure, je veux soulever une autre chose. Le dépliant ne fait pas allusion à la corruption, paraît-il, mais simplement à un processus qui aurait eu lieu. En revanche, d'autres dépliant mentionnent: « Il faut sanctionner les libéraux fédéraux pour la corruption dont ils ont fait preuve. » Dans ce cas, le mot « corruption » se trouve juste à côté des visages des parlementaires en question. Si on ne les accuse pas de corruption, que fait-on? Il faut cesser la malhonnêteté intellectuelle. Nous sommes vraiment saisis d'un cas de diffamation.

Je terminerai mon intervention là où je l'ai commencée, c'est-à-dire en définissant la diffamation selon le droit. C'est une atteinte à la réputation qui expose une personne à la haine ou au mépris. Elle peut être verbale ou écrite. Il importe peu que cette atteinte soit directe ou non, qu'elle résulte d'une affirmation, d'insinuations, de sous-entendus ou d'une imputation.

Dans ce cas-ci, il ne s'agit pas d'un commentaire proprement dit, mais clairement d'une affirmation ou d'insinuations. Comme l'ont indiqué à plusieurs reprises les tribunaux, ce qui compte, c'est l'impression générale qui se dégage d'un article, d'une publication ou d'un propos. Dans le cas présent, il ne fait aucun doute, dans mon esprit, que le document porte atteinte à ma réputation. Je prendrai tous les recours nécessaires, car il existe peu de choses plus importantes pour une personne que sa réputation, son honneur et son intégrité.

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, premièrement, je suis un peu étonné d'entendre le ministre de l'Environnement dire que c'est nous qui faisons traîner le débat. À vrai dire, il s'agit d'une motion présentée par le député de Bourassa qui a été jugée recevable en cette Chambre. On y a proposé un amendement et un sous-amendement, étant donné que le rapport Gomery y est lié directement. Le ministre de l'Environnement fait montre de beaucoup de culot en allant de l'avant dans ce genre de situation.

En réalité, le dépliant dont il est question ici présente un résumé de ce qu'il est convenu d'appeler le scandale des commandites. Il présente des faits avérés. En ce qui concerne les députés qui ont soulevé la question de privilège, le dépliant ne fait que mentionner qu'ils ont comparu devant la Commission Gomery. Ce sont des faits.

Si le ministre de l'Environnement en donne une autre interprétation, c'est son problème. C'est lui qui voit des choses où il n'y en a pas. La meilleure façon d'en tirer des conclusions, c'est probablement en lisant, d'un côté, le synopsis de la Commission Gomery et, de l'autre, le document que nous avons devant nous.

Je lirai rapidement les conclusions tirées par le commissaire lui-même. Je ne les invente donc pas. On peut lire:

Les faits que j'ai constatés me permettent de tirer les conclusions ci-après.

La Commission d'enquête a constaté:

la preuve incontestable d'une ingérence politique dans l'administration du Programme de commandites; [...]

l'utilisation du Programme de commandites à des fins autres que l'unité nationale [ou] la visibilité fédérale, à cause de l'absence d'objectifs, de critères et de lignes directrices; [...]

des agences payant les salaires de personnes qui, à toutes fins utiles, travaillaient pour le Parti libéral; [...]

Il y a un dernier constat. Ce n'est pas le moindre:

le refus de ministres, de hauts responsables du Cabinet du premier ministre et de fonctionnaires d'admettre leur responsabilité pour la mauvaise gestion constatée.

Dans le fond, notre document et le rapport du commissaire Gomery montrent deux façons différentes d'énoncer la même chose.

L'image qu'on a incluse dans le dépliant se reflète directement dans le rapport. C'est pourquoi nous avons proposé un sous-amendement précisant que notre dépliant a été distribué après la fin des audiences. Car tous pouvaient tirer des conclusions à partir des audiences. Le commissaire Gomery a formulé les siennes et les a consignées dans son rapport. Je viens d'en lire quatre. De même, nous les avons publiées dans notre dépliant. Et la majorité de la population pense la même chose que nous.

Je demande ceci au ministre de l'Environnement aujourd'hui. Les documents qui sont déposés ici ne sont-ils pas la preuve que notre document reflète exactement le rapport Gomery? Les ministres de l'époque dont la photo apparaît dans les encadrés ont comparu devant la commission. Le personnel politique clé est identifié, tout comme on met en lumière l'exécutant politique, le Programme de commandites, l'argent qui est allé au Parti libéral. Voilà l'ensemble des circonstances.

Finalement, la bonne solution n'est-elle pas que le gouvernement prenne ses responsabilités, décide de déclencher des élections et laisse la population juger de lui? Ce gouvernement est responsable du plus grand scandale politique que le Canada ait connu depuis sa constitution. C'est la plus grande manifestation de mauvais fonctionnement de la part du gouvernement fédéral. Si des fédéralistes doivent être responsables de quelque chose, ce sont eux.

À preuve, le Parti conservateur...

•(1230)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais l'honorable ministre de l'Environnement a la parole.

L'hon. Stéphane Dion: Monsieur le Président, je ne crois pas que le député se croit lui-même. Premièrement, lorsqu'il dit que ce n'est pas le Bloc qui fait traîner les travaux de la Chambre, le député de Roberval a confirmé que c'était ce qu'il faisait. Alors, il ne sert à rien de nier les choses.

Deuxièmement, il a dit: « Des ministres ont fait de l'ingérence politique. Par la suite, l'argent s'est retrouvé dans des agences et ensuite au Parti libéral ». Cela signifie qu'il accuse des ministres d'avoir agi de la sorte. Toute la chaîne du document le démontre. Donc, il accuse des personnes d'avoir fait de l'ingérence et des activités criminelles. C'est ce dont parle le document.

Or, si ce n'est pas de l'amalgame et de la diffamation, qu'est-ce que c'est? Il ne se rend même plus compte de ce qu'il est en train de faire. Peut-être qu'il se croit lui-même. Il fait vraiment de l'amalgame.

Je me vois donc dans l'obligation de citer à nouveau le passage de la Commission Gomery, qui est parfaitement pertinent à notre propos. À la page 79, il est mentionné ce qui suit:

La preuve ne donne aucune raison d'attribuer un blâme ou une responsabilité quelconque pour la mauvaise administration du Programme de commandites à un autre membre du Cabinet Chrétien puisque, comme tous les députés, les autres ministres n'étaient pas informés des initiatives autorisées par M. Pelletier ni du fait qu'elles étaient financées à même la Réserve pour l'unité. Il y a lieu d'exonérer M. Martin, au même titre que tout autre ministre du caucus québécois, de tout blâme pour imprudence ou négligence, étant donné que son rôle à la tête du ministère des Finances ne comprenait pas la supervision des dépenses du CPM ou de TPSGC.

Voilà ce qui est écrit en toutes lettres. Or, je voudrais aller un peu plus loin et dire que même si le dépliant avait porté sur M. Pelletier, et certainement dans le cas de M. Chrétien, qui est sur le dépliant, la responsabilité que le juge Gomery leur impute en est une d'ordre de prudence. En aucune façon M. Chrétien voit son intégrité mise en cause par le juge Gomery. Donc, ce dépliant est injuste envers l'ancien premier ministre, et je veux insister là-dessus. C'est une chose de reprocher à quelqu'un d'avoir manqué de prudence, c'en est une autre de l'accuser d'avoir été malhonnête. Ces petites distinctions sont gommées par le Bloc qui veut tirer tout le monde vers le bas. En fait, ce sont eux qui se dirigent vers la bassesse la plus absolue par la façon dont ils font de la politique.

L'hon. Claude Drouin (secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales), Lib.): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue, le ministre de l'Environnement, pour l'excellence de son allocution et la clarté qu'il a su démontrer face au Bloc, qui est prêt à pires abus pour arriver à ses fins.

Je suis heureux de constater qu'on cite à maintes reprises la pertinence du rapport du juge Gomery. On est d'accord avec le rapport. Dans ce rapport, on a démontré que sur les 147 millions de dollars versés aux agences, 1,143 millions de dollars ont été versés au Parti libéral sur dix ans.

Comme les députés du Bloc se voient comme étant les ardents défenseurs des intérêts des Québécoises et des Québécois, où étaient-ils il y a cinq ans, lors du scandale des péquistes concernant Oxygène 9? C'était l'argent des contribuables du Québec qui a été gaspillé. Où étaient les députés du Bloc? On ne les a pas entendu parler. Ce scandale était tellement grave qu'on n'a jamais voulu faire d'enquête. On a demandé au ministre Baril de démissionner. On l'a nommé vice-président à Hydro-Québec, au Chili, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'enquête. On voit combien les séparatistes sont prêts à tout pour faire gagner leur cause.

Je demande donc au ministre de l'Environnement de m'éclairer sur ce qui s'est passé à cette époque.

• (1235)

L'hon. Stéphane Dion: Monsieur le Président, premièrement, 1,7 million de dollars, c'est 1,7 million de dollars en trop. Nous avons remboursé cette somme en disant aux Canadiens que nous allions redoubler de prudence pour que, plus jamais, une telle chose ne se reproduise.

Deuxièmement, un scandale n'en excuse pas un autre. Pourtant, ce n'est pas ce que le député de Beauce a fait. Il a simplement comparé la façon dont un leader a réagi par rapport à un autre. Notre premier ministre est allé au fond des choses. Je dois dire en toute justice que cela avait été commencé par l'ancien premier ministre et que le ministre des Travaux publics de l'époque, qui est notre ministre des Finances aujourd'hui, avait déjà revu toutes les procédures de façon à ce que ce soit bien clarifié. Notre premier ministre est allé au fond des choses en demandant qu'il y ait une commission d'enquête. Il a ouvert les livres et ainsi de suite.

Qu'a fait le leader à Québec à ce moment-là, l'ancien premier ministre du Québec, M. Landry? Il a mis le couvercle afin de s'assurer qu'on ne sache jamais ce qui c'était passé. Malheureusement, je dis au député de Beauce qu'on ne le saura jamais. Toutefois, si on le savait, on pourrait peut-être découvrir que le Bloc a profité de cet argent. Donc, cela concerne cette Chambre. On ne le saura jamais et on ne peut pas avoir l'assurance de le savoir puisqu'il n'y a jamais eu d'enquête publique. C'est très grave d'avoir manqué à ce point à la transparence. À mon avis, le Bloc a vraiment deux poids, deux mesures. Il devrait reconnaître que le premier ministre du

Privilege

Canada a fait preuve d'une extrême transparence et d'un sens de la probité publique qui l'honore.

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, je dois avouer que j'ai été très impressionnée par les commentaires du député de Saint-Laurent, surtout quand il a parlé du courage du premier ministre du Canada qui a prôné la transparence et la probité. Quand le Bloc québécois parle du Parti libéral du Canada et du rapport Gomery, il emploie ses propres mots et non ceux du juge Gomery.

Celui-ci a entendu 172 témoins et lu des milliers de pages de preuves documentaires, y compris des documents portant sur les délibérations du Cabinet qui n'ont jamais, selon la tradition, été rendus publics. Cependant, le premier ministre du Canada, un premier ministre libéral, les a rendus publics.

J'aimerais avoir les commentaires du député de Saint-Laurent au sujet du dernier paragraphe de la page 450 du rapport Gomery, qui dit:

D'après la preuve présentée au nom du PLCQ, il est désormais moins probable que de telles irrégularités se produisent, suite aux réformes qui ont été apportées à la gestion et au fonctionnement du Parti.

Compte tenu de la conclusion du juge qui a entendu toute la preuve, que pense-t-il du Bloc québécois qui ne demande pas à ses homologues provinciaux d'agir de la même façon lorsqu'il y a des allégations d'irrégularité dans les campagnes de financement?

L'hon. Stéphane Dion: Monsieur le Président, c'est un peu la même réponse. Je ne veux pas essayer d'excuser un scandale par un autre. Je veux simplement souligner deux choses.

D'abord, l'effort de transparence a été beaucoup plus grand à Ottawa avec le gouvernement libéral qu'à Québec avec le gouvernement péquiste. Cela est indéniable. Ensuite, la députée a tout à fait raison quant au passage qu'elle a souligné.

Cela m'amène à mentionner une chose. Le gouvernement a beaucoup agi pour s'assurer qu'un tel dérapage ne se reproduira plus et pour que les Canadiens soient davantage confiants dans la transparence et la probité du gouvernement.

Cependant, nous attendons aussi avec grande impatience le deuxième rapport du juge Gomery. S'il a dit que nous avons fait beaucoup de choses pour corriger le problème, lui-même proposera certainement des suggestions très valables que nous étudierons avec une grande attention et dans le grand respect du juge.

• (1240)

[Traduction]

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui une motion relative à la question de privilège soulevée par le député de Bourassa. Celui-ci s'indigne du fait que des députés ont écrit à des Canadiens au sujet du scandale des commandites. C'est remarquable.

Chose étonnante, la motion dont nous sommes saisis laisse entendre que les députés ne devraient pas avoir le droit de discuter du scandale des commandites avec les Canadiens. Voilà qui n'est pas très surprenant, venant de la part du gouvernement libéral, mais, du point de vue de la démocratie, c'est particulièrement inquiétant.

Privilège

Nous devrions avoir le droit de parler des questions les plus importantes de l'heure avec les Canadiens, notamment du scandale des commandites. Ce n'est pas surprenant que la motion vienne du gouvernement, car il a toujours été d'avis qu'il fallait garder le silence sur le scandale des commandites. Le gouvernement est prêt à tout pour que les Canadiens n'en parlent pas.

Au cours des derniers mois, lorsque des questions à ce sujet étaient posées à la Chambre, le ministre des Travaux publics répondait systématiquement que toute mention du scandale des commandites n'était que pures allégations et qu'il ne fallait pas en parler. Grâce au juge Gomery, nous savons maintenant que ces allégations se fondaient sur des faits réels et bien précis.

Le ministre des Travaux publics nous a également dit que nous ne devrions pas avoir le droit de formuler des observations en fonction de ces faits. Le député de Bourassa poursuit dans la même veine en laissant entendre que les députés ne devraient pas pouvoir communiquer avec les Canadiens au sujet du scandale des commandites. Le gouvernement essaie sans cesse d'étouffer le débat. Il cherche toujours à camoufler les choses et à empêcher que ces questions ne soient rendues publiques de quelque façon que ce soit. On constate également cette tendance dans le fait qu'il refuse à l'opposition ses jours désignés pour éviter que ces questions ne soient abordées avec les Canadiens. Tout cela s'inscrit dans un effort constant de la part du gouvernement pour étouffer tout débat avec les Canadiens sur le scandale des commandites. Et voilà maintenant que nous sommes saisis de cette motion.

La députée d'Ahuntsic est intervenue tout à l'heure. Elle a déclaré que nous devrions respecter l'institution et nos droits et privilèges. Le privilège le plus important peut-être dans une démocratie et dans une institution démocratique comme le Parlement, c'est la liberté d'expression. C'est cette même liberté d'expression que le député de Bourassa essaie de supprimer en soulevant la question de privilège.

Nous tenons à ces droits. Pour moi, le droit à la liberté d'expression est peut-être le plus important de tous. L'objet de la motion du député de Bourassa nous inquiète. Nous craignons de perdre le droit de nous exprimer sur ces questions importantes.

Voyons le fond de la question des commandites dont le député ne veut pas que nous discutons avec les Canadiens. Le gouvernement ne veut pas que nous communiquions avec les citoyens. Le fond de la question se trouve simplement dans les conclusions du juge Gomery dans son rapport intitulé *Qui est responsable?*

Les ministériels aiment bien trouver dans ce document de 700 pages environ quelques petits détails qui peuvent être pris hors contexte pour laisser entendre que d'une façon ou d'une autre certains au sein du gouvernement n'étaient pas au courant et n'ont pas été impliqués dans le scandale des commandites. Pour les libéraux, si le gouvernement peut trouver une seule personne qui est exonérée, alors le Parti libéral ou le gouvernement l'est également. Ce n'est absolument pas ce que nous dit le juge Gomery.

La commission d'enquête a trouvé des preuves évidentes d'ingérence politique dans l'administration du Programme de commandites. C'est une conclusion essentielle du juge Gomery qui figure en toutes lettres dans son rapport.

Il a constaté qu'on avait pris des mesures délibérées pour éviter d'avoir à se conformer aux lois et politiques fédérales, notamment la Loi électorale du Canada, la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la gestion des finances publiques ainsi que la politique fédérale en matière de passation des marchés et la politique du Conseil du Trésor sur les paiements de

transfert. Ce ne sont pas là de simples allégations, comme le prétend le ministre des Travaux publics. Ce sont d'importantes constatations de fait du juge Gomery.

Le juge Gomery a également constaté l'existence d'un réseau complexe d'opérations financières entre Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — le ministère dont le ministre ne veut pas qu'on parle —, les sociétés d'État et les agences de communications, qui permettait l'échange de pots-de-vin et le versement de contributions illégales à un parti politique dans le contexte du Programme de commandites. Devinez quel était ce parti politique. C'était le Parti libéral, mais il a été assez délicat pour ne pas le mentionner.

● (1245)

Pas étonnant que le gouvernement et le député de Bourassa ne veuillent pas qu'on en discute avec les Canadiens. Ils ne veulent pas qu'on dise aux Canadiens que le gouvernement libéral reçoit des pots-de-vin.

Le rapport affirme ensuite que cinq agences ont reçu d'importants contrats de commandites qui ont servi régulièrement à acheminer de l'argent au moyen de dons ou de versements non enregistrés en argent comptant à des activités politiques de levées de fonds au Québec. Ces agences attendaient en retour qu'on leur accorde de lucratives marchés du gouvernement.

Nous savons ce que c'est. Cela revient au versement de pots-de-vin. C'est un fait constaté par le juge Gomery, une constatation majeure, que ces gens faisaient des dons parce qu'ils s'attendaient à obtenir des marchés en retour. Le député de Bourassa ne croit pas que nous devrions pouvoir en discuter avec les Canadiens. Par cette motion, il tente d'éviter ce débat, de restreindre la liberté d'expression et d'empêcher qu'on expose au grand jour la culpabilité du Parti libéral telle qu'elle ressort des constatations de fait du juge Gomery.

Qui plus est, le juge Gomery a constaté, et c'est écrit noir sur blanc, que certaines agences avaient dans leur livre de paie des gens qui travaillaient en fait pour le Parti libéral et que ces partisans ont été payés avec des fonds publics. C'est clair.

Il constate aussi « l'existence d'une culture "du tout m'est dû" chez les responsables politiques ». Je suppose que nous ne pouvons pas avoir le toupet de la remettre en cause. Si nous osons dire aux Canadiens que cette culture est inacceptable, le député de Bourassa va se lever et dire que nous enfreignons ses privilèges et que nous ne saurions discuter d'un tel sujet avec les Canadiens.

Voilà une belle tentative pour brimer la libre expression sur ce qui est peut-être le dossier qui touche le plus les Canadiens. Après avoir entendu des dizaines et des dizaines de témoins, siégé pendant des jours et des jours, été soumis à un contre-interrogatoire, le juge Gomery a fait la preuve que le scandale politique dans lequel nous sommes plongés, scandale sans précédent dans l'histoire du Canada, a des conséquences énormes.

Ses constatations, qui cadrent parfaitement avec ce que sous-entend la motion, sont que des ministres, des hauts fonctionnaires du Cabinet du Premier ministre et des fonctionnaires refusent de reconnaître leurs responsabilités. Qui plus est, ils ne veulent voir personne le signaler, bien que le juge Gomery l'ait écrit noir sur blanc.

Privilège

Tout cela préoccupe les Canadiens. Mes électeurs, dans la circonscription de York—Simcoe, sont préoccupés. Ils veulent qu'on parle de ce scandale de corruption politique, qu'on s'y attaque et qu'on aille au fond des choses. C'est pourquoi cette tentative de mettre fin au débat est des plus alarmantes tant pour les Canadiens que pour moi-même.

On nous dit que le crime a été d'envoyer le bulletin dans la circonscription du député, qu'un autre député est intervenu, dont j'ai oublié le nom, et que tout ça est terrible. Vous savez quoi? J'ai entre les mains un bulletin diffusé dans ma circonscription intitulé « Un message du premier ministre ». Le gros titre ne concerne pas du tout le premier ministre. Le gros titre est une attaque personnelle contre la moralité et l'intégrité du député de Calgary-Sud-Ouest.

Ce n'est pas un député d'arrière-ban, un député rebelle qui est à l'origine de cela. C'est le premier ministre qui a envoyé ce message dans ma circonscription. Devinez quel sujet il y aborde? Il y parle de la Commission Gomery et il reproche au député de Calgary-Sud-Ouest, le chef de l'opposition, de poser des questions au gouvernement au sujet de cette commission, sous prétexte qu'il faut laisser le juge Gomery faire son travail.

• (1250)

Comment le député de Calgary-Sud-Ouest et l'opposition osent-ils exiger des comptes du gouvernement et demander aux Canadiens de faire de même? N'est-ce pas une chose terrible à faire? Je pense que si les libéraux veulent tenter de se soustraire complètement à leurs responsabilités, ils devraient présenter une motion précisant que l'opposition ne devrait même pas être autorisée à parler aux Canadiens de la corruption du gouvernement libéral. C'est tout à fait conforme à leur façon de faire.

Qui plus est, certaines insinuations de nature politique dans le message du premier ministre sont parfaitement inexacts. Elles concernent ce que mon parti ou moi-même ferions si nous étions portés au pouvoir, et elles sont fausses. Ce message du premier ministre est certainement une atteinte plus grave au privilège que n'importe quoi qui concerne le député de Bourassa.

Il ne m'a pas plu de voir le document aboutir dans ma circonscription. Je comprends que le député n'ait pas aimé ça, d'autant plus que le document contenait des faussetés. Mais, le fait que je ne l'ai pas trouvé drôle ne m'a pas incité à intervenir à la Chambre des communes pour dire que le premier ministre ne devrait pas être autorisé à communiquer avec les Canadiens. Je n'ai pas prétendu que l'on avait porté atteinte à mes privilèges personnels comme député. J'ai pris comme position que cela faisait partie du débat démocratique et du droit à la liberté d'expression et que je devrais pouvoir à mon tour participer au débat et réagir. Voilà comment la démocratie est censée fonctionner.

Or le parti qui se fait le défenseur de la Charte et de la liberté de parole veut supprimer la liberté d'expression. La chose est remarquable. Les libéraux changent du tout au tout. Ainsi, selon le gouvernement, la liberté de parole a une limite: il faut s'abstenir de critiquer le gouvernement, de dénoncer sa corruption et ses méfaits. La liberté de parole s'arrête là où on commence à parler aux Canadiens de corruption. Oublions la Charte, oublions les privilèges parlementaires, oublions le débat qui devrait avoir lieu au Parlement et oublions également le débat qui devrait avoir lieu à l'extérieur du Parlement.

Les libéraux cherchent toutes les occasions d'esquiver leurs responsabilités. C'est ce qui explique un certain nombre d'initiatives remarquables de leur part, y compris une entente qui a coûté 4,6 milliards de dollars. Ils ont annoncé des dépenses de 26 milliards

de dollars au cours des semaines de la fin d'avril et du début de mai pour tenter d'éviter des élections et d'éviter justement d'assumer leurs responsabilités. C'est une tactique qui va coûter à la famille canadienne type de quatre personnes 3 030 \$ en impôts, tout cela pour esquiver la responsabilité.

Le gouvernement récolte l'argent des contribuables et le Parti libéral s'en sert pour financer ses activités partisans. Il utilise cet argent pour conserver le pouvoir, par tous les moyens: conclure une entente avec un parti, tout faire pour avoir l'avantage du nombre et se soustraire aux responsabilités.

Maintenant que le juge Gomery a bien mis les points sur les i en matière de responsabilité, les libéraux savent bien que le bruit risque de se répandre. Ils lancent donc ici à la Chambre leur initiative visant à supprimer tout débat et toute discussion au sujet des constatations du juge Gomery. Voilà de quoi il est question.

Les députés ne devraient pas se leurrer au sujet de cette motion. Ce n'est qu'une tentative d'étouffer le débat. Paradoxalement, si cette motion n'avait pas été présentée, nous n'aurions eu aucun moyen de débattre cette question à la Chambre. Quelle ironie! La seule façon de débattre cette question, c'est de s'opposer à une tentative de mettre fin au débat. Je suis persuadé que le député de Bourassa n'avait pas prévu cette conséquence lorsqu'il a présenté sa motion.

Lorsque des choses semblables se produisent, on parle de démocratie. On parle de débat. Il y a bien certaines choses que je ne peux accepter dans le document en question. En fait, je crois passionnément en mon pays. Je crois qu'il est important qu'il reste uni. Mes amis du troisième parti à la Chambre ne partagent pas cet avis, mais je ne crois pas qu'il faille leur retirer leur droit de parler de cette question ou de toute autre, ou encore de révéler la corruption du gouvernement, pour la simple raison que c'est dérangeant ou inopportun.

Je me suis engagé en politique parce que mes racines personnelles sont en Estonie. C'est de là que vient ma famille. Ma mère et mes grands-parents sont venus au Canada à cause des deux vagues d'occupation soviétique et nazie qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. Comme bien des membres de cette famille étaient assez téméraires pour avoir une opinion et croire à la démocratie et à la liberté, ils étaient perçus comme des ennemis du nouvel État soviétique des forces d'occupation.

• (1255)

Beaucoup de mes parents ont été envoyés en Sibérie et y sont morts. Certains ont été assassinés brutalement dans leur lit par les soldats de l'Armée rouge ou d'autres sympathisants communistes, ou tués d'un nombre incroyable de façons durant ce conflit, tout cela parce qu'ils croyaient dans la démocratie et la liberté et voulaient vivre en paix. Ils souhaitaient jouir de la démocratie qu'ils avaient connue en tant que pays libre pendant un certain nombre de décennies.

Privilège

J'ai été chanceux en ce sens que ma mère et mes grands-parents ont réussi à s'enfuir en Suède pour aboutir enfin au Canada. Ils ont choisi le Canada parce que c'était une terre d'espoir et d'avenir, mais surtout de liberté. C'était un pays où ils croyaient que la démocratie était florissante, et le pays les a très bien traités. J'ai eu la chance de profiter des avantages de ce pays moi-même et de pouvoir jouir de notre démocratie.

Ma famille n'a pas choisi le Canada parce qu'elle croyait que la liberté d'expression y était supprimée. C'est ce qu'elle fuyait. Elle n'a pas choisi le Canada parce qu'elle pensait qu'il s'agissait d'un pays dirigé par un gouvernement corrompu n'agissant qu'en fonction de ses propres intérêts. Non, c'est exactement ce à quoi ma famille voulait échapper.

La question dont nous débattons, à savoir si nous devrions pouvoir discuter de cette question avec les Canadiens et communiquer avec eux à ce sujet, est extrêmement profonde. Elle touche à l'une de nos plus grandes libertés. Il ne fait pas toujours bon entendre certaines choses sur notre compte. Parfois, il y a des attaques personnelles que je n'apprécie pas, mais il y a une différence entre prononcer des paroles injurieuses et dénoncer des choses inadmissibles. La liberté d'expression comprend le droit de dire des choses que des gens peuvent ne pas vouloir entendre et parfois, comme le gouvernement le découvre, la vérité est très difficile à accepter et on ne veut pas l'entendre. Cependant, lorsque la vérité éclate au grand jour, c'est le pays et la démocratie qui en sortent renforcés.

J'ai fait mes études de premier cycle au Collège Victoria de l'Université de Toronto. Gravée dans le grès au fronton de l'édifice principal de l'Université Victoria, on retrouve une inscription qui nous rappelle que « LA VÉRITÉ, C'EST LA LIBERTÉ ». C'est ce dont nous parlons, la vérité, la liberté et la capacité de discuter de ces questions dans le cadre d'un débat légitime que la motion du député de Bourassa essaie d'étouffer.

Mes électeurs se préoccupent réellement de ces questions. Pensons aux conséquences. Nous avons des preuves irréfutables de l'implication de politiciens dans l'administration du Programme de commandites. Cela nuit à notre démocratie.

Tout comme beaucoup d'autres députés, je me suis rendu compte, en faisant du porte à porte et en parlant à mes électeurs, qu'il y a beaucoup de cynisme à l'égard de notre travail. Ce sentiment découle de la manipulation des faits, des promesses faites et non tenues, et, malheureusement, des constations du juge Gomery, et de programmes et de commandites semblables.

Cependant, il est réconfortant de penser que la vérité peut renforcer notre pays quand elle éclate au grand jour. C'est ce que nous espérons. Les débats qui s'ensuivent sont purifiants. On dit qu'il n'y a pas meilleur antiseptique que de laisser jaillir la lumière. Les gens se sentent purifiés quand ils entendent la vérité et peuvent en discuter. Cependant, ce n'est pas en entravant les débats ou les discussions qu'on y parviendra. Ce n'est pas en nous empêchant de pratiquer la démocratie et en entravant les débats qu'on y parviendra.

Le juge Gomery a fait des constatations importantes. Le travail du juge Gomery dans le cadre du scandale des commandites était très important. Le scandale des commandites est l'événement politique le plus déterminant des dernières décennies. Compte tenu de ses répercussions, c'est probablement l'événement le plus triste de l'histoire de la démocratie canadienne. Nous avons vu la corruption au sein de la bureaucratie, dans l'attribution de marchés publics, dans le travail des ministres et dans les suggestions venant du cabinet du premier ministre.

Le rapport parle du refus d'accepter la responsabilité au sein du cabinet du premier ministre et du refus des ministres de reconnaître leurs responsabilités. Il est temps que nous prenions au sérieux cette responsabilité et le rôle du débat. J'encourage instamment la Chambre à faire échec à cette tentative en vue d'entraver la liberté d'expression dans le débat qui, au bout du compte, rendra ce rapport constructif.

• (1300)

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je connais le député depuis un certain temps et je sais qu'il est une personne estimable qui n'est pas porté à dénigrer ou à diffamer les députés de la Chambre et encore moins ses électeurs.

Monsieur le Président, je crois que le député sera d'accord avec vos constatations selon lesquelles la question de privilège est pertinente dans le cas de l'envoi collectif que les séparatistes qui siègent à la Chambre ont fait parvenir dans nombre de circonscriptions du Québec. Je suis convaincu que le député va s'efforcer de ne pas s'aligner sur la tendance séparatiste.

Je sais également que, en parlant de vérité, le député ne perdra pas de vue ce que le premier ministre actuel a fait pour la démocratie. En effet, en optant pour l'ouverture et la transparence, le premier ministre a fait quelque chose que n'a fait aucun autre premier ministre ou dirigeant d'un pays: il a risqué de mettre le gouvernement en position de vulnérabilité, et ce, en dépit des conséquences possibles et certainement en dehors de tout esprit de parti.

Je sais également que le député a servi comme président du Parti conservateur de l'Ontario au cours d'une période où on a vu le gouvernement de Mike Harris qu'il appuyait donner, à contre-cœur peut-être, de merveilleux exemples comme l'enquête concernant Dudley George et celle au sujet de Walkerton.

Si j'ai bien compris, le député souhaite parler de mots gravés sur une pierre. À mon ancienne université, en tout cas, les mots suivants sont gravés dans la pierre: « La vérité viendra vous libérer ». Il se peut que le député soit en train de nous dire que, pour aboutir à sa version de la vérité, il est disposé à ternir la réputation de n'importe quel député de la Chambre. Si tel est le cas, j'invite ce député à nous dire dès maintenant que, pour lui, tous les moyens sont bons pour arriver à sa version des faits.

Je suis disposé à dire la vérité au sujet de ce député dans la mesure où il est disposé à continuer à dénigrer des députés, ou à accepter qu'ils fassent l'objet de propos diffamatoires.

Le député a été le président du Parti conservateur de l'Ontario, durant la période où l'ancien premier ministre Harris dirigeait la province. Diverses allégations de pots-de-vin ont été formulées à cette époque. Il a été question de divers organisateurs de campagne de l'entourage de l'ancien premier ministre qui ont été avantagés sur le plan monétaire par l'Hydro-Ontario. Ces renseignements ont été rendus publics mais on en a peu discuté.

Comment se fait-il que le député n'a pas parlé de ces activités et comment expliquer l'inaction de son gouvernement à cet égard?

Privilège

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je rappelle aux députés de faire très attention au vocabulaire qu'ils emploient et à leur narration des faits dans ce débat.

Néanmoins, je donne la parole au député de York—Simcoe.

M. Peter Van Loan: Monsieur le Président, je dois dire le plus respectueusement possible que je ne comprends rien aux propos fantaisistes du député. Ce sont de grandes envolées fantaisistes qui n'ont rien à voir avec les constatations du juge Gomery.

Nous ne parlons pas de calomnies. Nous parlons des constatations de fait formulées par le juge Gomery.

Le député veut peut-être laisser entendre...

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre s'il vous plaît. Nous avons pu écouter la question. Essayons d'écouter la réponse.

M. Peter Van Loan: Monsieur le Président, le député veut peut-être laisser entendre, et je comprends pourquoi, que le juge Gomery n'a pas le dernier mot et que nous devrions peut-être nous adresser à une cour d'appel.

Selon moi, ce rapport inspire confiance aux Canadiens, et j'ai même entendu le premier ministre dire qu'il préférerait se fier aux constatations du juge Gomery. Selon le juge, il y a des preuves évidentes d'intervention politique dans le Programme de commandites. C'est une constatation de fait.

J'ai exercé le droit à une époque dans ma vie et je me rappelle qu'en droit, la vérité sert de défense absolue à la calomnie et à la diffamation. Je suis porté à croire que les constatations de fait formulées par le savant juge Gomery seraient probablement considérées comme la vérité devant un tribunal. Je n'ose pas croire qu'un membre du gouvernement pourrait m'intimider ou me poursuivre pour calomnie ou diffamation parce que je m'en remets aux constatations du juge Gomery et à son rapport.

Cependant, je ne suis pas du tout surpris parce que cela s'inscrit dans le cadre de la motion dont nous débattons. Dès que quelqu'un parle de ce qui s'est passé ou discute des faits contenus dans le rapport du juge Gomery, on l'accuse de diffamation. Les gens se font menacer de poursuites judiciaires parce qu'ils ont l'audace de discuter des constatations du juge Gomery, de tenir un débat avec les Canadiens et de leur demander de penser aux répercussions de ces constatations de corruption sur le Canada et sa démocratie. C'est ahurissant.

Ça ne m'étonne pas du tout d'entendre le député dire cela dans sa question, parce que c'est tout à fait fidèle au comportement des libéraux, qui consiste à nous interdire d'oser en parler. On nous le répète sans cesse. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pendant la période des questions, a dit qu'il ne s'agissait que d'allégations et a demandé comment nous osions les répéter. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a dit, pendant la période des questions, que la commission était saisie du dossier et nous a demandé comment nous osions en parler.

Le député de Bourassa nous a demandé comment nous pouvions oser dire qu'il avait comparu devant la commission en tant que témoin, ce qui est un fait, parce qu'il ne voulait pas qu'on en parle étant donné que c'était très désagréable pour lui. Malheureusement pour lui, c'est ce qui s'est passé et c'est la vérité. C'est peut-être désagréable, mais c'est comme ça les débats. Si on prend son métier au sérieux, il faut reconnaître sa responsabilité et respecter les règles du jeu. La liberté de débat et la liberté d'expression sont deux des

règles fondamentales du jeu. Cette question de privilège va à l'encontre de ces deux règles.

• (1305)

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député conservateur qui vient de prendre la parole.

Chaque fois que les libéraux posent des questions ou interviennent par rapport aux conservateurs dans ce débat, ils veulent volontairement et sciemment les associer au Bloc québécois et à la souveraineté du Québec.

J'aimerais que le député explique que si les conservateurs appuient la même motion que le Bloc québécois, n'est-ce pas surtout parce que nous partageons les valeurs communes suivantes, à savoir l'honnêteté et la probité? J'aimerais qu'il s'exprime là-dessus. Si le Bloc québécois, les conservateurs et les néo-démocrates partagent des valeurs comme l'honnêteté et la probité, je crois que nous n'avons pas à en être gênés, ici, en cette Chambre.

[Traduction]

M. Peter Van Loan: Monsieur le Président, si toute cette affaire de commandites m'inquiète grandement, c'est en raison du tort qu'elle a fait, au Québec, à une cause qui me tient à coeur, la cause du Canada. La réalité, c'est que le Parti libéral n'a jamais été capable de concevoir la cause du fédéralisme comme étant distincte de la cause de son parti.

Il y a beaucoup de Canadiens qui ne sont pas libéraux. Il y a beaucoup de conservateurs, au Québec et dans le reste du Canada, qui tiennent à leur pays. Malheureusement, le gouvernement et le Parti libéral, avec le Programme de commandites, ont fait du tort à notre cause. Ils l'ont trahie et compromise. Le plus grand tort fait à la cause de l'unité canadienne est attribuable à la corruption constatée dans le cadre du Programme de commandites.

Pour que les Canadiens croient que l'unité nationale a un avenir, il faut une nouvelle solution pour le Québec, si l'on veut que cette province adhère à l'option fédéraliste de l'unité du pays. C'est pourquoi il importe d'avoir ce débat, afin qu'ils se rendent compte qu'il y a plus d'un parti. Le Parti conservateur, par exemple, est un parti qui a à coeur l'unité nationale, qui est prêt à se battre pour la sauvegarder et qui, en fait, est maintenant le seul défenseur crédible de cette cause et du fédéralisme, au Québec et partout ailleurs au Canada.

On dit souvent que le dernier refuge d'une crapule est le patriotisme. C'est ce que nous voyons au sein du gouvernement libéral, une tentative désespérée de justifier son comportement et son passé corrompu.

• (1310)

[Français]

L'hon. Denis Coderre: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dans la foulée du Bloc, ce député tente encore une fois de nous salir. Il est probablement assis trop près des députés du Bloc.

Privilège

Toutefois, une chose est certaine, il serait important que la présidence mentionne que la question de privilège était fondée. Nous débattons donc aujourd'hui d'une question de privilège approuvée par la présidence et cela n'a rien à voir avec le gouvernement. Le député de Bourassa s'est vu accorder une question de privilège.

Pour un avocat, il ne devait pas facturer cher de l'heure.

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je voudrais juste rappeler à cette Chambre que la motion a été déposée par le député de Bourassa, mais qu'un amendement et un sous-amendement traitent de la Commission Gomery.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): L'honorable député intervient-il quant au rappel au Règlement? Ce qu'il est en train de faire actuellement, c'est expliquer ce que tout le monde sait déjà. C'est peut-être mon rôle que de rappeler à tout le monde que nous sommes actuellement à débattre d'un sous-amendement qui se réfère, ultimement, à la motion déposée par le député de Bourassa. Je comprends que les émotions sont assez vives aujourd'hui, comme hier après-midi.

[Traduction]

Je veux toutefois rappeler aux députés de respecter scrupuleusement le décorum durant ce débat. Je les exhorte à être très prudents dans le choix de leur vocabulaire. Je suis sûr que nous allons continuer à débattre cette motion de façon très ordonnée. Reprise du débat.

[Français]

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, je vais essayer de ramener ce débat à un niveau un peu plus parlementaire. Je vais me faire traiter d'avoir l'épiderme sensible, j'en suis convaincue. Je ne suis pas gênée de dire qu'effectivement, toute cette question fait en sorte qu'on développe un certain épiderme sensible, en même temps qu'on s'endurcit aussi, et rapidement.

Je viens tout juste d'être élue lors de la dernière élection, en 2004. Je peux vous avouer que ma campagne électorale s'est faite sur fond d'insinuations et d'allégations de toutes sortes.

Si le député conservateur de York—Simcoe qui a parlé avant moi pense que les libéraux ont peur de la liberté d'expression ou peur de débattre du rapport Gomery, j'ai des petites nouvelles pour lui. C'est tout de même un gouvernement libéral qui a mis en place la Commission Gomery.

Personnellement, le fait d'avoir enfin eu le rapport du commissaire cette semaine fait en sorte que, au lieu de rester dans le flou, avec des attaques gratuites et des atteintes à la réputation, on peut enfin se baser sur quelque chose de concret. Cela ne veut pas dire que nous sommes particulièrement fiers de tout ce qui est écrit dans ce rapport, en tant que libéraux, politiciens ou fonctionnaires.

Cela étant dit, j'ose espérer que cela va nous permettre de peut-être prendre un élan vers l'avant et nous assurer que certaines choses ne se reproduisent plus jamais.

On dit que nous avons peur de nous exprimer, que nous sommes contre la liberté d'expression et la Charte. Je pense que des gens oublient que la liberté d'expression a aussi ses limites. J'encouragerais certains de mes collègues à la Chambre à se remémorer certains principes très importants exprimés par la Cour suprême du Canada à cet effet. La liberté d'expression ne veut pas dire que l'on peut dire tout ce que l'on pense, comme on le pense et attaquer de façon gratuite à peu près quiconque.

Le député de Bourassa s'est levé tout à l'heure pour rappeler sur quelle base nous étions en train de discuter et l'opposition a

mentionné que l'on pouvait discuter du rapport Gomery. Cela fait pratiquement des années qu'ils sont en train de débattre des questions abordées par la commission Gomery. Maintenant, nous allons parler des vrais faits et de la motion.

Je regarde ce que le député de Bourassa a soumis à la Chambre. Cela a été accepté *prima facie* par la présidence comme étant une question de privilège. La motion a été amendée et sous-amendée, j'en conviens. À mon avis, c'était pour s'amuser avec le concept et permettre de garder longtemps sur la place publique la possibilité, encore une fois, de faire des insinuations au lieu de simplement reconnaître des droits.

Lorsque j'ai été élue, on m'a nommée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. J'ai été estomaquée de voir le nombre effarant de questions de privilège renvoyées à ce comité. Je vous avoue que je suis extrêmement contente d'être maintenant au Comité permanent des finances parce que c'était assez pénible de voir le genre de jeux qui se fait à droite et à gauche, tous partis confondus.

Je ne me suis pas faite élire pour faire de petits jeux politiques de cette nature ni pour dénigrer des gens. On a accepté certaines questions de privilège qui ont été renvoyées au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre parce qu'un encart a été mis dans un envoi d'un député, ou bien parce que quelqu'un a attaqué un autre député pour avoir voté d'une certaine façon.

Ici, que nous dit-on? On nous trace la route de l'argent avec des photos. On peut jouer aux fins finauds, faire des avocasseries, mais une question demeure et des impressions restent lorsqu'on regarde des choses comme celles-là. Quand on lit certains des commentaires qui y sont faits, on ne peut pas jouer à l'innocent, faire l'autruche et se mettre la tête dans le sable. On ne peut pas dire qu'on vient de complètement innocenter des individus parce qu'on a mis un bel astérisque.

L'intention derrière cela était de dire qui étaient les croches et par où l'argent est passé. Cela touche à la réputation des gens.

● (1315)

En effet, selon les informations que nous avons reçues à la Chambre, 1,2 million de foyers au Québec ont reçu ce type de torchon, et cela continue. J'ai même le « plaisir », dans mon comté, de recevoir des torchons envoyés par le député d'Argenteuil—Papineau—Mirabel, qui parlent encore de la corruption des libéraux. On ne nuance pas: on ne dit pas « de certains libéraux », mais bien « des libéraux ».

On généralise et l'on « en beurre épais » depuis des mois et des mois. Voici l'une des phrases que nous avons entendues le plus souvent: « On croit en des valeurs. » Plus tôt, j'ai entendu le député de Repentigny dire qu'il partageait avec les conservateurs des valeurs d'honnêteté et de probité. Je ne suis pas gênée de dire en cette Chambre que j'ai le même genre de valeurs, et j'espère que le député de Repentigny sera capable de l'admettre. Les gens qui sont autour de nous ont aussi ces mêmes valeurs d'honnêteté et de probité. Par contre, ce qu'on ne partage pas avec les députés de l'opposition, tous partis confondus, ce sont des valeurs d'attaque gratuite aux réputations.

On se sert du rapport du juge Gomery pour le citer, mais on ne passe son temps qu'à n'en montrer que le sommaire, qui n'est qu'une synopsis — c'est écrit sur le rapport, et cela indique que ce ne sont que des constatations générales. Pour avoir le fond de la pensée du juge Gomery, vous vous devez de lire le rapport Gomery, qui est d'une limpidité totale.

Je me permettrai de lire le passage qui m'a peut-être le plus touché, parce que j'ai l'impression qu'il y a ici des collègues qui ne liront jamais ce rapport. Ce dossier me touche et j'ai dit à mes électeurs, lorsque je les ai rencontrés hier soir, à quel point cela a été difficile. Je suis convaincue que même les collègues qui siègent de l'autre côté de la Chambre en sont conscients. Ils vont peut-être nous dire que c'est bien bon pour nous, mais je n'accepterai jamais d'être reconnue coupable de quelque chose à cause de quelqu'un d'autre. Si je commets une gaffe ou une erreur, j'en assumerai moi-même les conséquences.

On s'amuse allègrement à tous nous mettre dans le même panier depuis le dépôt de ce rapport et même bien avant. On aurait pensé que cela aurait cessé, parce que je me fiais à l'intelligence et à la rationalité des collègues. Malheureusement, on continue encore à perpétuer des messages, à laisser croire des choses à la population. On me dira que je suis naïve. Fort probablement que je le suis, car je suis une nouvelle députée. J'ai encore beaucoup d'illusions qui s'effritent les unes après les autres actuellement. Cependant, je crois encore qu'on est là pour servir les Canadiens et les Canadiennes; le Bloc québécois pour sa part est là pour briser le Canada.

Je lirai le passage qu'il est important que nos Canadiens puissent lire. Je ne suis pas convaincue qu'ils le liront tous. Néanmoins, ils s'assureront de nous juger sans l'avoir lu. Tel était le message du gouvernement à l'époque: il faut attendre les constatations du juge Gomery. Dans la préface du rapport, on dit:

Étant donné le caractère sensationnel de certains des témoignages recueillis durant les audiences, la publicité qui en a été faite et le contexte politique ayant entouré l'Enquête, d'aucuns ont pu avoir l'impression que la gestion des affaires publiques par le gouvernement du Canada est généralement négligente, incompétente et motivée par des considérations répréhensibles. Certains peuvent aussi être convaincus que les acteurs de la vie politique canadienne [nous, les députés] sont animés de motifs condamnables et sont dénués de tout scrupule. Je tiens à dire que l'Enquête a prouvé le contraire. Sans diminuer pour autant la gravité des irrégularités et des fautes constatées, la preuve déposée devant la Commission montre que, dans l'ensemble, la gestion des programmes gouvernementaux par l'administration fédérale est compétente et digne d'éloges, ce que la vérificatrice générale n'a d'ailleurs pas manqué de souligner.

Le juge Gomery parle ici, non pas à travers un sommaire mais à travers son rapport. J'endosse toutes et chacune de ces constatations et de ces recommandations, de même que la responsabilisation.

• (1320)

Cela prend du courage. J'ai entendu toutes sortes d'insinuations, à savoir que ce sont des règlements de compte de l'un à l'autre. Il faut être drôlement masochiste pour subir ce genre de flagellation quotidienne seulement pour un petit règlement de compte. La population canadienne est beaucoup plus intelligente que cela.

C'est un gouvernement et un premier ministre qui ont eu le courage de s'assurer qu'on ne levait pas le tapis pour glisser cela en-dessous, mais qui ont dit que la population canadienne avait le droit de savoir ce qui s'était passé dans un contexte aussi chargé d'électricité et d'émotivité, soit celui de l'après-référendum de 1995. J'ouvre une parenthèse puisque c'est après le référendum de 1995. J'ai entendu des gens dire qu'on a volé le référendum au Québec. C'est là le danger avec l'histoire des commandites. On mêle les concepts. On aurait volé le référendum, fait ceci ou fait cela. Voyons

Privilège

done! Les Québécois et Québécoises sont beaucoup plus intelligents que cela.

Le juge Gomery dit:

Je me dois de mentionner aussi que le gouvernement, en s'infligeant une enquête aussi exhaustive que celle-ci, menée par un commissaire indépendant [...]

Je ne pense pas qu'en cette Chambre on allègue que le commissaire Gomery n'était pas indépendant. Il poursuit:

[...] armé du pouvoir de contraindre la fonction publique à produire des documents incriminants et de citer à comparaître des témoins de toutes les couches de la société, et doté en outre du vaste mandat d'enquêter et de faire rapport sur des questions risquant de mettre ce même gouvernement dans l'embarras, prouve que nos institutions démocratiques fonctionnent bien et objectivement. Je connais très peu de pays où le commissaire chargé d'une enquête publique a le pouvoir de citer à comparaître le premier ministre en exercice et son prédécesseur pour qu'ils soient interrogés sous serment sur la gestion des affaires publiques et sur leur rôle dans ce qu'on qualifie publiquement de scandale. La tenue de cette Enquête prouve que, chez nous, même ceux qui occupent les fonctions les plus hautes de l'État doivent rendre compte de leurs actions, non seulement devant le Parlement, mais aussi devant la population.

Ce sont des mots forts du juge Gomery, ce ne sont pas les miens. Il poursuit:

Rien ne saurait donc justifier que la confiance du public dans l'intégrité de nos institutions démocratiques soit ébranlée. Certes, l'Enquête a révélé que, dans la gestion du Programme de commandites, certains fonctionnaires n'ont pas été à la hauteur des normes d'éthique élevées auxquelles nos lois et nos traditions nous ont habitués, et que l'ingérence politique dans le programme et dans les activités publicitaires du gouvernement a occasionné des dérapages. Les responsables de ces irrégularités ont été identifiés et fustigés pour leurs erreurs et leur incompétence.

On ne parle pas de tout le monde, pas de tous les libéraux, pas de toutes les personnes qui sont dans cette Chambre. En fait, on parle de personne ici. Est-ce assez fort. Il poursuit:

Certes la procédure nécessaire pour découvrir leur faute a peut-être été fastidieuse et coûteuse mais, en fin de compte, elle a bien fonctionné. Les Canadiens ne doivent pas oublier que la grande majorité de leurs fonctionnaires et de leurs élus [et il ne dit pas à l'exception des libéraux] font leur travail avec honnêteté, diligence et efficacité, et qu'ils ont été blanchis par l'enquête.

Ce sont aussi des termes extrêmement forts du juge Gomery. Quand on veut en beurrer épais et qu'on veut envoyer des torchons en insinuant des choses, il faut en prendre l'entière responsabilité. Il faut parler de Gomery, de ce qui s'est passé et s'assurer que cela ne se reproduise jamais. Au Parti libéral, l'opposition pense qu'on veut tout simplement lever le tapis et dire qu'on ne veut pas que cela fasse surface. Nos commettants nos loyaux supporteurs veulent s'assurer que jamais on ne les regardera en les pointant du doigt. C'est ainsi qu'ils se sont sentis.

Le Bloc veut me faire croire que M. Tremblay, du boulevard Gréber, est un croche parce que c'est un libéral? Voyons donc. Ce sont des gens qui croient dans un idéal, qui croient dans un parti politique qui a une histoire absolument extraordinaire. Quand les gens me demandent si je suis une fière libérale, je leur réponds affirmativement. Suis-je fière de savoir que, dans les années 1996 à 2000, il ait pu se passer des choses dégueulasses de la part de certains individus qui ont trompé la confiance des Canadiens et la nôtre? Je le regrette.

Si on veut en beurrer encore épais sur le Parti libéral, il faudrait lire la page 450 du Rapport Gomery. Cela me surprend, parce qu'il y a quand même plusieurs avocats. Ils sont peut-être ici depuis trop longtemps du côté conservateur et ils ont oublié comment fonctionnait le droit. Quand on essaie de faire passer la responsabilité totale sur le dos du Parti libéral, on confond des concepts: le concept de gouvernement, le concept de Parti libéral et le concept des agences de publicité. Il faut regarder les liens de droit au sein de cela.

Privilège

● (1325)

De plus, de quoi le juge Gomery a-t-il reconnu l'aile québécoise du Parti libéral du Canada responsable? On nous dit:

L'institution qu'est le PLCQ est forcément responsable des fautes de ses dirigeants et représentants.

J'ai fait suffisamment de droit du travail, dans ma carrière antérieure, pour savoir qu'on est responsable et qu'on doit répondre des gestes fautifs commis par les membres de son organisation, que ce soit une compagnie, une corporation ou une association.

Cependant, on ne parle pas du Programme de commandites de a à z, on ne parle pas des quelque 40 millions de dollars, etc. On parle strictement des ristournes vers le Parti, des gens qui ont fait de petites combines pour envoyer de l'argent au parti. Ainsi, à un moment donné, il faut arrêter, encore une fois, d'« en beurrer épais ».

À mon avis, on entend suffisamment, en cette Chambre, la réponse limpide. Je ne sais plus comment on peut la dire. Cependant, on dit que le premier ministre et les membres du Cabinet et du caucus du Québec, anciens et actuels, ne sont absolument pas coupables de quoi que ce soit. On ne peut même pas prétendre qu'ils ont fait de l'aveuglement volontaire, comme on le laisse sous-entendre; ils en étaient dans l'impossibilité.

Encore une fois, il faut lire le rapport, non pas le sommaire qui l'annonce. Dans ce contexte, j'encourage — comme le commissaire Gomery l'a fait — les gens, les Canadiens, à lire son rapport. Il est d'ailleurs disponible à www.gomery.ca. J'encourage dans ce sens les Canadiens de partout au pays, surtout ceux du Québec.

En effet, mon coeur saigne un peu pour les Québécois qui ne se font que charrier des horreurs depuis environ deux ans. Pourquoi? Parce que le Bloc québécois a finalement trouvé l'os qu'il peut gruger. Il sait très bien que sans l'histoire des commandites, n'en déplaise à ses prétentions, il ne représente pas les intérêts du Québec, mais l'intérêt de la séparation du Québec.

Ce faisant, quand cela va mal, on aime en parler. Sur ce plan, les Québécois méritent un peu mieux. Ils s'« en sont fait beurrer épais » avec certaines complicités médiatiques, serais-je portée à dire, parce qu'on aime cela en remettre et en remettre.

À mon avis, à un moment donné, il faudra que le discours descende d'un cran, qu'on s'assoie et qu'on arrête de généraliser. C'est le danger quand on s'exprime: essayer de mettre tout le monde dans le même panier. En effet, la réponse est négative quand on demande dans le privé à nos amis du Bloc: cela signifie-t-il que tu me considères comme croche?

D'ailleurs on s'en souviendra, en cette Chambre, dans le feu de l'action, un des députés du Bloc s'est aventuré à mettre en doute mon élection dans Gatineau. Il a parlé de l'argent sale. Sauf qu'il a été obligé de se rétracter, ce qu'il a fait d'ailleurs allègrement à la première occasion.

À un moment donné, il faut que ces choses cessent. Il faut qu'on avance et qu'on soit capable de regarder en face ce qui s'est fait, qu'on remette en question nos façons de faire. Je dirais même plus, quand on parle du parti, comme il a été clairement dit par le juge Gomery, encore une fois:

D'après la preuve présentée au nom du PLCQ, il est désormais moins probable que de telles irrégularités se produisent, suite aux réformes qui ont été apportées à la gestion et au fonctionnement du Parti.

On se dote d'un code d'éthique, et on insiste pour que cela se fasse. Pourquoi? Parce que nos réputations, à tous, sont en jeu, non pas seulement la mienne.

Je représente les gens de Gatineau. Je veux donc m'assurer qu'on arrête d'attaquer ces gens qui travaillent, qui y mettent leur coeur, qui croient en leur députée. En effet, on les attaque quand on dit que les membres du Parti libéral sont tous corrompus, quand on nous dit qu'il faut sanctionner les libéraux fédéraux pour la corruption dont ils ont fait preuve dans le scandale des commandites. Cela ne laisse même pas place à l'exception, et c'est le problème.

J'encourage mes collègues de la Chambre. On a pu envoyer au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des questions drôlement moins évidentes que celle-là.

À tout le moins, la question de privilège du député de Bourassa mérite d'être étudiée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Je ne sais pas, par contre, comment le comité pourra le faire, à cause du nombre des ses membres en situation de conflit d'intérêts. Cela dit, ce sera une autre histoire.

Je ferai grâce aux députés de lire les courriels que je reçois à propos de ces envois dans nos comtés — ces « torchons ».

● (1330)

Cependant, je sais que les gens qui m'écrivent en envoient aussi à ceux qui les envoient. C'est dommage, mais mon temps est écoulé. Ce sera pour une autre fois.

Il faut y repenser parce que cela coûte de l'argent à l'État.

[Traduction]

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement la députée, qui a fait valoir d'excellents arguments. Le scandale a nui à nos institutions politiques, au Parlement et au gouvernement du Canada. Nous ne pouvons pas régler ce problème en le camouflant et en le reléguant aux oubliettes. Pour le régler, il faut en discuter; c'est exactement ce que nous devrions faire.

La députée a parlé de cette question de manière très sélective. Elle a cité deux parties du rapport Gomery qui sont plutôt favorables à son parti. Le reste du rapport est accablant envers le Parti libéral.

Pour redresser la situation, le Parti libéral doit partir de zéro et bâtir un tout nouveau parti politique. Cela a été nécessaire, de temps à autre, dans l'histoire de notre pays. C'est le moment de le faire. Le rapport Gomery a sonné le glas du Parti libéral. J'espère que la députée envisagera cela sérieusement. Il faudra y mettre du temps, mais le jeu en vaut la chandelle.

Je suis le premier à reconnaître que, depuis un siècle, il y a eu des périodes où le Parti libéral a été un bon gouvernement. Les 12 dernières années ne peuvent toutefois pas être incluses dans ces périodes. Il faut que ce parti se renouvelle. J'espère que sa reconstruction aura lieu.

Le rapport Gomery est extrêmement accablant. La députée acquiesce. J'imagine qu'elle est consciente des dommages qui ont été faits. Que se passera-t-il à partir de maintenant?

Privilège

Aujourd'hui, le chef du Parti conservateur a présenté son projet de loi visant à responsabiliser le gouvernement fédéral, la première mesure législative qu'un gouvernement conservateur adopterait. Le projet de loi comprend quatre points principaux. Je ne sais pas si la députée a lu l'information à ce sujet, mais si c'est le cas et qu'elle est encore ici après les prochaines élections, appuierait-elle le projet de loi sur la responsabilisation du gouvernement fédéral et voterait-elle en faveur de pareille mesure?

• (1335)

[Français]

Mme Françoise Boivin: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question qui est extrêmement sensée, j'en conviens. J'aimerais pouvoir répondre à certains de ses commentaires.

Par contre, là où je ne le rejoins pas, c'est lorsqu'il dit qu'il faut pratiquement tout détruire et rebâtir à zéro. Je voudrais adresser un message aux Canadiens et aux Canadiennes qui nous écoutent un peu partout. Comme le dit si bien le juge Gomery, la très grande majorité de nos élus, des gens qui s'engagent sur le plan politique, nos fonctionnaires, c'est du bon monde. Ce sont des gens qui sont honnêtes et travailleurs.

Ce qui me blesse le plus, c'est de voir que cette notion ne fait pas que toucher la députée de Gatineau, et à tort, de mon point de vue. Elle touche à peu près à l'ensemble des députés de cette Chambre. C'est malheureux. Elle touche aussi à tous ceux qui ont le goût de s'engager en politique. Notre jeunesse est désabusée. Les jeunes auraient le goût de s'y engager, mais quand ils voient ce qui se passe, ils sont moins intéressés. C'est la même chose pour les femmes.

Je dirais à l'honorable député qu'il ne faut pas tout détruire et recommencer à zéro, car il y a encore trop de bon à l'intérieur de ce parti. Compte tenu des mesures prises par le gouvernement, des constatations de la Commission Gomery, des mesures prises par le président du Conseil du Trésor, par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et par tout l'ensemble du Cabinet, et compte tenu de tout ce que ce gouvernement met en place, on sera en mesure de faire quelque chose.

Cela ne se fera pas du jour au lendemain, je n'ai jamais prétendu le contraire. Je suis l'une de celles qui prétendent qu'on a du travail à faire pour redonner confiance aux gens en la politique, et même dans le nom du parti. Toutefois, je suis sûre que la vérité va ressortir.

En ce qui concerne la question du député relativement au projet de loi du chef de l'opposition, je suis en faveur de tout ce qui améliore le travail que nous avons à faire. Malheureusement, pour bien des gens qui nous écoutent, le financement des partis politiques, c'est souvent là où le bât blesse.

Dans mon cas, je suis très à l'aise. Tout ce que je fais dans mon comté est extrêmement ouvert. On annonce même les dons de 25 \$ alors qu'on n'est même pas obligé de le faire. Je ne veux pas que quoi que ce soit puisse être mis en doute.

Par conséquent, à la suite de la question du député, j'ai envie de lui dire ceci. Je suis portée à vouloir appuyer ce genre de mesures qui vont faire en sorte de renforcer la confiance des contribuables canadiens envers notre système. C'est extrêmement important. Je trouve beaucoup plus important ce genre de question et je l'apprécie.

Si l'on veut s'en parler, tel est le genre de débat qu'on devrait avoir actuellement, dans la foulée de ce qui s'est passé concernant les commandites. C'est ce que nous devrions faire, en tant qu'individus responsables. Nous sommes supposés être des leaders politiques. On se demande pourquoi notre popularité quant à notre fonction est si basse dans les sondages à l'échelle de la nation canadienne. Si cela

ne dérange pas les gens ici, en cette Chambre, moi, cela me dérange. En effet, je trouve que c'est l'une des fonctions les plus nobles non pas parce qu'elle mérite des privilèges, mais parce que des gens nous font confiance. Quand on brise ce lien de confiance ou que l'un des nôtres le fait, c'est nous tous qui en recevons les éclaboussures.

C'est malheureux parce que, au pays, nous avons l'un des systèmes démocratiques les plus ouverts et extraordinaires. Lorsque je constate qu'un parti veut nous en extirper, veut briser la fédération canadienne, cela me brise le cœur. En effet, nous sommes réputés partout dans le monde.

On a entendu des choses en cette Chambre voulant que nous soyons descendus dans l'échelle de la corruption, par exemple. Nous sommes en avant des États-Unis et de la France. Celle-ci est très populaire auprès du Bloc. Nous devrions être fiers de cela. Toutefois, nous pouvons faire mieux et c'est cela que nous devons faire.

De grâce, ne faisons pas de petite partisanerie politique. La présidence a décidé que *prima facie*, il y avait lieu d'accorder une question de privilège. Dans ce contexte, qu'on envoie cela au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Qu'on ne se serve pas de ce Parlement pour le détourner, le *highjacker* — tout le monde va comprendre ce que cela veut dire — et pour faire en sorte qu'on tienne des débats partisans, encore une fois.

Personnellement, j'en ai assez.

• (1340)

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à ma consœur. Elle a signalé qu'elle était avocate, tout comme plusieurs députés de cette Chambre. Selon elle, le rôle d'un avocat est important, puisqu'on doit souvent interpréter la loi.

Comme il faut se reporter au rapport Gomery, je reporterai les députés à la même page que celle citée par ma consœur. Ainsi, on ne cherchera pas trop longtemps. Je lirai le même paragraphe, mais au complet:

L'institution qu'est le PLCQ est forcément responsable des fautes de ses dirigeants et représentants. Deux directeurs généraux successifs ont directement trempé dans des opérations illégales de financement électoral, et de nombreux travailleurs du Parti ont accepté d'être payés en liquide pour leurs services alors qu'ils auraient dû savoir que cela était contraire aux dispositions de la Loi électorale du Canada.

Ma consœur a pratiqué le droit longtemps. Selon elle, quelqu'un qui transporte de l'argent, qui le livre ou qui le reçoit, n'est-ce pas la même chose, surtout si cet argent est sale, comme l'a mentionné Marc-Yvan Côté? Alors pourquoi les libéraux veulent-ils être jugés et parties et ne pas dévoiler le nom des huit ou dix candidats et candidates qui ont reçu des sommes d'argent sale en provenance de M. Marc-Yvan Côté?

Mme Françoise Boivin: Monsieur le Président, on n'arrête pas d'entendre cette question; le Bloc québécois en fait ses choux gras dans les médias. La réponse est pourtant bien simple. En effet, il est aussi grave de recevoir que de transporter de l'argent sale. Cela ne fait aucun doute. Personne de ce parti-ci ne prétend le contraire.

Cela dit, laissons de côté les insinuations. On en a encore fait beaucoup. Même le leader du Bloc québécois a laissé sous-entendre que des gens ici étaient peut-être en cause. Naturellement, ils sont incapables d'affirmer une telle chose de l'autre côté des portes de la Chambre. Malheureusement, nous n'avons pas non plus de noms à soumettre au Bloc québécois à cet égard.

Privilège

Toutefois, je rappellerai une chose à mes collègues du Bloc québécois et à tous les députés de la Chambre. Qu'a fait le premier ministre, lorsque le rapport du juge Gomery a été rendu public? Il en a remis un exemplaire à la GRC. Qu'est-ce que cela signifie?

Des voix: Oh, oh!

Mme Françoise Boivin: On peut rire de la GRC; moi, je ne ris pas d'une institution qui s'assure du respect de nos lois et règlements.

Peut-être que des gens ont reçu de l'argent de façon illégale, mais sans en connaître la provenance. Cette question sera soumise à une enquête.

Le Bloc devrait arrêter d'en beurrer épais et d'accuser tout le monde, parce que, ce faisant, on attaque d'autres réputations.

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais vous informer que je partagerai mon temps avec ma collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine. Elle aura ainsi la chance de faire son intervention d'ici quelques minutes.

Je tenais à m'adresser à la Chambre au sujet de cette motion présentée par mon collègue, le député de Bourassa, afin d'exprimer mon indignation et mon sentiment de dégoût face au geste qui fut posé envers lui et certains autres de mes collègues.

Lorsque j'ai été élu en juin 2004, c'était pour travailler à faire avancer le mieux-être de la population et certainement pas pour lui nuire. Je me souviens, en 1998, lorsque j'ai été élu pour la première fois comme conseiller municipal de ma ville natale. Lorsque je regardais la position des députés et de tous les politiciens, je me disais qu'il fallait faire encore davantage pour s'assurer d'avoir le respect de la population. Nous devons démontrer à la population canadienne de quelle façon nous devons travailler pour obtenir son respect.

En étant député fédéral, comme à tous les paliers de gouvernement, nous sommes ici pour offrir un service à notre population. Nous sommes ici pour nous assurer que ce que nous faisons l'est pour son mieux-être. Une chose est claire, ce n'est certainement pas en diminuant les autres que nous nous remonterons automatiquement. Le travail de député fédéral en est un où nous devons travailler pour améliorer les choses. Nous ne devons pas frapper avec un marteau sur la tête de tous et chacun en pensant que cela rehaussera notre image, en pensant que, de cette façon, nous serons en mesure de nous en sortir encore mieux lors de la prochaine élection. Ce n'est certainement pas ce que pense la population canadienne et québécoise. Si j'en ai la chance tantôt, je pourrai expliquer clairement ma position en disant que la population du Québec ne pense pas de cette façon.

Il faut regarder la situation et respecter l'institution qu'est le Parlement canadien, mais plus encore, nous devons démontrer du respect envers les députés. Deux éléments sont très importants. Le premier est lorsqu'on regarde la situation de la population canadienne. Si on regarde les différents sondages au niveau national et que l'on constate les différents commentaires que la population porte auprès des politiciens, il est évident qu'il y a un certain cynisme. Je crois que c'est beaucoup à cause de nous, les politiciens, que la population canadienne a une certaine difficulté.

Lorsque je me suis présenté pour l'élection de juin 2004, c'était pour apporter une amélioration, pour démontrer à la population canadienne que nous sommes capables de travailler pour eux et que nous pouvons être intègres. Certains collègues de la Chambre des communes ont un peu de difficulté.

Si on regarde la situation avec des dépliants distribués un peu partout, c'est bien beau de dire, comme certains l'ont mentionné, qu'on met un petit astérisque pour démontrer certaines choses. Vous savez comme moi que lorsqu'on fait des transactions comme acheter une police d'assurances ou obtenir un prêt hypothécaire, souvent, on peut retrouver ces petits éléments ou de petits astérisques qui nous réfèrent plus loin. Ce n'est certainement pas sur ces éléments que la population s'attardera le plus, nous le savons tous. Nous ne sommes pas très différents d'une personne à une autre. C'est la direction qu'on prend.

Par contre, c'est toute la question du doute qu'on met dans l'esprit de la population. Cela a-t-il été fait de façon malfaisante ou pour vraiment améliorer la situation des politiciens au Canada? C'est la question qu'on doit se poser. C'est la position qu'il faudra établir, parce qu'on ne peut se permettre *ad vitam aeternam* de créer des situations comme celles-là.

Ce ne sont pas des dépliants qui ont été distribués dans ma circonscription. Je suis convaincu que mes collègues du Bloc québécois n'enverront certainement pas des dépliants au Nouveau-Brunswick. Toutefois, si cela arrivait, je serais en mesure de défendre ma position clairement, parce que je pense que ce n'est pas correct de faire cela. C'est toujours la question du doute qu'on veut mettre au sein la population. Un doute ne signifie pas la réalité ou la vérité.

● (1345)

Nous devons faire extrêmement attention à cela. J'ai toujours dit que le problème ce n'est pas nécessairement le conflit d'intérêts, c'est une question de perception du conflit. Si on veut semer un doute dans l'esprit de la population, cela peut faire mal aux gens qui défendent les intérêts de la population canadienne, dont les 308 députés de la Chambre des communes.

Je parlais tout à l'heure du respect et je dois dire que lorsque j'ai été élu, j'ai dit aux gens qui travaillaient autour de moi et à ceux de ma circonscription que ce qu'ils voient à la télévision ce n'est pas ce qu'il y a de plus gracieux. On regarde tous les politiciens à la Chambre des communes et je les regardais avant d'être élu. Avant et pendant les élections, la population, mes amis et les citoyens de ma circonscription me l'avaient dit: les débats qui se passent à la Chambre des communes ne sont certainement pas ce qui est le mieux pour valoriser le travail d'un député fédéral.

Lorsque des gens de ma circonscription viennent ici, je me pose toujours la question à savoir s'ils méritent réellement de voir ce qui se passe en Chambre. Lorsqu'un député pose une question, il veut certainement une réponse. Je suis heureux présentement de pouvoir faire ma présentation et dire mon opinion sans qu'il n'y ait de bruit dans la Chambre. C'est important, mais ce n'est pas ce qui se passe régulièrement. Cela démontre clairement à la population que la chose la plus importante, c'est la question du respect envers les autres politiciens. Je viens de faire ce commentaire et j'entends des voix s'élever. Il faut se dire qu'il y a au moins des députés en cette Chambre qui essaient de faire les choses de la bonne façon. Lorsqu'ils expriment leur opinion, ils l'expriment et lorsque ce sont d'autres qui expriment leur opinion, ils les écoutent. Je tenais à souligner cette importante situation.

Quand des citoyens de notre circonscription viennent ici, qu'ils voient les débats et la période des questions, nous ne leur laissons certainement pas une bonne image, au moment où ils repartent dans leur circonscription. C'est notre travail en tant que députés fédéraux de démontrer du respect. Non seulement le respect se démontre par les choses qui se passent à la Chambre des communes, mais également celles qui se passent dans nos circonscriptions. On ne redorera pas l'image d'un député fédéral ni celle de l'institution canadienne qu'est la Chambre des communes en véhiculant des messages négatifs. Nous sommes ici, tous et chacun, dans un but commun, celui de s'assurer de faire avancer les choses pour nos citoyens. Je ne le dirai jamais assez. Nous sommes ici pour faire avancer les éléments positifs et la qualité de vie de nos concitoyens. Ce n'est pas plus et ce n'est pas moins que cela. C'est ce qui est important pour nous.

Lorsque j'étais conseiller municipal, en 1998, à suite de ma deuxième élection, j'avais mis en pratique cet élément pour démontrer à la population l'importance, en tant que politicien, même au palier de la gouvernance municipale, d'avoir du respect. Je devais être le premier à avoir du respect envers ma population. C'est de cette façon que nous sommes en mesure de nous assurer de faire avancer les choses. Une chose qui est claire également, sur toute cette question de propagande — peut-être que le mot n'est pas encore assez fort —, c'est qu'en période électorale, les candidats ont le droit d'identifier si la vision de leur adversaire est bonne ou non. Ils vont donner leur position sur celle-ci et seront en mesure de faire avancer leur propre vision. Lorsqu'on regarde la situation avec le dépliant qui a été distribué, ce n'est certainement pas ainsi que nous pourrions faire avancer les choses. Ce n'est également pas en semant un doute dans l'esprit de la population.

Je pourrais continuer toute la journée, mais je vais terminer de façon à respecter mon temps pour que ma collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine puisse parler. Utiliser les privilèges, et plus encore l'argent des contribuables pour faire passer de la propagande dans les diverses circonscriptions en mettant en jeu la crédibilité de certains de mes collègues, est inacceptable. Je crois qu'à l'avenir c'est un élément dont devraient être conscients nos collègues et amis du Bloc québécois.

● (1350)

On sait qu'avoir une conscience, c'est important. Le respect envers les parlementaires et les gens qui ont été élus est aussi important. Toutefois, il ne faut pas oublier que ce sont des citoyens qui les ont élus. Il faut respecter d'un côté de la Chambre et il faut pouvoir aussi être respecté de l'autre côté de la Chambre. Ce n'est pas en diminuant l'intégrité des individus que l'on sera en mesure de se relever et de se valoriser.

[Traduction]

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, depuis que j'ai été élu à cet endroit il y a 12 ans, il y a eu le scandale de DRHC, celui du sang contaminé, celui du gaz poivré, celui de l'aéroport Pearson, celui d'Airbus, celui du Programme de commandites, celui de David Dingwall, celui d'André Ouellet et celui des effeuilleuses. Il y a eu une suite ininterrompue de scandales. Le gouvernement libéral a bien du mal à éviter les scandales en son sein. Les libéraux ont complètement perdu la maîtrise de la situation.

Il y a maintenant ce problème concernant les bulletins parlementaires. Tous les autres scandales sont habituellement provoqués par des mensonges, de la fraude et du vol. Ma connaissance du français étant lacunaire, j'aimerais que le député m'explique ce qui n'est pas vrai dans le bulletin parlementaire. Est-il

Privilège

question de fraude? De mensonges? De vol? Sinon, pourquoi en faire tout un plat?

● (1355)

[Français]

M. Jean-Claude D'Amours: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue et député de Wild Rose de sa question. Il ne s'agit pas d'essayer de cacher la vérité ou de mettre les choses de côté.

Cependant, je peux vous dire une chose qui va certainement éclairer la situation quant à la question de mon collègue. Il ne faut pas toujours pointer et essayer d'identifier les problèmes que l'un a causés ou la situation que l'autre a créée. On pourrait faire la même chose avec ce qui s'est passé avant 1993. Je suis convaincu que le député aurait du plaisir à essayer d'expliquer certaines situations propres à cette époque.

Il faut se dire une chose. Ici, nous avons eu un gouvernement, mais encore plus, un premier ministre qui a décidé d'éclaircir et de clarifier la situation. Si l'on étudie cela, on est en droit de se demander qui a mis en place la commission d'enquête judiciaire pour élucider la situation qui a découlé du Programme de commandites. Ce ne sont certainement pas nos trois partis de l'opposition qui ont mis cela en place. C'est nous qui l'avons fait pour une raison extrêmement facile à comprendre: il fallait nous assurer d'éclaircir des situations qui se sont produites dans certains programmes. Nous avons eu le courage de faire avancer les choses.

Des éléments se sont combinés. Ils étaient peut-être négatifs ou ils n'auraient peut-être pas dû exister. Cependant, il faut pouvoir faire avancer les choses, trouver les solutions et améliorer l'avenir. C'est certes de cette façon qu'on pourra faire avancer la société canadienne. Ce n'est certainement pas en pointant l'un ou l'autre qu'on pourra régler la situation et le sort des Canadiens et des Canadiennes.

En ce qui concerne l'utilisation du dépliant pour pouvoir expliquer sa situation, quelque chose me dépasse. Lorsque j'utilise mes déliants, mes dix-pour-cent, pour informer la population, c'est pour l'informer de choses importantes, des réalisations que j'ai accomplies envers les gens de ma circonscription. C'est aussi pour informer la population canadienne de toutes les bonnes choses qui se font au gouvernement canadien et qu'il est important pour elle de connaître — et pour les lui expliquer.

Vous ne pouvez pas savoir à quel point les gens de ma circonscription sont heureux d'être informés, car ce n'est pas toujours facile pour eux de l'être. Si je dois envoyer un dépliant, je me pose des questions avant de le faire.

Lorsque je regarde un dépliant semblable, je constate que ce n'est certainement pas un document d'information. Il faut peut-être se poser la question de savoir si les députés du Bloc québécois sont réellement en mesure de réaliser des choses positives pour leurs citoyens. Sont-ils en mesure d'informer la population quant aux choses réelles et concrètes, soit des choses importantes pour elle? Eh bien, non.

En regardant un dépliant semblable, comme je l'ai dit un petit peu plus tôt, on constate que tout ce qui compte, c'est d'essayer de diminuer pour se relever. C'est une position relativement faible, compte tenu de la situation. Ce n'est certainement pas de cette façon qu'on fait une politique proactive, une politique qui fait avancer la cause des citoyens.

Privilège

En examinant cette situation, je constate que lorsqu'on met certains éléments à l'intérieur d'un dépliant, on sème un doute chez la population, et l'on ne s'attend certainement pas à ce que la population qui verra cela, pensera que cela ne fait de mal à personne. Non. C'est un dépliant qui nuit à la réputation des parlementaires. Je n'accepterai certainement pas cela dans ma circonscription et je n'accepterai pas non plus que cela se fasse dans la circonscription de mes collègues.

• (1400)

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt tous les débats qui ont eu lieu jusqu'à maintenant à propos de la motion présentée par le député de Bourassa, membre comme moi du caucus libéral du Québec.

J'ai encore entendu beaucoup d'insinuations et de conclusions. Certains députés de l'opposition prétendent que ces conclusions sont les mêmes que celles du juge Gomery. En fait, ils dressent leur propre résumé du rapport du juge Gomery.

Je m'en tiendrai strictement aux paroles du juge Gomery telles que rapportées dans son rapport. Je commencerai en citant le deuxième paragraphe de la page XX, dans la préface:

L'un des inconvénients des enquêtes publiques est qu'elles peuvent souvent donner l'impression trompeuse que justice a été faite parce qu'elles font penser à un tribunal. Et cette impression est en outre alimentée par les révélations saisissantes qu'elles peuvent produire, ainsi que par l'attention médiatique qu'elles attirent, autant d'éléments qui ont tendance à fausser la réalité et à faire croire que les écarts de conduite constatés sont plus généralisés qu'en réalité. Je crains que tel n'ait été le cas cette fois.

Étant donné le caractère sensationnel de certains des témoignages recueillis durant les audiences, la publicité qui en a été faite et le contexte politique ayant entouré l'Enquête, d'aucuns ont pu avoir l'impression que la gestion des affaires publiques par le gouvernement du Canada est généralement négligente, incompétente et motivée par des considérations répréhensibles. Certains peuvent aussi être convaincus que les acteurs de la vie politique canadienne sont animés de motifs condamnables et sont dénués de tout scrupule.

Je tiens à dire que l'Enquête a prouvé le contraire. Sans diminuer pour autant la gravité des irrégularités et des fautes constatées, la preuve déposée devant la Commission montre que, dans l'ensemble, la gestion des programmes gouvernementaux par l'administration fédérale est compétente et digne d'éloges, ce que la vérificatrice générale n'a d'ailleurs pas manqué de souligner. [...]

Rien ne saurait donc justifier que la confiance du public dans l'intégrité de nos institutions démocratiques soit ébranlée. [...] Les Canadiens ne doivent pas oublier que la grande majorité de leurs fonctionnaires et de leurs élus font leur travail avec honnêteté, diligence et efficacité, et qu'ils ont été blanchis par l'Enquête.

Je me reporte maintenant au cœur du rapport, à la page 4, aux deux derniers paragraphes:

Les audiences publiques ont débuté le 7 septembre 2004 à Ottawa, où elles ont duré environ six mois, et ont continué à Montréal jusqu'au 17 juin 2005. Elles ont permis d'entendre 172 témoins, dont certains pendant plusieurs jours et à plus d'une reprise, pour un total de 136 jours d'audience. On trouvera la liste des témoins en ordre chronologique et alphabétique à l'appendice D.

Ordinairement, les délibérations du Cabinet sont secrètes et privilégiées mais le gouvernement du Canada a accepté de suspendre ce privilège, au moyen de deux décrets du conseil, ce qui m'a permis de mener une enquête exhaustive sur la manière dont certaines décisions ont été prises lorsque le Programme de commandites a vu le jour.

Je passe maintenant à la page 9. Au dernier paragraphe, le juge dit:

S'il est important de désigner les personnes qui ne se sont pas acquittées de leurs responsabilités ou qui ont peut-être commis des fautes, il l'est tout autant, dans ce rapport, de désigner celles qui, selon la preuve, n'ont rien à se reprocher. Ces personnes qui, à la suite de la publicité ayant entouré les travaux de la Commission ou exprimée ailleurs, ont pu être accusées ou soupçonnées d'irrégularités, méritent que toute tache faite à leur réputation soit expliquée ou effacée.

Je passe maintenant à la page 51, où le juge Gomery fait son rapport et tire ses conclusions concernant le processus de la mise en place d'un budget fédéral et les responsabilités d'un ministre des Finances. Au dernier paragraphe de cette page, on dit:

C'est le ministre des Finances qui est chargé de préparer le budget fédéral. C'est sa première responsabilité, bien qu'il soit aussi chargé de formuler la politique et la législation fiscales et tarifaires, de gérer les emprunts fédéraux sur les marchés financiers, d'administrer les principales activités fédérales d'ordre financier, de gérer les transferts aux provinces et territoires, de formuler la politique de réglementation du secteur financier et de représenter le Canada dans les institutions financières internationales.

• (1405)

En page 52, on peut lire:

En ce qui concerne le budget, il incombe au ministre des Finances de dresser le cadre financier dans lequel s'inscrivent les grandes dépenses de l'État. Par tradition, le ministre des Finances est vice-président du Conseil du Trésor mais la coutume veut qu'il n'assiste pas aux réunions sauf en l'absence du président ou quand le Conseil du Trésor est saisi d'une question intéressant particulièrement le ministre des Finances.

Une fois que le cadre budgétaire est établi, il appartient aux ministères de gérer les fonds qui leur sont attribués, bien que le Conseil du Trésor exerce une fonction de supervision générale. Le ministère des Finances et son ministre n'ont pas de rôle à jouer dans la supervision des dépenses effectuées par les autres ministres.

Je continue de lire la partie du rapport du juge Gomery où il traite des responsabilités. Il s'agit de la responsabilité d'autres ministres:

La preuve ne donne aucune raison d'attribuer un blâme ou une responsabilité quelconque pour la mauvaise administration du Programme de commandites à un autre membre du Cabinet Chrétien puisque, comme tous les députés, les autres ministres n'étaient pas informés des initiatives autorisées par M. Pelletier ni du fait qu'elles étaient financées à même la Réserve pour l'unité. Il y a lieu d'exonérer [le premier ministre], au même titre que tout autre ministre du caucus québécois, de tout blâme pour imprudence ou négligence, étant donné que son rôle à la tête du ministère des Finances ne comprenait pas la supervision des dépenses du CPM ou de TPSGS. Les ministres ne sont pas responsables de ce qu'ils ne savent pas des actions et décisions du CPM ou de leurs collègues, ni de l'administration des ministères autres que les leurs. Ce n'est pas parce que des événements commandités se sont déroulés dans la circonscription d'un député ou qu'ils ont été appuyés ou promus par son association de circonscription que l'on doit supposer que le député en question était au courant du Programme de commandites dans son ensemble.

Comme il me reste une minute, je citerai des extraits de la page 450, concernant la responsabilité de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada:

Ceux qui ont accepté de M. Corriveau et de M. Brault, au nom du PLQC, des contributions en liquide et d'autres avantages malhonnêtes se sont déshonorés et ont déshonoré le parti politique qu'ils étaient censés servir [...] Ils ont agi au mépris des lois régissant les dons aux partis politiques [...]

Je continue maintenant la lecture du dernier paragraphe:

D'après la preuve présentée au nom du PLQC, il est désormais moins probable que de telles irrégularités se produisent, suite aux réformes qui ont été apportées à la gestion et au fonctionnement du Parti.

Il faut retenir un point. Le juge Gomery a commencé sa présentation en disant qu'il avait la responsabilité de découvrir les faits et, qu'à la suite des faits, il devait conclure quant à la responsabilité de chaque personne qui était imputable. Il avait également la responsabilité d'exonérer, de blanchir de tout blâme ceux qui ont pu être soupçonnés d'avoir participé ou d'avoir été responsables des irrégularités, des actes qui sont peut-être même criminels. De fait, certains actes le sont, parce qu'une personne a déjà plaidé coupable et a reçu une sentence.

En terminant, je demande simplement aux députés présents à la Chambre qui veulent participer au débat sur la motion de s'en tenir au rapport du juge Gomery.

Privilège

●(1410)

M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, à entendre ma collègue d'en face, c'est comme si elle n'avait pas encore lu en entier le rapport Gomery. Il y a des passages qu'elle a de la difficulté à citer. J'aurais pensé qu'une députée libérale allait s'empresser de lire au complet le rapport Gomery. La manigance qu'on fait dans cette Chambre depuis le dépôt du ce rapport consiste à extraire de petits paragraphes pour justifier le scandale des commandites. Je lui pose donc tout simplement la question suivante. A-t-elle pris le temps de lire au complet les trois tomes du rapport Gomery?

L'hon. Marlene Jennings: Monsieur le Président, la première chose qu'une personne ayant une formation juridique apprend en faculté de droit, c'est que lors d'un procès, il ne faut jamais poser une question dont on ne connaît pas la réponse. Il est certain que le député en face ne sera pas heureux de ma réponse.

J'ai lu le rapport Gomery au complet, en anglais et en français. Je ne me permettrais pas de commenter son rapport ou d'en citer des passages sans savoir que c'est bien présenté et que je ne fausse pas ses propres dires ou conclusions, contrairement aux bloquistes qui n'ont aucune honte à tenter de placer des conclusions et des soi-disant faits dans la bouche du juge Gomery. C'est pour cela que j'ai pris la peine de ne pas ajouter un seul mot personnel. J'ai simplement lu des extraits du rapport. La seule fois que j'ai été obligée d'utiliser mes propres mots, c'est lorsque le nom de l'ancien ministre des Finances, qui est l'actuel premier ministre, apparaissait dans la citation que je lisais à haute voix. J'ai alors dû substituer le nom de sa circonscription, LaSalle—Énard, et son titre actuel, celui de premier ministre du Canada.

J'ai tenté, dans les quelques minutes dont je disposais — et sans doute que j'ai bien réussi puisque le Bloc semble dérangé par mon discours —, de lire des extraits du rapport, mais si j'avais eu le temps je l'aurais lu au complet. Ce n'est certainement pas le Bloc qui va instruire et éduquer les Québécois et les Canadiens sur ce que le juge Gomery a dit et conclu. La preuve, c'est l'envoi collectif qu'au moins 26 d'entre eux ont eu la honte de distribuer dans leur comté et peut-être dans d'autres comtés, dans lequel ils insinuent qu'il pourrait y avoir des membres du caucus libéral du Québec, qui sont actuellement des ministres ou qui l'étaient auparavant, qui ont le droit d'être condamnés pour avoir participé à des activités de financement irrégulières et même illégales.

Le juge lui-même a eu le loisir d'entendre 172 témoins et de participer à 136 jours d'audiences en prenant connaissance de milliers de pages de preuves documentaires. Le Bloc n'en a pas fait autant, ne s'étant même pas donné la peine d'attendre le rapport. Ils ont montré à quel point ils méprisent les Québécois qui ne partagent pas leur vision de la société, une vision qui n'inclut personne ne partageant pas leur opinion. Ils ont publié leur envoi collectif avant même que le rapport Gomery ne soit rendu public. C'est un point qu'aucun député parmi ceux qui ont pris la parole lors de ce débat n'a eu le courage de mentionner.

Ils prétendent que leur envoi collectif s'est basé sur le apport Gomery, mais la seule manière pour que cet envoi et son contenu puisse se fonder sur le rapport Gomery aurait été de disposer d'un espion, soit chez l'imprimeur ou dans le bureau même du juge Gomery, pour savoir ce qu'il avait écrit dans son rapport. Ce n'est pas le cas. Ils ont donc précipité leurs conclusions avant celle du juge et, ce faisant, ils affichent du mépris pour un juge que les Canadiens d'un océan à l'autre, et surtout au Québec, respectent.

●(1415)

[Traduction]

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, j'essaie de voir si les députés ministériels sont sensibles à cet envoi postal. Nous avons posé des question et je réalise soudain ce qui les a inspirées.

Dans les années 1980, il y a eu un scandale politique impliquant le gouvernement Devine en Saskatchewan. Certains ont été condamnés pour fraude. Cependant, beaucoup de députés de ce gouvernement étaient innocents. Ils n'avaient pris aucune part à cette fraude. Ils étaient innocents et j'ai toujours eu beaucoup de sympathie à leur égard.

Quelles sont les conclusions du juge Gomery? Il s'agit d'une conspiration criminelle. Le juge a nommé les complices, Corriveau, Pelletier et les autres. Qui était l'instigateur de cette conspiration criminelle? Qui était au coeur de cette conspiration qui a permis d'extorquer 100 millions de dollars aux Canadiens? D'après le juge Gomery, c'était le Parti libéral du Canada.

Je suis persuadé que certains députés du Parti libéral du Canada n'ont pas été mêlés à cette conspiration. Ils ne savaient pas ce qui se passait. Ils étaient assoupis pendant les réunions du Cabinet, lorsque cette question était abordée. Ils s'enfouissaient la tête dans le sable. Ils croient être innocents. Je peux comprendre cette réaction. Mes parents m'ont toujours dit de faire attention, car je pourrais être jugé selon les personnes et les organisations que je fréquenterais.

J'éprouve une immense sympathie pour les députés du Parti libéral qui sont innocents et dont la carrière politique sera détruite par ce scandale. Ils sont nombreux dans cette situation. Ils n'auront plus de carrière politique. Je suis sûr que des politiciens québécois subissent le même sort. Je vois beaucoup de Québécois lutter pour sauver leur vie politique. Cela se comprend. Ils sont dans un sérieux pétrin.

J'aimerais ramener la discussion sur la Charte des droits et libertés, car c'est de ce point de vue que nous devrions l'aborder. Même avant l'adoption de la Charte des droits et libertés, la Cour suprême a déclaré que l'essence d'une démocratie est la liberté d'expression. C'est ce qui constitue le fondement de la démocratie et du processus démocratique. Ces deux principes sont enchâssés dans la Charte des droits et libertés. La liberté d'expression est une liberté fondamentale. Ce n'est pas une liberté secondaire.

J'ai entendu le premier ministre dire qu'il ne permettrait jamais au gouvernement libéral de priver les Canadiens d'un droit qui leur est garanti par la Charte. Il l'a répété plusieurs fois à la Chambre. Mais que se passe-t-il aujourd'hui? Au moyen d'une motion, les députés libéraux essayent d'empêcher un parti du Québec de communiquer le contenu du rapport Gomery aux citoyens de la province. Je peux comprendre pourquoi les libéraux du Québec ne veulent pas que le contenu du rapport soit communiqué aux Québécois. Cela les rend nerveux et c'est très troublant, mais c'est ça, la liberté d'expression. Le Bloc a tout à fait le droit de communiquer le contenu du rapport Gomery.

J'aimerais aussi revenir sur autre manifestation d'hypocrisie portant sur le même sujet, qui est survenue à la Chambre plus tôt aujourd'hui.

Monsieur le Président, aujourd'hui, le ministre des Travaux publics...

●(1420)

L'hon. Eleni Bakopanos: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'attire l'attention de la présidence et du député sur la page 127 du Marleau et Montpetit, qui dit:

Privilège

Les députés doivent suivre les règles les obligeant à tenir des propos pertinents et à éviter de se répéter inutilement, et le président doit s'assurer que la discussion ne s'éloigne pas du sujet sur lequel porte la motion.

Nous ne nous sommes pas levés pour parler de pertinence, mais cela n'a certainement rien à voir avec la motion, qui porte sur le privilège.

Une voix: Sur quoi portait la dernière discussion?

Une voix: Oui, c'était vraiment pertinent.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre, s'il vous plaît. Je remercie la secrétaire parlementaire de ses commentaires. Le député de Prince Albert a suffisamment d'expérience à la Chambre et je n'ai aucun doute qu'il nous fera part sous peu de l'objet principal de son intervention.

Le député de Prince Albert a la parole.

M. Brian Fitzpatrick: Monsieur le Président, ce débat concerne principalement notre liberté d'expression, qui est fondamentale. Elle est vraiment au cœur du débat. Nous parlons de la liberté d'expression des députés de la Chambre, qui est une vaste question. Si les députés d'en face veulent museler les gens et les priver de leur liberté d'expression, libre à eux, mais je ne saurais tolérer qu'on prive les députés de la Chambre des droits que la Charte leur garantit.

Je vais faire un petit rappel. Le gouvernement a adopté une loi électorale qui précise que des tiers ne peuvent participer aux campagnes électorales. C'est une importante question qui est reliée à la Charte.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre, s'il vous plaît. Il nous reste sept minutes. Nous avons réussi 99,9 p. 100 du temps dans le cadre du débat d'aujourd'hui à respecter le décorum à la Chambre. J'apprécierais grandement que nous continuions à le faire pendant les sept minutes qu'il reste avant l'ajournement de nos travaux. J'invite le député à poursuivre son discours. Nous pourrions discuter de la question des droits, ainsi que des décisions de la Cour suprême, à une autre occasion.

M. Brian Fitzpatrick: Monsieur le Président, que s'est-il passé à ce moment-là? Diverses organisations au Canada ont décidé elles-mêmes de lancer une contestation en vertu de la Charte au sujet de ce qu'elles considéraient comme une ingérence légitime dans le processus démocratique et la liberté d'expression des Canadiens au cours d'élections.

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crains que la décision prise par le Président selon laquelle on a violé les droits du député, soit contredite par l'affirmation du député voulant qu'il soit contraire à la Charte de restreindre son droit de parole.

De plus, le député a laissé entendre...

• (1425)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je remercie tout d'abord le député de Mississauga-Sud d'avoir soulevé cette question, mais je tiens à lui dire que c'est beaucoup plus une question de débat qu'un recours au Règlement. Il nous reste cinq minutes pendant lesquelles nous pourrions entendre cinq recours au Règlement ou laisser le député de Prince Albert poursuivre son intervention sans provoquer qui que ce soit d'autre.

M. Brian Fitzpatrick: Monsieur le Président, pour faire une histoire courte, un groupe de revendication, et non un groupe de lobbyistes, car il y a une grande distinction, a contesté cela devant les tribunaux. La Cour d'appel de l'Alberta a reconnu à l'unanimité que

la Loi électorale du Canada empiétait sur les libertés et les droits fondamentaux. Cette question a été ensuite renvoyée à la Cour suprême et c'est devenu une cause très importante. En effet, elle a aidé à définir les limites de la liberté d'expression et nos libertés politiques au Canada. C'est peut-être la plus grande décision historique au Canada.

Je trouve méprisant à l'égard non seulement des gens au sein de cette organisation, mais également de toute la notion de liberté politique et de liberté d'expression au Canada que certains disent que les intéressés transgressent la loi. Je pense qu'on dénature complètement les faits et que c'est une insulte à l'intelligence des gens dans cette enceinte. Dire que cette organisation fait du lobbying est sans fondement. C'est ridicule.

En fait, je ne serais pas surpris que la personne qui a formulé cette accusation ait été membre de l'organisation à une époque.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre s'il vous plaît. Le député peut-il expliquer brièvement la pertinence de ses propos par rapport au sujet dont nous débattons aujourd'hui? Je croyais que vous aviez suffisamment d'expérience à la Chambre pour en venir rapidement au fait. C'est le moment, nous y sommes.

M. Brian Fitzpatrick: Monsieur le Président, soyons clairs. Ce qui préoccupe le plus les députés ministériels, c'est que quelqu'un diffuse des extraits du rapport Gomery dans des bulletins parlementaires envoyés au Québec. Le gouvernement est furieux parce que des extraits du rapport ont été insérés dans un bulletin parlementaire.

La Commission Gomery se résume à ceci: quel est le parti responsable qui a conspiré pour voler 100 millions de dollars aux Canadiens? Députés d'en face qui connaissez la réponse, levez la main!

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre s'il vous plaît. Mes haut-parleurs fonctionnent bien. Si je comprends bien, vous me demandez de lever la main si j'étais impliqué. Ne soyez pas surpris si je ne le fais pas. Je rappelle au député qu'il doit adresser ses commentaires par l'intermédiaire de la présidence.

M. Brian Fitzpatrick: Je suis désolé, monsieur le Président. Ce que ces députés pourraient faire aujourd'hui, c'est prendre la parole à la Chambre et reconnaître qu'ils sont des libéraux. Jean Chrétien a dit: « Un libéral, c'est un libéral, un point c'est tout. » Reconnaissez votre responsabilité par rapport à cette conspiration criminelle. La meilleure chose que vous puissiez faire pour notre pays, c'est vous excuser auprès des Canadiens...

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre, s'il vous plaît. Puis-je rappeler de nouveau au député qu'il doit adresser ses observations à la présidence? J'inviterais le député à maîtriser ses émotions. Il ne lui reste qu'une minute dans le débat d'aujourd'hui, et c'est vite passé.

• (1430)

M. Brian Fitzpatrick: Monsieur le Président, parlons d'Enron et de WorldCom et faisons ici une analogie.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre, s'il vous plaît. Il restera six minutes au député lors de la prochaine séance de la Chambre.

Comme le temps prévu aujourd'hui pour le débat sur cette question est écoulé, la Chambre reprendra l'étude de cette motion concernant l'atteinte au privilège le lundi 14 novembre à 11 heures.

Privilège

[Français]

Conformément à l'article 94 du Règlement, je désire informer les honorables députés que les affaires parlementaires seront suspendues cette journée-là.

La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne au lundi 14 novembre, à 11 heures, conformément aux paragraphes 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L'AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. MAURIL BÉLANGER

MME LIBBY DAVIES

M. MICHEL GUIMOND

M. JAY HILL

L'HON. WALT LASTEWKA

L'HON. ROB NICHOLSON

L'HON. KAREN REDMAN

L'HON. TONY VALERI

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Trente-huitième Législature

| Nom | Circonscription | Province de la circonscription | Affiliation politique |
|--|-------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| Abbott, Jim | Kootenay—Columbia | Colombie-Britannique | PCC |
| Ablonczy, Diane | Calgary—Nose Hill | Alberta | PCC |
| Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique | Peterborough | Ontario | Lib. |
| Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé | Winnipeg-Sud | Manitoba | Lib. |
| Allison, Dean | Niagara-Ouest—Glanbrook | Ontario | PCC |
| Ambrose, Rona | Edmonton—Spruce Grove | Alberta | PCC |
| Anders, Rob | Calgary-Ouest | Alberta | PCC |
| Anderson, David | Cypress Hills—Grasslands | Saskatchewan | PCC |
| Anderson, L'hon. David | Victoria | Colombie-Britannique | Lib. |
| André, Guy | Berthier—Maskinongé | Québec | BQ |
| Angus, Charlie | Timmins—Baie James | Ontario | NPD |
| Asselin, Gérard | Manicouagan | Québec | BQ |
| Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers | Etobicoke—Lakeshore | Ontario | Lib. |
| Bachand, Claude | Saint-Jean | Québec | BQ |
| Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles | Yukon | Yukon | Lib. |
| Bains, L'hon. Navdeep, secrétaire parlementaire du premier ministre | Mississauga—Brampton-Sud | Ontario | Lib. |
| Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale) | Ahuntsic | Québec | Lib. |
| Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits | London-Ouest | Ontario | Lib. |
| Batters, Dave | Palliser | Saskatchewan | PCC |
| Beaumier, Colleen | Brampton-Ouest | Ontario | Lib. |
| Bélangier, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale | Ottawa—Vanier | Ontario | Lib. |
| Bell, Don | North Vancouver | Colombie-Britannique | Lib. |
| Bellavance, André | Richmond—Arthabaska | Québec | BQ |
| Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique) | St. Paul's | Ontario | Lib. |
| Benoit, Leon | Vegreville—Wainwright | Alberta | PCC |
| Bergeron, Stéphane | Verchères—Les Patriotes | Québec | BQ |
| Bevilacqua, L'hon. Maurizio | Vaughan | Ontario | Lib. |
| Bezan, James | Selkirk—Interlake | Manitoba | PCC |
| Bigras, Bernard | Rosemont—La Petite-Patrie | Québec | BQ |
| Blaikie, L'hon. Bill | Elmwood—Transcona | Manitoba | NPD |
| Blais, Raynald | Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine | Québec | BQ |
| Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien) | Western Arctic | Territoires du Nord-Ouest | Lib. |
| Boire, Alain | Beauharnois—Salaberry | Québec | BQ |
| Boivin, Françoise | Gatineau | Québec | Lib. |
| Bonin, Raymond | Nickel Belt | Ontario | Lib. |
| Bonsant, France | Compton—Stanstead | Québec | BQ |
| Boshcoff, Ken | Thunder Bay—Rainy River | Ontario | Lib. |
| Bouchard, Robert | Chicoutimi—Le Fjord | Québec | BQ |
| Boudria, L'hon. Don | Glengary—Prescott—Russell | Ontario | Lib. |

| Nom | Circonscription | Province de la circonscription | Affiliation politique |
|---|--|--------------------------------|-----------------------|
| Boulianne, Marc | Mégantic—L'Érable | Québec | BQ |
| Bourgeois, Diane | Terrebonne—Blainville | Québec | BQ |
| Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines) | Moncton—Riverview—Dieppe | Nouveau-Brunswick | Lib. |
| Breitkreuz, Garry | Yorkton—Melville | Saskatchewan | PCC |
| Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux | Kings—Hants | Nouvelle-Écosse | Lib. |
| Broadbent, L'hon. Ed | Ottawa-Centre | Ontario | NPD |
| Brown, Bonnie | Oakville | Ontario | Lib. |
| Brown, Gord | Leeds—Grenville | Ontario | PCC |
| Brunelle, Paule | Trois-Rivières | Québec | BQ |
| Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de l'industrie (femmes entrepreneures) | Parkdale—High Park | Ontario | Lib. |
| Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales | Humber—St. Barbe—Baie Verte | Terre-Neuve-et-Labrador | Lib. |
| Cannis, John | Scarborough-Centre | Ontario | Lib. |
| Cardin, Serge | Sherbrooke | Québec | BQ |
| Carr, Gary | Halton | Ontario | Lib. |
| Carrie, Colin | Oshawa | Ontario | PCC |
| Carrier, Robert | Alfred-Pellan | Québec | BQ |
| Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale | Barrie | Ontario | Lib. |
| Casey, Bill | Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley | Nouvelle-Écosse | PCC |
| Casson, Rick | Lethbridge | Alberta | PCC |
| Catterall, Marlene | Ottawa-Ouest—Nepean | Ontario | Lib. |
| Chamberlain, L'hon. Brenda | Guelph | Ontario | Lib. |
| Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme) | Richmond | Colombie-Britannique | Lib. |
| Chatters, David | Westlock—St. Paul | Alberta | PCC |
| Chong, Michael | Wellington—Halton Hills | Ontario | PCC |
| Christopherson, David | Hamilton-Centre | Ontario | NPD |
| Clavet, Roger | Louis-Hébert | Québec | BQ |
| Cleary, Bernard | Louis-Saint-Laurent | Québec | BQ |
| Coderre, L'hon. Denis | Bourassa | Québec | Lib. |
| Comartin, Joe | Windsor—Tecumseh | Ontario | NPD |
| Comuzzi, L'hon. Joe | Thunder Bay—Superior-Nord | Ontario | Lib. |
| Côté, Guy | Portneuf—Jacques-Cartier | Québec | BQ |
| Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada | Mont-Royal | Québec | Lib. |
| Crête, Paul | Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup | Québec | BQ |
| Crowder, Jean | Nanaimo—Cowichan | Colombie-Britannique | NPD |
| Cullen, Nathan | Skeena—Bulkley Valley | Colombie-Britannique | NPD |
| Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile | Etobicoke-Nord | Ontario | Lib. |
| Cummins, John | Delta—Richmond-Est | Colombie-Britannique | PCC |
| Cuzner, Rodger | Cape Breton—Canso | Nouvelle-Écosse | Lib. |
| D'Amours, Jean-Claude | Madawaska—Restigouche | Nouveau-Brunswick | Lib. |
| Davies, Libby | Vancouver-Est | Colombie-Britannique | NPD |
| Day, Stockwell | Okanagan—Coquihalla | Colombie-Britannique | PCC |
| Demers, Nicole | Laval | Québec | BQ |

| Nom | Circonscription | Province de la circonscription | Affiliation politique |
|--|--|--------------------------------|-----------------------|
| Deschamps, Johanne | Laurentides—Labelle | Québec | BQ |
| Desjarlais, Bev | Churchill | Manitoba | Ind. |
| Desrochers, Odina | Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière | Québec | BQ |
| DeVillers, L'hon. Paul | Simcoe-Nord | Ontario | Lib. |
| Devolin, Barry | Haliburton—Kawartha Lakes—Brock | Ontario | PCC |
| Dhalla, Ruby | Brampton—Springdale | Ontario | Lib. |
| Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement | Saint-Laurent—Cartierville | Québec | Lib. |
| Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé | Vancouver-Sud | Colombie-Britannique | Lib. |
| Doyle, Norman | St. John's-Est | Terre-Neuve-et-Labrador | PCC |
| Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales) | Beauce | Québec | Lib. |
| Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social | York-Centre | Ontario | Lib. |
| Duceppe, Gilles | Laurier—Sainte-Marie | Québec | BQ |
| Duncan, John | Île de Vancouver-Nord | Colombie-Britannique | PCC |
| Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural) | Malpeque | Île-du-Prince-Édouard | Lib. |
| Efford, L'hon. Ruben, ministre des Ressources naturelles | Avalon | Terre-Neuve-et-Labrador | Lib. |
| Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie | Vancouver Kingsway | Colombie-Britannique | Lib. |
| Epp, Ken | Edmonton—Sherwood Park | Alberta | PCC |
| Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents) | Sydney—Victoria | Nouvelle-Écosse | Lib. |
| Faille, Meili | Vaudreuil-Soulanges | Québec | BQ |
| Finley, Diane | Haldimand—Norfolk | Ontario | PCC |
| Fitzpatrick, Brian | Prince Albert | Saskatchewan | PCC |
| Fletcher, Steven | Charleswood—St. James—Assiniboia | Manitoba | PCC |
| Folco, Raymonde | Laval—Les Îles | Québec | Lib. |
| Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement | London-Centre-Nord | Ontario | Lib. |
| Forseth, Paul | New Westminster—Coquitlam | Colombie-Britannique | PCC |
| Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine | Jeanne-Le Ber | Québec | Lib. |
| Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (Initiative sur les travailleurs formés à l'étranger) | Vancouver-Centre | Colombie-Britannique | Lib. |
| Gagnon, Christiane | Québec | Québec | BQ |
| Gagnon, Marcel | Saint-Maurice—Champlain | Québec | BQ |
| Gagnon, Sébastien | Jonquière—Alma | Québec | BQ |
| Gallant, Cheryl | Renfrew—Nipissing—Pembroke | Ontario | PCC |
| Galloway, L'hon. Roger | Samia—Lambton | Ontario | Lib. |
| Gaudet, Roger | Montcalm | Québec | BQ |
| Gauthier, Michel | Roberval—Lac-Saint-Jean | Québec | BQ |
| Godbout, Marc | Ottawa—Orléans | Ontario | Lib. |
| Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités) | Don Valley-Ouest | Ontario | Lib. |
| Godin, Yvon | Acadie—Bathurst | Nouveau-Brunswick | NPD |
| Goldring, Peter | Edmonton-Est | Alberta | PCC |
| Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances | Wascana | Saskatchewan | Lib. |
| Goodyear, Gary | Cambridge | Ontario | PCC |
| Gouk, Jim | Colombie-Britannique-Southern Interior | Colombie-Britannique | PCC |

| Nom | Circonscription | Province de la circonscription | Affiliation politique |
|--|--|--------------------------------|-----------------------|
| Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale | Toronto-Centre | Ontario | Lib. |
| Grewal, Gurmant | Newton—Delta-Nord | Colombie-Britannique | PCC |
| Grewal, Nina | Fleetwood—Port Kells | Colombie-Britannique | PCC |
| Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants | Mississauga-Est—Cooksville | Ontario | Lib. |
| Guay, Monique | Rivière-du-Nord | Québec | BQ |
| Guergis, Helena | Simcoe—Grey | Ontario | PCC |
| Guimond, Michel | Montmorency—Charlevoix— Haute-Côte-Nord | Québec | BQ |
| Hanger, Art | Calgary-Nord-Est | Alberta | PCC |
| Harper, L'hon. Stephen | Calgary-Sud-Ouest | Alberta | PCC |
| Harris, Richard | Cariboo—Prince George | Colombie-Britannique | PCC |
| Harrison, Jeremy | Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill | Saskatchewan | PCC |
| Hearn, Loyola | St. John's-Sud—Mount Pearl | Terre-Neuve-et-Labrador | PCC |
| Hiebert, Russ | Surrey-Sud—White Rock— Cloverdale | Colombie-Britannique | PCC |
| Hill, Jay | Prince George—Peace River | Colombie-Britannique | PCC |
| Hinton, Betty | Kamloops—Thompson— Cariboo | Colombie-Britannique | PCC |
| Holland, Mark | Ajax—Pickering | Ontario | Lib. |
| Hubbard, L'hon. Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Transports | Miramichi | Nouveau-Brunswick | Lib. |
| Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels) | Trinity—Spadina | Ontario | Lib. |
| Jaffer, Rahim | Edmonton—Strathcona | Alberta | PCC |
| Jean, Brian | Fort McMurray—Athabasca | Alberta | PCC |
| Jennings, L'hon. Marlene | Notre-Dame-de-Grâce— Lachine | Québec | Lib. |
| Johnston, Dale | Wetaskiwin | Alberta | PCC |
| Julian, Peter | Burnaby—New Westminster | Colombie-Britannique | NPD |
| Kadis, Susan | Thornhill | Ontario | Lib. |
| Kamp, Randy | Pitt Meadows—Maple Ridge— Mission | Colombie-Britannique | PCC |
| Karetak-Lindell, Nancy | Nunavut | Nunavut | Lib. |
| Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique | Scarborough—Agincourt | Ontario | Lib. |
| Keddy, Gerald | South Shore—St. Margaret's | Nouvelle-Écosse | PCC |
| Kenney, Jason | Calgary-Sud-Est | Alberta | PCC |
| Khan, Wajid | Mississauga—Streetsville | Ontario | Lib. |
| Kilgour, L'hon. David | Edmonton—Mill Woods— Beaumont | Alberta | Ind. |
| Komarnicki, Ed | Souris—Moose Mountain | Saskatchewan | PCC |
| Kotto, Maka | Saint-Lambert | Québec | BQ |
| Kramp, Daryl | Prince Edward—Hastings | Ontario | PCC |
| Laframboise, Mario | Argenteuil—Papineau— Mirabel | Québec | BQ |
| Lalonde, Francine | La Pointe-de-l'Île | Québec | BQ |
| Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports | Outremont | Québec | Lib. |
| Lapierre, Réal | Lévis—Bellechasse | Québec | BQ |
| Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux | St. Catharines | Ontario | Lib. |
| Lauzon, Guy | Stormont—Dundas—South Glengarry | Ontario | PCC |

| Nom | Circonscription | Province de la circonscription | Affiliation politique |
|--|----------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| Lavallée, Carole | Saint-Bruno—Saint-Hubert | Québec | BQ |
| Layton, L'hon. Jack | Toronto—Danforth | Ontario | NPD |
| LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes | Beauséjour | Nouveau-Brunswick | Lib. |
| Lee, Derek | Scarborough—Rouge River | Ontario | Lib. |
| Lemay, Marc | Abitibi—Témiscamingue | Québec | BQ |
| Lessard, Yves | Chambly—Borduas | Québec | BQ |
| Lévesque, Yvon | Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou | Québec | BQ |
| Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement | Whitby—Oshawa | Ontario | Lib. |
| Loubier, Yvan | Saint-Hyacinthe—Bagot | Québec | BQ |
| Lukiwski, Tom | Regina—Lumsden—Lake Centre | Saskatchewan | PCC |
| Lunn, Gary | Saanich—Gulf Islands | Colombie-Britannique | PCC |
| Lunney, James | Nanaimo—Alberni | Colombie-Britannique | PCC |
| MacAulay, L'hon. Lawrence | Cardigan | Île-du-Prince-Édouard | Lib. |
| MacKay, Peter | Nova-Centre | Nouvelle-Écosse | PCC |
| MacKenzie, Dave | Oxford | Ontario | PCC |
| Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada | Northumberland—Quinte West | Ontario | Lib. |
| Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national | Bramalea—Gore—Malton | Ontario | Lib. |
| Maloney, John | Welland | Ontario | Lib. |
| Marceau, Richard | Charlesbourg—Haute-Saint-Charles | Québec | BQ |
| Mark, Inky | Dauphin—Swan River—Marquette | Manitoba | PCC |
| Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé | Sudbury | Ontario | Lib. |
| Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale | Esquimalt—Juan de Fuca | Colombie-Britannique | Lib. |
| Martin, Pat | Winnipeg-Centre | Manitoba | NPD |
| Martin, Le très hon. Paul, premier ministre | LaSalle—Émard | Québec | Lib. |
| Martin, Tony | Sault Ste. Marie | Ontario | NPD |
| Masse, Brian | Windsor-Ouest | Ontario | NPD |
| Matthews, Bill | Random—Burin—St. George's | Terre-Neuve-et-Labrador | Lib. |
| McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national | Markham—Unionville | Ontario | Lib. |
| McDonough, Alexa | Halifax | Nouvelle-Écosse | NPD |
| McGuinty, David | Ottawa-Sud | Ontario | Lib. |
| McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique | Egmont | Île-du-Prince-Édouard | Lib. |
| McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances | Scarborough—Guildwood | Ontario | Lib. |
| McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile | Edmonton-Centre | Alberta | Lib. |
| McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères | Pickering—Scarborough-Est | Ontario | Lib. |
| Ménard, Réal | Hochelaga | Québec | BQ |
| Ménard, Serge | Marc-Aurèle-Fortin | Québec | BQ |
| Menzies, Ted | Macleod | Alberta | PCC |
| Merrifield, Rob | Yellowhead | Alberta | PCC |
| Miller, Larry | Bruce—Grey—Owen Sound | Ontario | PCC |

| Nom | Circonscription | Province de la circonscription | Affiliation politique |
|---|--|--------------------------------|-----------------------|
| Milliken, L'hon. Peter, Président | Kingston et les Îles | Ontario | Lib. |
| Mills, Bob | Red Deer | Alberta | PCC |
| Minna, L'hon. Maria | Beaches—East York | Ontario | Lib. |
| Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario) | Parry Sound—Muskoka | Ontario | Lib. |
| Moore, James | Port Moody—Westwood—Port Coquitlam | Colombie-Britannique | PCC |
| Moore, Rob | Fundy Royal | Nouveau-Brunswick | PCC |
| Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans | Charlottetown | Île-du-Prince-Édouard | Lib. |
| Myers, Lynn | Kitchener—Conestoga | Ontario | Lib. |
| Neville, L'hon. Anita, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine (Condition féminine) | Winnipeg-Centre-Sud | Manitoba | Lib. |
| Nicholson, L'hon. Rob | Niagara Falls | Ontario | PCC |
| O'Brien, Pat | London—Fanshawe | Ontario | Ind. |
| O'Connor, Gordon | Carleton—Mississippi Mills | Ontario | PCC |
| Obhrai, Deepak | Calgary-Est | Alberta | PCC |
| Oda, Bev | Durham | Ontario | PCC |
| Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport) | Vancouver Quadra | Colombie-Britannique | Lib. |
| Pacetti, Massimo | Saint-Léonard—Saint-Michel | Québec | Lib. |
| Pallister, Brian | Portage—Lisgar | Manitoba | PCC |
| Paquette, Pierre | Joliette | Québec | BQ |
| Paradis, L'hon. Denis | Brome—Missisquoi | Québec | Lib. |
| Parrish, Carolyn | Mississauga—Erindale | Ontario | Ind. |
| Patry, Bernard | Pierrefonds—Dollard | Québec | Lib. |
| Penson, Charlie | Peace River | Alberta | PCC |
| Perron, Gilles-A. | Rivière-des-Mille-Îles | Québec | BQ |
| Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international | Willowdale | Ontario | Lib. |
| Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères | Papineau | Québec | Lib. |
| Phinney, Beth | Hamilton Mountain | Ontario | Lib. |
| Picard, Pauline | Drummond | Québec | BQ |
| Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie | Chatham-Kent—Essex | Ontario | Lib. |
| Plamondon, Louis | Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour | Québec | BQ |
| Poillievre, Pierre | Nepean—Carleton | Ontario | PCC |
| Poirier-Rivard, Denise | Châteauguay—Saint-Constant | Québec | BQ |
| Powers, Russ | Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale | Ontario | Lib. |
| Prentice, Jim | Calgary-Centre-Nord | Alberta | PCC |
| Preston, Joe | Elgin—Middlesex—London | Ontario | PCC |
| Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers | Hull—Aylmer | Québec | Lib. |
| Rajotte, James | Edmonton—Leduc | Alberta | PCC |
| Ratansi, Yasmin | Don Valley-Est | Ontario | Lib. |
| Redman, L'hon. Karen | Kitchener-Centre | Ontario | Lib. |
| Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans | Halifax-Ouest | Nouvelle-Écosse | Lib. |
| Reid, Scott | Lanark—Frontenac—Lennox and Addington | Ontario | PCC |
| Reynolds, John | West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country | Colombie-Britannique | PCC |

| Nom | Circonscription | Province de la circonscription | Affiliation politique |
|--|---|--------------------------------|-----------------------|
| Richardson, Lee | Calgary-Centre | Alberta | PCC |
| Ritz, Gerry | Battlefords—Lloydminster | Saskatchewan | PCC |
| Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales | Westmount—Ville-Marie | Québec | Lib. |
| Rodriguez, Pablo | Honoré-Mercier | Québec | Lib. |
| Rota, Anthony | Nipissing—Timiskaming | Ontario | Lib. |
| Roy, Jean-Yves | Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia | Québec | BQ |
| Russell, Todd Norman | Labrador | Terre-Neuve-et-Labrador | Lib. |
| Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie | Brossard—La Prairie | Québec | Lib. |
| Sauvageau, Benoît | Repentigny | Québec | BQ |
| Savage, Michael | Dartmouth—Cole Harbour | Nouvelle-Écosse | Lib. |
| Savoy, Andy | Tobique—Mactaquac | Nouveau-Brunswick | Lib. |
| Scarpaleggia, Francis | Lac-Saint-Louis | Québec | Lib. |
| Scheer, Andrew | Regina—Qu'Appelle | Saskatchewan | PCC |
| Schellenberger, Gary | Perth—Wellington | Ontario | PCC |
| Schmidt, Werner | Kelowna—Lake Country | Colombie-Britannique | PCC |
| Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits | Fredericton | Nouveau-Brunswick | Lib. |
| Sgro, L'hon. Judy | York-Ouest | Ontario | Lib. |
| Siksay, Bill | Burnaby—Douglas | Colombie-Britannique | NPD |
| Silva, Mario | Davenport | Ontario | Lib. |
| Simard, Christian | Beauport—Limoilou | Québec | BQ |
| Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale | Saint Boniface | Manitoba | Lib. |
| Simms, Scott | Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor | Terre-Neuve-et-Labrador | Lib. |
| Skelton, Carol | Saskatoon—Rosetown—Biggar | Saskatchewan | PCC |
| Smith, David | Pontiac | Québec | Lib. |
| Smith, Joy | Kildonan—St. Paul | Manitoba | PCC |
| Solberg, Monte | Medicine Hat | Alberta | PCC |
| Sorenson, Kevin | Crowfoot | Alberta | PCC |
| St-Hilaire, Caroline | Longueuil—Pierre-Boucher | Québec | BQ |
| St. Amand, Lloyd | Brant | Ontario | Lib. |
| St. Denis, Brent | Algoma—Manitoulin—Kapusking | Ontario | Lib. |
| Steckle, Paul | Huron—Bruce | Ontario | Lib. |
| Stinson, Darrel | Okanagan—Shuswap | Colombie-Britannique | PCC |
| Stoffer, Peter | Sackville—Eastern Shore | Nouvelle-Écosse | NPD |
| Strahl, Chuck, vice-président et président des comités pléniers | Chilliwack—Fraser Canyon | Colombie-Britannique | PCC |
| Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique | Newmarket—Aurora | Ontario | Lib. |
| Szabo, Paul | Mississauga-Sud | Ontario | Lib. |
| Telegdi, L'hon. Andrew | Kitchener—Waterloo | Ontario | Lib. |
| Temelkovski, Lui | Oak Ridges—Markham | Ontario | Lib. |
| Thibault, Louise | Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques | Québec | BQ |

| Nom | Circonscription | Province de la circonscription | Affiliation politique |
|---|-----------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé | Nova-Ouest | Nouvelle-Écosse | Lib. |
| Thompson, Greg | Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest | Nouveau-Brunswick | PCC |
| Thompson, Myron | Wild Rose | Alberta | PCC |
| Tilson, David | Dufferin—Caledon | Ontario | PCC |
| Toews, Vic | Provencher | Manitoba | PCC |
| Tonks, Alan | York-Sud—Weston | Ontario | Lib. |
| Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale | Burlington | Ontario | Lib. |
| Trost, Bradley | Saskatoon—Humboldt | Saskatchewan | PCC |
| Tweed, Merv | Brandon—Souris | Manitoba | PCC |
| Ur, Rose-Marie | Lambton—Kent—Middlesex... .. | Ontario | Lib. |
| Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes | Hamilton-Est—Stoney Creek .. | Ontario | Lib. |
| Valley, Roger | Kenora | Ontario | Lib. |
| Van Loan, Peter | York—Simcoe | Ontario | PCC |
| Vellacott, Maurice | Saskatoon—Wanuskewin | Saskatchewan | PCC |
| Vincent, Robert | Shefford | Québec | BQ |
| Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration | Eglinton—Lawrence | Ontario | Lib. |
| Wappel, Tom | Scarborough-Sud-Ouest | Ontario | Lib. |
| Warawa, Mark | Langley | Colombie-Britannique ... | PCC |
| Wasylycia-Leis, Judy | Winnipeg-Nord | Manitoba | NPD |
| Watson, Jeff | Essex | Ontario | PCC |
| White, Randy | Abbotsford | Colombie-Britannique ... | PCC |
| Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement | Richmond Hill | Ontario | Lib. |
| Williams, John | Edmonton—St. Albert | Alberta | PCC |
| Wrzesnewskyj, Borys | Etobicoke-Centre | Ontario | Lib. |
| Yelich, Lynne | Blackstrap | Saskatchewan | PCC |
| Zed, Paul | Saint John | Nouveau-Brunswick | Lib. |
| VACANCE | Surrey-Nord | Colombie-Britannique ... | |

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Trente-huitième Législature

| Nom | Circonscription | Affiliation politique |
|--|------------------------------|-----------------------|
| ALBERTA (28) | | |
| Ablonczy, Diane | Calgary—Nose Hill | PCC |
| Ambrose, Rona | Edmonton—Spruce Grove | PCC |
| Anders, Rob | Calgary-Ouest | PCC |
| Benoit, Leon | Vegreville—Wainwright | PCC |
| Casson, Rick | Lethbridge | PCC |
| Chatters, David | Westlock—St. Paul | PCC |
| Epp, Ken | Edmonton—Sherwood Park | PCC |
| Goldring, Peter | Edmonton-Est | PCC |
| Hanger, Art | Calgary-Nord-Est | PCC |
| Harper, L'hon. Stephen | Calgary-Sud-Ouest | PCC |
| Jaffer, Rahim | Edmonton—Strathcona | PCC |
| Jean, Brian | Fort McMurray—Athabasca | PCC |
| Johnston, Dale | Wetaskiwin | PCC |
| Kenney, Jason | Calgary-Sud-Est | PCC |
| Kilgour, L'hon. David | Edmonton—Mill Woods—Beaumont | Ind. |
| McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile | Edmonton-Centre | Lib. |
| Menzies, Ted | Macleod | PCC |
| Merrifield, Rob | Yellowhead | PCC |
| Mills, Bob | Red Deer | PCC |
| Obhrai, Deepak | Calgary-Est | PCC |
| Penson, Charlie | Peace River | PCC |
| Prentice, Jim | Calgary-Centre-Nord | PCC |
| Rajotte, James | Edmonton—Leduc | PCC |
| Richardson, Lee | Calgary-Centre | PCC |
| Solberg, Monte | Medicine Hat | PCC |
| Sorenson, Kevin | Crowfoot | PCC |
| Thompson, Myron | Wild Rose | PCC |
| Williams, John | Edmonton—St. Albert | PCC |
| COLOMBIE-BRITANNIQUE (36) | | |
| Abbott, Jim | Kootenay—Columbia | PCC |
| Anderson, L'hon. David | Victoria | Lib. |
| Bell, Don | North Vancouver | Lib. |
| Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme) | Richmond | Lib. |
| Crowder, Jean | Nanaimo—Cowichan | NPD |
| Cullen, Nathan | Skeena—Bulkley Valley | NPD |
| Cummins, John | Delta—Richmond-Est | PCC |
| Davies, Libby | Vancouver-Est | NPD |
| Day, Stockwell | Okanagan—Coquihalla | PCC |
| Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé | Vancouver-Sud | Lib. |
| Duncan, John | Île de Vancouver-Nord | PCC |
| Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie | Vancouver Kingsway | Lib. |
| Forsyth, Paul | New Westminster—Coquitlam | PCC |

| Nom | Circonscription | Affiliation politique |
|--|--|-----------------------|
| Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (Initiative sur les travailleurs formés à l'étranger) | Vancouver-Centre | Lib. |
| Gouk, Jim | Colombie-Britannique-Southern Interior | PCC |
| Grewal, Gurmant | Newton—Delta-Nord | PCC |
| Grewal, Nina | Fleetwood—Port Kells | PCC |
| Harris, Richard | Cariboo—Prince George | PCC |
| Hiebert, Russ | Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale... .. | PCC |
| Hill, Jay | Prince George—Peace River | PCC |
| Hinton, Betty | Kamloops—Thompson—Cariboo | PCC |
| Julian, Peter | Burnaby—New Westminster | NPD |
| Kamp, Randy | Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission.. .. | PCC |
| Lunn, Gary | Saanich—Gulf Islands | PCC |
| Lunney, James | Nanaimo—Alberni | PCC |
| Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale .. | Esquimalt—Juan de Fuca | Lib. |
| Moore, James | Port Moody—Westwood—Port Coquitlam | PCC |
| Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport) | Vancouver Quadra | Lib. |
| Reynolds, John | West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country | PCC |
| Schmidt, Werner | Kelowna—Lake Country | PCC |
| Siksay, Bill | Burnaby—Douglas | NPD |
| Stinson, Darrel | Okanagan—Shuswap | PCC |
| Strahl, Chuck, vice-président et président des comités pléniers | Chilliwack—Fraser Canyon | PCC |
| Warawa, Mark | Langley | PCC |
| White, Randy | Abbotsford | PCC |
| VACANCE | Surrey-Nord | |
| ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4) | | |
| Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural) | Malpeque | Lib. |
| MacAulay, L'hon. Lawrence | Cardigan | Lib. |
| McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique | Egmont | Lib. |
| Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans | Charlottetown | Lib. |
| MANITOBA (14) | | |
| Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé | Winnipeg-Sud | Lib. |
| Bezan, James | Selkirk—Interlake | PCC |
| Blaikie, L'hon. Bill | Elmwood—Transcona | NPD |
| Desjarlais, Bev | Churchill | Ind. |
| Fletcher, Steven | Charleswood—St. James—Assiniboia | PCC |
| Mark, Inky | Dauphin—Swan River—Marquette | PCC |
| Martin, Pat | Winnipeg-Centre | NPD |
| Neville, L'hon. Anita, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine (Condition féminine) | Winnipeg-Centre-Sud | Lib. |
| Pallister, Brian | Portage—Lisgar | PCC |
| Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale ... | Saint Boniface | Lib. |

| Nom | Circonscription | Affiliation politique |
|---|---|-----------------------|
| Smith, Joy | Kildonan—St. Paul | PCC |
| Toews, Vic | Provencher | PCC |
| Tweed, Merv | Brandon—Souris | PCC |
| Wasylycia-Leis, Judy | Winnipeg-Nord | NPD |
| NOUVEAU-BRUNSWICK (10) | | |
| Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines) | Moncton—Riverview—Dieppe | Lib. |
| D'Amours, Jean-Claude | Madawaska—Restigouche | Lib. |
| Godin, Yvon | Acadie—Bathurst | NPD |
| Hubbard, L'hon. Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Transports | Miramichi | Lib. |
| LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes | Beauséjour | Lib. |
| Moore, Rob | Fundy Royal | PCC |
| Savoy, Andy | Tobique—Mactaquac | Lib. |
| Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits | Fredericton | Lib. |
| Thompson, Greg | Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest | PCC |
| Zed, Paul | Saint John | Lib. |
| NOUVELLE-ÉCOSSE (11) | | |
| Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux | Kings—Hants | Lib. |
| Casey, Bill | Cumberland—Colchester— Musquodoboit Valley | PCC |
| Cuzner, Rodger | Cape Breton—Canso | Lib. |
| Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents) | Sydney—Victoria | Lib. |
| Keddy, Gerald | South Shore—St. Margaret's | PCC |
| MacKay, Peter | Nova-Centre | PCC |
| McDonough, Alexa | Halifax | NPD |
| Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans | Halifax-Ouest | Lib. |
| Savage, Michael | Dartmouth—Cole Harbour | Lib. |
| Stoffer, Peter | Sackville—Eastern Shore | NPD |
| Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé | Nova-Ouest | Lib. |
| NUNAVUT (1) | | |
| Karetak-Lindell, Nancy | Nunavut | Lib. |
| ONTARIO (106) | | |
| Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique | Peterborough | Lib. |
| Allison, Dean | Niagara-Ouest—Glanbrook | PCC |
| Angus, Charlie | Timmins—Baie James | NPD |
| Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers | Etobicoke—Lakeshore | Lib. |
| Bains, L'hon. Navdeep, secrétaire parlementaire du premier ministre | Mississauga—Brampton-Sud | Lib. |
| Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits | London-Ouest | Lib. |
| Beaumier, Colleen | Brampton-Ouest | Lib. |
| Bélanger, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale | Ottawa—Vanier | Lib. |

| Nom | Circonscription | Affiliation politique |
|---|---------------------------------|-----------------------|
| Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique) | St. Paul's | Lib. |
| Bevilacqua, L'hon. Maurizio | Vaughan | Lib. |
| Bonin, Raymond | Nickel Belt | Lib. |
| Boshcoff, Ken | Thunder Bay—Rainy River | Lib. |
| Boudria, L'hon. Don | Glengarry—Prescott—Russell | Lib. |
| Broadbent, L'hon. Ed | Ottawa-Centre | NPD |
| Brown, Bonnie | Oakville | Lib. |
| Brown, Gord | Leeds—Grenville | PCC |
| Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de l'industrie (femmes entrepreneures) | Parkdale—High Park | Lib. |
| Cannis, John | Scarborough-Centre | Lib. |
| Carr, Gary | Halton | Lib. |
| Carrie, Colin | Oshawa | PCC |
| Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale | Barrie | Lib. |
| Catterall, Marlene | Ottawa-Ouest—Nepean | Lib. |
| Chamberlain, L'hon. Brenda | Guelph | Lib. |
| Chong, Michael | Wellington—Halton Hills | PCC |
| Christopherson, David | Hamilton-Centre | NPD |
| Comartin, Joe | Windsor—Tecumseh | NPD |
| Comuzzi, L'hon. Joe | Thunder Bay—Superior-Nord | Lib. |
| Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile | Etobicoke-Nord | Lib. |
| DeVillers, L'hon. Paul | Simcoe-Nord | Lib. |
| Devolin, Barry | Haliburton—Kawartha Lakes—Brock | PCC |
| Dhalla, Ruby | Brampton—Springdale | Lib. |
| Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social | York-Centre | Lib. |
| Finley, Diane | Haldimand—Norfolk | PCC |
| Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement | London-Centre-Nord | Lib. |
| Gallant, Cheryl | Renfrew—Nipissing—Pembroke | PCC |
| Galloway, L'hon. Roger | Sarnia—Lambton | Lib. |
| Godbout, Marc | Ottawa—Orléans | Lib. |
| Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités) | Don Valley-Ouest | Lib. |
| Goodyear, Gary | Cambridge | PCC |
| Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale | Toronto-Centre | Lib. |
| Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants | Mississauga-Est—Cooksville | Lib. |
| Guergis, Helena | Simcoe—Grey | PCC |
| Holland, Mark | Ajax—Pickering | Lib. |
| Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels) | Trinity—Spadina | Lib. |
| Kadis, Susan | Thornhill | Lib. |
| Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique | Scarborough—Agincourt | Lib. |
| Khan, Wajid | Mississauga—Streetsville | Lib. |
| Kramp, Daryl | Prince Edward—Hastings | PCC |
| Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux | St. Catharines | Lib. |
| Lauzon, Guy | Stormont—Dundas—South Glengarry | PCC |
| Layton, L'hon. Jack | Toronto—Danforth | NPD |
| Lee, Derek | Scarborough—Rouge River | Lib. |
| Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement | Whitby—Oshawa | Lib. |
| MacKenzie, Dave | Oxford | PCC |

| Nom | Circonscription | Affiliation politique |
|---|---|-----------------------|
| Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada | Northumberland—Quinte West | Lib. |
| Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national | Bramalea—Gore—Malton | Lib. |
| Maloney, John | Welland | Lib. |
| Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé | Sudbury | Lib. |
| Martin, Tony | Sault Ste. Marie | NPD |
| Masse, Brian | Windsor-Ouest | NPD |
| McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national | Markham—Unionville | Lib. |
| McGuinty, David | Ottawa-Sud | Lib. |
| McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances | Scarborough—Guildwood | Lib. |
| McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères | Pickering—Scarborough-Est | Lib. |
| Miller, Larry | Bruce—Grey—Owen Sound | PCC |
| Milliken, L'hon. Peter, Président | Kingston et les Îles | Lib. |
| Minna, L'hon. Maria | Beaches—East York | Lib. |
| Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario) | Parry Sound—Muskoka | Lib. |
| Myers, Lynn | Kitchener—Conestoga | Lib. |
| Nicholson, L'hon. Rob | Niagara Falls | PCC |
| O'Brien, Pat | London—Fanshawe | Ind. |
| O'Connor, Gordon | Carleton—Mississippi Mills | PCC |
| Oda, Bev | Durham | PCC |
| Parrish, Carolyn | Mississauga—Erindale | Ind. |
| Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international | Willowdale | Lib. |
| Phinney, Beth | Hamilton Mountain | Lib. |
| Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie | Chatham-Kent—Essex | Lib. |
| Poillievre, Pierre | Nepean—Carleton | PCC |
| Powers, Russ | Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale | Lib. |
| Preston, Joe | Elgin—Middlesex—London | PCC |
| Ratansi, Yasmin | Don Valley-Est | Lib. |
| Redman, L'hon. Karen | Kitchener-Centre | Lib. |
| Reid, Scott | Lanark—Frontenac—Lennox and Addington | PCC |
| Rota, Anthony | Nipissing—Timiskaming | Lib. |
| Schellenberger, Gary | Perth—Wellington | PCC |
| Sgro, L'hon. Judy | York-Ouest | Lib. |
| Silva, Mario | Davenport | Lib. |
| St. Amand, Lloyd | Brant | Lib. |
| St. Denis, Brent | Algoma—Manitoulin—Kapusking | Lib. |
| Steckle, Paul | Huron—Bruce | Lib. |
| Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique | Newmarket—Aurora | Lib. |
| Szabo, Paul | Mississauga-Sud | Lib. |
| Telegdi, L'hon. Andrew | Kitchener—Waterloo | Lib. |
| Temelkovski, Lui | Oak Ridges—Markham | Lib. |
| Tilson, David | Dufferin—Caledon | PCC |
| Tonks, Alan | York-Sud—Weston | Lib. |
| Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale | Burlington | Lib. |
| Ur, Rose-Marie | Lambton—Kent—Middlesex | Lib. |
| Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes | Hamilton-Est—Stoney Creek | Lib. |

| Nom | Circonscription | Affiliation politique |
|---|---|-----------------------|
| Valley, Roger..... | Kenora | Lib. |
| Van Loan, Peter..... | York—Simcoe..... | PCC |
| Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration..... | Eglinton—Lawrence | Lib. |
| Wappel, Tom..... | Scarborough-Sud-Ouest..... | Lib. |
| Watson, Jeff..... | Essex..... | PCC |
| Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement | Richmond Hill | Lib. |
| Wrzesnewskyj, Borys | Etobicoke-Centre..... | Lib. |
| QUÉBEC (75) | | |
| André, Guy..... | Berthier—Maskinongé..... | BQ |
| Asselin, Gérard | Manicouagan | BQ |
| Bachand, Claude..... | Saint-Jean..... | BQ |
| Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)..... | Ahuntsic | Lib. |
| Bellavance, André | Richmond—Arthabaska | BQ |
| Bergeron, Stéphane | Verchères—Les Patriotes | BQ |
| Bigras, Bernard | Rosemont—La Petite-Patrie | BQ |
| Blais, Raynald | Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine..... | BQ |
| Boire, Alain | Beauharnois—Salaberry | BQ |
| Boivin, Françoise | Gatineau | Lib. |
| Bonsant, France..... | Compton—Stanstead..... | BQ |
| Bouchard, Robert | Chicoutimi—Le Fjord | BQ |
| Boulianne, Marc | Mégantic—L'Érable..... | BQ |
| Bourgeois, Diane | Terrebonne—Blainville | BQ |
| Brunelle, Paule..... | Trois-Rivières | BQ |
| Cardin, Serge | Sherbrooke | BQ |
| Carrier, Robert | Alfred-Pellan | BQ |
| Clavet, Roger | Louis-Hébert | BQ |
| Cleary, Bernard | Louis-Saint-Laurent..... | BQ |
| Coderre, L'hon. Denis | Bourassa | Lib. |
| Côté, Guy | Portneuf—Jacques-Cartier..... | BQ |
| Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada..... | Mont-Royal..... | Lib. |
| Crête, Paul | Montmagny—L'Islet—Kamouraska— Rivière-du-Loup..... | BQ |
| Demers, Nicole | Laval..... | BQ |
| Deschamps, Johanne | Laurentides—Labelle | BQ |
| Desrochers, Odina | Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière..... | BQ |
| Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement | Saint-Laurent—Cartierville..... | Lib. |
| Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)..... | Beauce | Lib. |
| Duceppe, Gilles..... | Laurier—Sainte-Marie | BQ |
| Faille, Meili..... | Vaudreuil-Soulanges | BQ |
| Folco, Raymonde | Laval—Les Îles | Lib. |
| Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine | Jeanne-Le Ber | Lib. |
| Gagnon, Christiane | Québec..... | BQ |
| Gagnon, Marcel..... | Saint-Maurice—Champlain..... | BQ |
| Gagnon, Sébastien..... | Jonquière—Alma..... | BQ |
| Gaudet, Roger | Montcalm..... | BQ |
| Gauthier, Michel..... | Roberval—Lac-Saint-Jean..... | BQ |
| Guay, Monique | Rivière-du-Nord..... | BQ |

| Nom | Circonscription | Affiliation politique |
|---|---|-----------------------|
| Guimond, Michel | Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord | BQ |
| Jennings, L'hon. Marlene | Notre-Dame-de-Grâce—Lachine | Lib. |
| Kotto, Maka | Saint-Lambert | BQ |
| Laframboise, Mario | Argenteuil—Papineau—Mirabel | BQ |
| Lalonde, Francine | La Pointe-de-l'Île | BQ |
| Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports | Outremont | Lib. |
| Lapierre, Réal | Lévis—Bellechasse | BQ |
| Lavallée, Carole | Saint-Bruno—Saint-Hubert | BQ |
| Lemay, Marc | Abitibi—Témiscamingue | BQ |
| Lessard, Yves | Chambly—Borduas | BQ |
| Lévesque, Yvon | Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou | BQ |
| Loubier, Yvan | Saint-Hyacinthe—Bagot | BQ |
| Marceau, Richard | Charlesbourg—Haute-Saint-Charles | BQ |
| Martin, Le très hon. Paul, premier ministre | LaSalle—Émard | Lib. |
| Ménard, Réal | Hochelaga | BQ |
| Ménard, Serge | Marc-Aurèle-Fortin | BQ |
| Pacetti, Massimo | Saint-Léonard—Saint-Michel | Lib. |
| Paquette, Pierre | Joliette | BQ |
| Paradis, L'hon. Denis | Brome—Missisquoi | Lib. |
| Patry, Bernard | Pierrefonds—Dollard | Lib. |
| Perron, Gilles-A. | Rivière-des-Mille-Îles | BQ |
| Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères | Papineau | Lib. |
| Picard, Pauline | Drummond | BQ |
| Plamondon, Louis | Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour | BQ |
| Poirier-Rivard, Denise | Châteauguay—Saint-Constant | BQ |
| Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers | Hull—Aylmer | Lib. |
| Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales | Westmount—Ville-Marie | Lib. |
| Rodriguez, Pablo | Honoré-Mercier | Lib. |
| Roy, Jean-Yves | Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia | BQ |
| Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie | Brossard—La Prairie | Lib. |
| Sauvageau, Benoît | Repentigny | BQ |
| Scarpaleggia, Francis | Lac-Saint-Louis | Lib. |
| Simard, Christian | Beauport—Limoilou | BQ |
| Smith, David | Pontiac | Lib. |
| St-Hilaire, Caroline | Longueuil—Pierre-Boucher | BQ |
| Thibault, Louise | Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques | BQ |
| Vincent, Robert | Shefford | BQ |

SASKATCHEWAN (14)

| | | |
|--|---------------------------------------|------|
| Anderson, David | Cypress Hills—Grasslands | PCC |
| Batters, Dave | Palliser | PCC |
| Breitkreuz, Garry | Yorkton—Melville | PCC |
| Fitzpatrick, Brian | Prince Albert | PCC |
| Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances | Wascana | Lib. |
| Harrison, Jeremy | Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill | PCC |
| Komarnicki, Ed | Souris—Moose Mountain | PCC |

| Nom | Circonscription | Affiliation politique |
|--------------------|----------------------------|-----------------------|
| Lukiwski, Tom | Regina—Lumsden—Lake Centre | PCC |
| Ritz, Gerry | Battlefords—Lloydminster | PCC |
| Scheer, Andrew | Regina—Qu'Appelle | PCC |
| Skelton, Carol | Saskatoon—Rosetown—Biggar | PCC |
| Trost, Bradley | Saskatoon—Humboldt | PCC |
| Vellacott, Maurice | Saskatoon—Wanuskewin | PCC |
| Yelich, Lynne | Blackstrap | PCC |

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)

| | | |
|---|--------------------------------------|------|
| Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales | Humber—St. Barbe—Baie Verte | Lib. |
| Doyle, Norman | St. John's-Est | PCC |
| Efford, L'hon. Ruben, ministre des Ressources naturelles | Avalon | Lib. |
| Hearn, Loyola | St. John's-Sud—Mount Pearl | PCC |
| Matthews, Bill | Random—Burin—St. George's | Lib. |
| Russell, Todd Norman | Labrador | Lib. |
| Simms, Scott | Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor | Lib. |

TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)

| | | |
|---|----------------|------|
| Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien) | Western Arctic | Lib. |
|---|----------------|------|

YUKON (1)

| | | |
|---|-------|------|
| Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles | Yukon | Lib. |
|---|-------|------|

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 4 novembre 2005 — 1^{re} Session, 38^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président: David Chatters

Vice-présidents: Derek Lee
Pat Martin

Navdeep Bains
Odina Desrochers
Ken Epp

Marlene Jennings
Mario Laframboise

Tom Lukiwski
Russ Powers

David Tilson
Paul Zed

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Ed Broadbent
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Michael Chong
Joe Comartin
Guy Côté
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Diane Finley
Brian Fitzpatrick

Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Michel Gauthier
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Michel Guimond
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Lloyd St. Amand

Vice-présidents: Bernard Cleary
Jeremy Harrison

Sue Barnes
Nancy Karetak-Lindell
Inky Mark

Pat Martin
Serge Ménard

Jim Prentice
Carol Skelton

David Smith
Roger Valley

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Guy Côté
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Paul DeVillers
Barry Devolin

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy

Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Marc Lemay
Yvon Lévesque
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Tony Martin
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Todd Norman Russell
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Francine Lalonde
Kevin Sorenson

| | | | | |
|---------------------|-------------------|--------------|-----------------|------|
| Maurizio Bevilacqua | Lawrence MacAulay | Dan McTeague | Pierre Paquette | (12) |
| Stockwell Day | Alexa McDonough | Ted Menzies | Beth Phinney | |
| Helena Guergis | | | | |

Membres associés

| | | | |
|-------------------|-------------------|------------------|---------------------|
| Jim Abbott | Johanne Deschamps | Randy Kamp | John Reynolds |
| Diane Ablonczy | Bev Desjarlais | Gerald Keddy | Lee Richardson |
| Dean Allison | Paul DeVillers | Jason Kenney | Gerry Ritz |
| Rona Ambrose | Barry Devolin | Wajid Khan | Pablo Rodriguez |
| Rob Anders | Ruby Dhalla | Ed Komarnicki | Anthony Rota |
| David Anderson | Norman Doyle | Daryl Kramp | Michael Savage |
| David Anderson | Claude Drouin | Guy Lauzon | Andy Savoy |
| Guy André | John Duncan | Jack Layton | Andrew Scheer |
| Claude Bachand | Wayne Easter | Tom Lukiwski | Gary Schellenberger |
| Larry Bagnell | Ken Epp | Gary Lunn | Werner Schmidt |
| Navdeep Bains | Mark Eyking | James Lunney | Mario Silva |
| Dave Batters | Diane Finley | Peter MacKay | Carol Skelton |
| Colleen Beaumier | Brian Fitzpatrick | Dave MacKenzie | Joy Smith |
| Don Bell | Steven Fletcher | John Maloney | Monte Solberg |
| Leon Benoit | Raymonde Folco | Inky Mark | Brent St. Denis |
| James Bezan | Paul Forseth | Keith Martin | Darrel Stinson |
| Raymond Bonin | Cheryl Gallant | Brian Masse | Chuck Strahl |
| Don Boudria | Marc Godbout | David McGuinty | Robert Thibault |
| Diane Bourgeois | Peter Goldring | Rob Merrifield | Greg Thompson |
| Garry Breitzkreuz | Gary Goodyear | Larry Miller | Myron Thompson |
| Bonnie Brown | Jim Gouk | Bob Mills | David Tilson |
| Gord Brown | Gurmant Grewal | James Moore | Vic Toews |
| Paule Brunelle | Nina Grewal | Rob Moore | Alan Tonks |
| Sarmite Bulte | Art Hanger | Anita Neville | Paddy Torsney |
| Gary Carr | Stephen Harper | Rob Nicholson | Bradley Trost |
| Colin Carrie | Richard Harris | Gordon O'Connor | Merv Tweed |
| Bill Casey | Jeremy Harrison | Deepak Obhrai | Roger Valley |
| Rick Casson | Loyola Hearn | Bev Oda | Peter Van Loan |
| Marlene Catterall | Russ Hiebert | Brian Pallister | Maurice Vellacott |
| David Chatters | Jay Hill | Denis Paradis | Mark Warawa |
| Michael Chong | Betty Hinton | Charlie Penson | Jeff Watson |
| Roger Clavet | Rahim Jaffer | Pierre Poilievre | Randy White |
| Denis Coderre | Brian Jean | Jim Prentice | John Williams |
| Joe Comartin | Marlene Jennings | Joe Preston | Borys Wrzesnewskyj |
| Joe Comuzzi | Dale Johnston | James Rajotte | Lynne Yelich |
| Guy Côté | Peter Julian | Scott Reid | Paul Zed |
| John Cummins | | | |

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président:

Vice-président:

| | | | | |
|-------------|---------------|-------------|-----------------|-----|
| Joe Comuzzi | Claude Drouin | Mark Eyking | Pierre Paquette | (4) |
|-------------|---------------|-------------|-----------------|-----|

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

| | | | |
|----------------------------------|----------------|------------------------|---------------|
| Président: | Paul DeVillers | Vice-président: | Stockwell Day |
| Navdeep Bains Diane Bourgeois | Joe Comartin | Helena Guergis | Paddy Torsney |

(7)

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

| | | | |
|--|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Président: | Paul Steckle | Vice-présidents: | André Bellavance Gerry Ritz |
| David Anderson Charlie Angus James Bezan | Wayne Easter Mark Eyking | Réal Lapierre Larry Miller | David Smith Rose-Marie Ur |

(12)

Membres associés

| | | | |
|-------------------|-----------------|------------------|---------------------|
| Jim Abbott | Steven Fletcher | Daryl Kramp | John Reynolds |
| Diane Ablonczy | Paul Forseth | Guy Lauzon | Lee Richardson |
| Dean Allison | Cheryl Gallant | Tom Lukiwski | Andy Savoy |
| Rona Ambrose | Yvon Godin | Gary Lunn | Andrew Scheer |
| Rob Anders | Peter Goldring | James Lunney | Gary Schellenberger |
| Guy André | Gary Goodyear | Peter MacKay | Werner Schmidt |
| Dave Batters | Jim Gouk | Dave MacKenzie | Carol Skelton |
| Leon Benoit | Gurmant Grewal | John Maloney | Joy Smith |
| Garry Breitzkreuz | Nina Grewal | Inky Mark | Monte Solberg |
| Gord Brown | Helena Guergis | Ted Menzies | Kevin Sorenson |
| Colin Carrie | Art Hanger | Rob Merrifield | Darrel Stinson |
| Bill Casey | Stephen Harper | Bob Mills | Peter Stoffer |
| Rick Casson | Richard Harris | James Moore | Chuck Strahl |
| David Chatters | Jeremy Harrison | Rob Moore | Greg Thompson |
| Michael Chong | Loyola Hearn | Rob Nicholson | Myron Thompson |
| Joe Comartin | Russ Hiebert | Gordon O'Connor | David Tilson |
| Guy Côté | Jay Hill | Deepak Obhrai | Vic Toews |
| John Cummins | Betty Hinton | Bev Oda | Bradley Trost |
| Stockwell Day | Charles Hubbard | Brian Pallister | Merv Tweed |
| Bev Desjarlais | Rahim Jaffer | Pierre Paquette | Peter Van Loan |
| Barry Devolin | Brian Jean | Charlie Penson | Maurice Vellacott |
| Norman Doyle | Dale Johnston | Pierre Poilievre | Mark Warawa |
| Claude Drouin | Randy Kamp | Jim Prentice | Jeff Watson |
| John Duncan | Gerald Keddy | Joe Preston | Randy White |
| Ken Epp | Jason Kenney | James Rajotte | John Williams |
| Diane Finley | Ed Komarnicki | Scott Reid | Lynne Yelich |
| Brian Fitzpatrick | | | |

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Andrew Telegdi

Vice-présidents: Meili Faille
Art Hanger

Diane Ablonczy
David Anderson
Colleen Beaumier

Roger Clavet
Hedy Fry

Nina Grewal
Rahim Jaffer

Bill Siksay
Lui Temelkovski

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Eleni Bakopanos
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Diane Bourgeois
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Paule Brunelle
Gary Carr
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Joe Comartin
Guy Côté
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Johanne Deschamps
Barry Devolin

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Helena Guergis
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Francine Lalonde

Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Pat Martin
Brian Masse
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président:

Vice-président:

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Gary Carr
Benoît SauvageauDean Allison
Alain Boire
David ChristophersonBrian Fitzpatrick
Mark HollandDaryl Kramp
Walt LastewkaShawn Murphy
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Steven Fletcher
Paul ForsethCheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom LukiwskiGary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Gurbax Malhi
Inky Mark
Pat Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John ReynoldsLee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Louise Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylycia-Leis
Jeff Watson
Randy White
Lynne Yelich

CONDITION FÉMININE**Président:** Susan Kadis**Vice-présidents:** Jean Crowder
Joy SmithNicole Demers
Christiane Gagnon
Nina GrewalHelena Guergis
Nancy Karetak-LindellAnita Neville
Russ PowersPaddy Torsney
Lynne Yelich

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
France Bonsant
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Sarmite Bulte
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry DevolinNorman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason KenneyEd Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe PrestonJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: John Cannis

Vice-présidents: Claude Bachand
Rick Casson

Larry Bagnell
Bill Blaikie
Betty Hinton

Wajid Khan
Dave MacKenzie

Keith Martin
Gordon O'Connor

Gilles-A. Perron
Anthony Rota

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
David Chatters
Michael Chong
Roger Clavet
John Cummins
Stockwell Day
Johanne Deschamps
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick

Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Francine Lalonde
Guy Lauzon

Judi Longfield
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Dan McTeague
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz

Todd Norman Russell
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Scott Simms
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Rose-Marie Ur
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: Anthony Rota

Vice-président: Betty Hinton

Larry Bagnell
Gordon O'Connor

Gilles-A. Perron

Peter Stoffer

Rose-Marie Ur

(7)

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Raymonde Folco

Vice-présidents: Paul Forseth
Christiane Gagnon

| | | | | |
|----------------------|---------------|--------------|---------------------|------|
| Peter Adams | Barry Devolin | Yves Lessard | Todd Norman Russell | (12) |
| Eleni Bakopanos | Ed Komarnicki | Tony Martin | Peter Van Loan | |
| Jean-Claude D'Amours | | | | |

Membres associés

| | | | |
|----------------------|-------------------|-----------------------|---------------------|
| Jim Abbott | Norman Doyle | Gerald Keddy | Yasmin Ratansi |
| Diane Ablonczy | John Duncan | Jason Kenney | Scott Reid |
| Dean Allison | Ken Epp | Daryl Kramp | John Reynolds |
| Rona Ambrose | Diane Finley | Guy Lauzon | Lee Richardson |
| Rob Anders | Brian Fitzpatrick | Carole Lavallée | Gerry Ritz |
| David Anderson | Steven Fletcher | Judi Longfield | Andrew Scheer |
| Dave Batters | Marcel Gagnon | Tom Lukiwski | Gary Schellenberger |
| Leon Benoit | Cheryl Gallant | Gary Lunn | Werner Schmidt |
| James Bezan | Marc Godbout | James Lunney | Mario Silva |
| Bernard Bigras | Yvon Godin | Lawrence MacAulay | Christian Simard |
| France Bonsant | Peter Goldring | Peter MacKay | Carol Skelton |
| Ken Boshcoff | Gary Goodyear | Dave MacKenzie | David Smith |
| Garry Breitzkreuz | Jim Gouk | Inky Mark | Joy Smith |
| Ed Broadbent | Gurmant Grewal | Alexa McDonough | Monte Solberg |
| Gord Brown | Nina Grewal | Ted Menzies | Kevin Sorenson |
| Paule Brunelle | Helena Guergis | Rob Merrifield | Darrel Stinson |
| Colin Carrie | Art Hanger | Larry Miller | Chuck Strahl |
| Bill Casey | Stephen Harper | Bob Mills | Greg Thompson |
| Rick Casson | Richard Harris | James Moore | Myron Thompson |
| David Chatters | Jeremy Harrison | Rob Moore | David Tilson |
| Michael Chong | Loyola Hearn | Rob Nicholson | Vic Toews |
| David Christopherson | Russ Hiebert | Gordon O'Connor | Bradley Trost |
| Denis Coderre | Jay Hill | Deepak Obhrai | Merv Tweed |
| Guy Côté | Betty Hinton | Bev Oda | Maurice Vellacott |
| Jean Crowder | Rahim Jaffer | Brian Pallister | Robert Vincent |
| Nathan Cullen | Brian Jean | Charlie Penson | Mark Warawa |
| John Cummins | Dale Johnston | Pierre Poilievre | Judy Wasylcyia-Leis |
| Rodger Cuzner | Peter Julian | Denise Poirier-Rivard | Jeff Watson |
| Libby Davies | Susan Kadis | Jim Prentice | Randy White |
| Stockwell Day | Randy Kamp | Joe Preston | John Williams |
| Nicole Demers | Jim Karygiannis | James Rajotte | Lynne Yelich |
| Ruby Dhalla | | | |

SOUS-COMITÉ SUR LES FONDS DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Président:

Vice-président:

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:

Vice-président:

| | | | | |
|--------------|--------------|-----------------------|---------------|-----|
| Ken Boshcoff | Peter Julian | Denise Poirier-Rivard | Carol Skelton | (5) |
| Ruby Dhalla | | | | |

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Alan Tonks

Vice-présidents: Bernard Bigras
Lee Richardson

Serge Cardin
Nathan Cullen
Brian Jean

David McGuinty
Bob Mills

Denis Paradis
Yasmin Ratansi

Jeff Watson
Bryon Wilfert

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Ken Boshcoff
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Guy Côté
Paul Crête
Jean Crowder
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp

Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Pablo Rodriguez

Andy Savoy
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Christian Simard
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Paul Szabo
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Roger Valley
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES

Président: Massimo Pacetti

Vice-présidents: Yvan Loubier
Charlie Penson

Rona Ambrose
Françoise Boivin
Robert Bouchard

Mark Holland
John McKay

Maria Minna
Brian Pallister

Monte Solberg
Judy Wasylcia-Leis

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
David Anderson
Navdeep Bains
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Bonnie Brown
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Guy Côté
Jean Crowder
Roy Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Barry Devolin
Ruby Dhalla
Norman Doyle

John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Pierre Paquette
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin Ratansi
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson

Gerry Ritz
Anthony Rota
Benoît Sauvageau
Michael Savage
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Bill Siksay
Carol Skelton
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brent St. Denis
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Paul Szabo
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Borys Wrzesnewskyj
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL

Président:

Vice-président:

INDUSTRIE, RESSOURCES NATURELLES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Président: Brent St. Denis

Vice-présidents: Paul Crête
Werner Schmidt

Marc Boulianne
Michael Chong
Denis Coderre

John Duncan
Marlene Jennings

Brian Masse
Lynn Myers

Jerry Pickard
Bradley Trost

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Navdeep Bains
Dave Batters
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Bernard Bigras
Raymond Bonin
Ken Boshcoff
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Sarmite Bulte
Serge Cardin
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
David Christopherson
Guy Côté
Jean Crowder
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle

Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Sébastien Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon

Jack Layton
Yvon Lévesque
Yvan Loubier
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Tony Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin Ratansi
Scott Reid

John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Anthony Rota
Andy Savoy
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Bill Siksay
Scott Simms
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Paddy Torsney
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Président: John Maloney

Vice-présidents: Garry Breitreuz
Richard Marceau

| | | | | |
|--------------|---------------------|----------------|--------------------|------|
| Joe Comartin | Paul Harold Macklin | Myron Thompson | Mark Warawa | (12) |
| Roy Cullen | Judy Sgro | Vic Toews | Borys Wrzesnewskyj | |
| Marc Lemay | | | | |

Membres associés

| | | | |
|-------------------|-------------------|------------------|---------------------|
| Jim Abbott | Steven Fletcher | Guy Lauzon | Scott Reid |
| Diane Ablonczy | Paul Forseth | Derek Lee | John Reynolds |
| Dean Allison | Hedy Fry | Tom Lukiwski | Lee Richardson |
| Rona Ambrose | Christiane Gagnon | Gary Lunn | Gerry Ritz |
| Rob Anders | Cheryl Gallant | James Lunney | Andrew Scheer |
| David Anderson | Peter Goldring | Peter MacKay | Gary Schellenberger |
| Jean Augustine | Gary Goodyear | Dave MacKenzie | Werner Schmidt |
| Dave Batters | Jim Gouk | Inky Mark | Bill Siksay |
| Leon Benoit | Gurmant Grewal | David McGuinty | Carol Skelton |
| James Bezan | Nina Grewal | Réal Ménard | Joy Smith |
| Bill Blaikie | Helena Guergis | Serge Ménard | Monte Solberg |
| Gord Brown | Art Hanger | Ted Menzies | Kevin Sorenson |
| Paule Brunelle | Stephen Harper | Rob Merrifield | Lloyd St. Amand |
| Colin Carrie | Richard Harris | Larry Miller | Darrel Stinson |
| Bill Casey | Jeremy Harrison | Bob Mills | Chuck Strahl |
| Rick Casson | Loyola Hearn | James Moore | Greg Thompson |
| David Chatters | Russ Hiebert | Rob Moore | David Tilson |
| Michael Chong | Jay Hill | Anita Neville | Paddy Torsney |
| John Cummins | Betty Hinton | Rob Nicholson | Bradley Trost |
| Libby Davies | Rahim Jaffer | Gordon O'Connor | Merv Tweed |
| Stockwell Day | Brian Jean | Deepak Obhrai | Peter Van Loan |
| Nicole Demers | Dale Johnston | Bev Oda | Maurice Vellacott |
| Barry Devolin | Randy Kamp | Brian Pallister | Tom Wappel |
| Norman Doyle | Gerald Keddy | Charlie Penson | Jeff Watson |
| John Duncan | Jason Kenney | Pierre Poilievre | Randy White |
| Ken Epp | Ed Komarnicki | Jim Prentice | John Williams |
| Diane Finley | Daryl Kramp | Joe Preston | Lynne Yelich |
| Brian Fitzpatrick | Mario Laframboise | James Rajotte | Paul Zed |

SOUS-COMITÉ SUR LE PROCESSUS DE NOMINATION À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE

Président: Richard Marceau

Vice-président:

| | | | | |
|--------------|---------------------|-----------|-----------|-----|
| Joe Comartin | Paul Harold Macklin | Rob Moore | Vic Toews | (7) |
| Marc Lemay | David McGuinty | | | |

SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Président: Paul Zed

Vice-présidents: Serge Ménard
Kevin Sorenson

| | | | | |
|--------------|------------|--------------|------------|-----|
| Joe Comartin | Roy Cullen | Peter MacKay | Tom Wappel | (7) |
|--------------|------------|--------------|------------|-----|

SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

| | | | |
|-------------------|--------------|------------------------|--------------|
| Président: | John Maloney | Vice-président: | Libby Davies |
| Paule Brunelle | Hedy Fry | Art Hanger | (5) |

LANGUES OFFICIELLES

| | | | |
|--|--------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
| Président: | Pablo Rodriguez | Vice-présidents: | Yvon Godin Pierre Poilievre |
| Françoise Boivin Paule Brunelle Guy Côté | Jean-Claude D'Amours Marc Godbout | Gary Goodyear Guy Lauzon | Raymond Simard Maurice Vellacott |

Membres associés

| | | | |
|------------------|-------------------|-----------------|---------------------|
| Jim Abbott | Brian Fitzpatrick | Daryl Kramp | John Reynolds |
| Diane Ablonczy | Steven Fletcher | Jack Layton | Lee Richardson |
| Dean Allison | Paul Forseth | Tom Lukiwski | Gerry Ritz |
| Rona Ambrose | Cheryl Gallant | Gary Lunn | Andrew Scheer |
| Rob Anders | Peter Goldring | James Lunney | Gary Schellenberger |
| David Anderson | Jim Gouk | Peter MacKay | Werner Schmidt |
| Dave Batters | Gurmant Grewal | Dave MacKenzie | Carol Skelton |
| Leon Benoit | Nina Grewal | Inky Mark | Joy Smith |
| James Bezan | Helena Guergis | Alexa McDonough | Monte Solberg |
| Don Boudria | Art Hanger | Ted Menzies | Kevin Sorenson |
| Garry Breitkreuz | Stephen Harper | Rob Merrifield | Darrel Stinson |
| Ed Broadbent | Richard Harris | Larry Miller | Chuck Strahl |
| Gord Brown | Jeremy Harrison | Bob Mills | Greg Thompson |
| Colin Carrie | Loyola Hearn | James Moore | Myron Thompson |
| Bill Casey | Russ Hiebert | Rob Moore | David Tilson |
| Rick Casson | Jay Hill | Rob Nicholson | Vic Toews |
| David Chatters | Betty Hinton | Gordon O'Connor | Bradley Trost |
| Michael Chong | Rahim Jaffer | Deepak Obhrai | Merv Tweed |
| Joe Comartin | Brian Jean | Bev Oda | Peter Van Loan |
| John Cummins | Dale Johnston | Brian Pallister | Mark Warawa |
| Stockwell Day | Peter Julian | Charlie Penson | Judy Wasylcyia-Leis |
| Barry Devolin | Randy Kamp | Jim Prentice | Jeff Watson |
| Norman Doyle | Gerald Keddy | Joe Preston | Randy White |
| John Duncan | Jason Kenney | James Rajotte | John Williams |
| Ken Epp | Ed Komarnicki | Scott Reid | Lynne Yelich |
| Diane Finley | Maka Kotto | | |

LIAISON

| | | | | |
|-------------------|----------------|------------------------|----------------|------|
| Président: | Bonnie Brown | Vice-président: | Tom Wappel | |
| Rob Anders | David Chatters | Massimo Pacetti | Paul Steckle | (21) |
| Leon Benoit | Raymonde Folco | Bernard Patry | Andrew Telegdi | |
| Don Boudria | Roger Gallaway | Pablo Rodriguez | Alan Tonks | |
| John Cannis | Susan Kadis | Lloyd St. Amand | John Williams | |
| Marlene Catterall | John Maloney | Brent St. Denis | | |

Membres associés

| | | | |
|-------------------|------------------|------------------|---------------------|
| Claude Bachand | Yvon Godin | Yvan Loubier | Gerry Ritz |
| André Bellavance | Jim Gouk | Richard Marceau | Benoît Sauvageau |
| Bernard Bigras | Michel Guimond | Pat Martin | Gary Schellenberger |
| Garry Breitzkreuz | Art Hanger | Réal Ménard | Werner Schmidt |
| Gary Carr | Jeremy Harrison | Serge Ménard | Joy Smith |
| Rick Casson | Dale Johnston | Rob Merrifield | Kevin Sorenson |
| Paul Crête | Gerald Keddy | Lynn Myers | Caroline St-Hilaire |
| Jean Crowder | Maka Kotto | Charlie Penson | Peter Stoffer |
| Meili Faille | Francine Lalonde | Pierre Poilievre | Paul Szabo |
| Paul Forseth | Derek Lee | Lee Richardson | Judy Wasylycia-Leis |
| Christiane Gagnon | | | |

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

| | | | | |
|-------------------|---------------|------------------------|---------------|-----|
| Président: | Bonnie Brown | Vice-président: | Tom Wappel | |
| Rob Anders | Bernard Patry | Andrew Telegdi | John Williams | (7) |
| Massimo Pacetti | | | | |

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président: Leon Benoit

Vice-présidents: Pat Martin
Paul Szabo

Ken Boshcoff
Marc Godbout
Gary Lunn

Diane Marleau
Pierre Poilievre

Joe Preston
Francis Scarpaleggia

Christian Simard
Louise Thibault

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
James Bezan
Françoise Boivin
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Guy Côté
Roy Cullen
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Roger Gallaway
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Guy Lauzon
Derek Lee
Tom Lukiwski
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Charlie Penson
Jim Prentice
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PATRIMOINE CANADIEN**Président:** Marlene Catterall**Vice-présidents:** Maka Kotto
Gary SchellenbergerCharlie Angus
Gord Brown
Sarmite BulteSébastien Gagnon
Deepak ObhraiBev Oda
Yasmin RatansiMario Silva
Scott Simms

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Paule Brunelle
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Guy Côté
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Jean-Claude D'Amours
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken EppDiane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Marc Godbout
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald KeddyJason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee RichardsonGerry Ritz
Michael Savage
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Werner Schmidt
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Lui Temelkovski
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS**Président:** Tom Wappel**Vice-présidents:** Gerald Keddy
Peter StofferRaynald Blais
John Cummins
Rodger CuznerLoyola Hearn
Randy KampBill Matthews
Shawn MurphyJean-Yves Roy
Scott Simms

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Marc Boulianne
Garry Breitreuz
Gord Brown
Gerry Byrne
Serge Cardin
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Guy Côté
Paul Crête
Jean Crowder
Nathan Cullen
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman DoyleJohn Duncan
Wayne Easter
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Nancy Karetak-Lindell
Jason KenneyEd Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John ReynoldsLee Richardson
Gerry Ritz
Todd Norman Russell
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Paul Steckle
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

| | | | | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|------|
| Président: | Don Boudria | Vice-présidents: | Michel Guimond Dale Johnston | |
| Bill Casey Yvon Godin Jay Hill | Dominic LeBlanc Judi Longfield | Pauline Picard Karen Redman | Scott Reid Raymond Simard | (12) |

Membres associés

| | | | |
|------------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| Jim Abbott | Ken Epp | Daryl Kramp | John Reynolds |
| Diane Ablonczy | Diane Finley | Mario Laframboise | Lee Richardson |
| Peter Adams | Brian Fitzpatrick | Guy Lauzon | Gerry Ritz |
| Dean Allison | Steven Fletcher | Tom Lukiwski | Andrew Scheer |
| Rona Ambrose | Paul Forseth | Gary Lunn | Gary Schellenberger |
| Rob Anders | Cheryl Gallant | James Lunney | Werner Schmidt |
| David Anderson | Michel Gauthier | Peter MacKay | Mario Silva |
| Dave Batters | Marc Godbout | Dave MacKenzie | Carol Skelton |
| Leon Benoit | Peter Goldring | Richard Marceau | Joy Smith |
| James Bezan | Gary Goodyear | Inky Mark | Monte Solberg |
| Françoise Boivin | Jim Gouk | Réal Ménard | Kevin Sorenson |
| Ken Boshcoff | Gurmant Grewal | Ted Menzies | Darrel Stinson |
| Garry Breitkreuz | Nina Grewal | Rob Merrifield | Chuck Strahl |
| Ed Broadbent | Monique Guay | Larry Miller | Greg Thompson |
| Gord Brown | Helena Guergis | Bob Mills | Myron Thompson |
| Gary Carr | Art Hanger | James Moore | David Tilson |
| Colin Carrie | Stephen Harper | Rob Moore | Vic Toews |
| Rick Casson | Richard Harris | Rob Nicholson | Bradley Trost |
| David Chatters | Jeremy Harrison | Gordon O'Connor | Merv Tweed |
| Michael Chong | Loyola Hearn | Deepak Obhrai | Rose-Marie Ur |
| Joe Comartin | Russ Hiebert | Bev Oda | Roger Valley |
| Jean Crowder | Betty Hinton | Brian Pallister | Peter Van Loan |
| John Cummins | Rahim Jaffer | Carolyn Parrish | Maurice Vellacott |
| Rodger Cuzner | Brian Jean | Charlie Penson | Mark Warawa |
| Libby Davies | Randy Kamp | Pierre Poilievre | Jeff Watson |
| Stockwell Day | Nancy Karetak-Lindell | Russ Powers | Randy White |
| Barry Devolin | Gerald Keddy | Jim Prentice | John Williams |
| Norman Doyle | Jason Kenney | Joe Preston | Lynne Yelich |
| John Duncan | Ed Komarnicki | James Rajotte | Paul Zed |

SOUS-COMITÉ SUR LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE

| | | | | |
|-------------------|----------------|------------------------|---------------|-----|
| Président: | Judi Longfield | Vice-président: | | |
| Françoise Boivin | Yvon Godin | Michel Guimond | John Reynolds | (5) |

SOUS-COMITÉ SUR LA DÉCLARATION EN VERTU DU CODE RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DES DÉPUTÉS

| | | | | |
|-------------------|-------------------|------------------------|--|-----|
| Président: | Judi Longfield | Vice-président: | | |
| Yvon Godin | Mario Laframboise | Scott Reid | | (4) |

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

| | | | |
|-------------------|---------------|------------------------|--------------------|
| Président: | Gary Carr | Vice-président: | |
| Bill Casey | Rodger Cuzner | Yvon Godin | Pauline Picard (5) |

SANTÉ

| | | | |
|--|--------------------------------|-----------------------------|--|
| Président: | Bonnie Brown | Vice-présidents: | Réal Ménard Rob Merrifield |
| Colin Carrie Brenda Chamberlain Jean Crowder | Ruby Dhalla Steven Fletcher | Marcel Gagnon James Lunn | Michael Savage Robert Thibault (12) |

Membres associés

| | | | |
|-------------------|-------------------|-----------------------|---------------------|
| Jim Abbott | Paul Forseth | Guy Lauzon | John Reynolds |
| Diane Ablonczy | Hedy Fry | Jack Layton | Lee Richardson |
| Dean Allison | Christiane Gagnon | Yvan Loubier | Gerry Ritz |
| Rona Ambrose | Cheryl Gallant | Tom Lukiwski | Andrew Scheer |
| Rob Anders | Peter Goldring | Gary Lunn | Gary Schellenberger |
| David Anderson | Gary Goodyear | Peter MacKay | Werner Schmidt |
| Dave Batters | Jim Gouk | Dave MacKenzie | Carol Skelton |
| Leon Benoit | Gurmant Grewal | John Maloney | Joy Smith |
| James Bezan | Nina Grewal | Inky Mark | Monte Solberg |
| Bill Blaikie | Helena Guergis | Keith Martin | Kevin Sorenson |
| Robert Bouchard | Art Hanger | Brian Masse | Darrel Stinson |
| Don Boudria | Stephen Harper | Ted Menzies | Chuck Strahl |
| Garry Breitkreuz | Richard Harris | Larry Miller | Paul Szabo |
| Gord Brown | Jeremy Harrison | Bob Mills | Lui Temelkovski |
| Bill Casey | Loyola Hearn | James Moore | Greg Thompson |
| Rick Casson | Russ Hiebert | Rob Moore | Myron Thompson |
| David Chatters | Jay Hill | Rob Nicholson | David Tilson |
| Michael Chong | Betty Hinton | Gordon O'Connor | Vic Toews |
| Guy Côté | Rahim Jaffer | Deepak Obhrai | Bradley Trost |
| Nathan Cullen | Brian Jean | Bev Oda | Merv Tweed |
| John Cummins | Dale Johnston | Brian Pallister | Peter Van Loan |
| Stockwell Day | Peter Julian | Charlie Penson | Maurice Vellacott |
| Nicole Demers | Susan Kadis | Pierre Poilievre | Mark Warawa |
| Barry Devolin | Randy Kamp | Denise Poirier-Rivard | Judy Wasylcia-Leis |
| Norman Doyle | Gerald Keddy | Jim Prentice | Jeff Watson |
| John Duncan | Jason Kenney | Joe Preston | Randy White |
| Ken Epp | Ed Komarnicki | James Rajotte | John Williams |
| Diane Finley | Daryl Kramp | Scott Reid | Lynne Yelich |
| Brian Fitzpatrick | | | |

TRANSPORTS

Président: Roger Gallaway

Vice-présidents: Jim Gouk
Caroline St-Hilaire

| | | | | |
|---------------|-----------------|--------------|----------------------|------|
| Dave Batters | Robert Carrier | Peter Julian | Francis Scarpaleggia | (12) |
| Don Bell | Charles Hubbard | James Moore | Andrew Scheer | |
| Raymond Bonin | | | | |

Membres associés

| | | | |
|----------------------|-------------------|------------------|---------------------|
| Jim Abbott | Brian Fitzpatrick | Tom Lukiwski | Lee Richardson |
| Diane Ablonczy | Steven Fletcher | Gary Lunn | Gerry Ritz |
| Dean Allison | Paul Forseth | James Lunney | Todd Norman Russell |
| Rona Ambrose | Cheryl Gallant | Peter MacKay | Gary Schellenberger |
| Rob Anders | Peter Goldring | Dave MacKenzie | Werner Schmidt |
| David Anderson | Gary Goodyear | John Maloney | Carol Skelton |
| Leon Benoit | Gurmant Grewal | Inky Mark | Joy Smith |
| James Bezan | Nina Grewal | Brian Masse | Monte Solberg |
| Françoise Boivin | Helena Guergis | Ted Menzies | Kevin Sorenson |
| Marc Boulianne | Art Hanger | Rob Merrifield | Darrel Stinson |
| Garry Breitkreuz | Stephen Harper | Larry Miller | Peter Stoffer |
| Gord Brown | Richard Harris | Bob Mills | Chuck Strahl |
| Colin Carrie | Jeremy Harrison | Rob Moore | Greg Thompson |
| Bill Casey | Loyola Hearn | Rob Nicholson | Myron Thompson |
| Rick Casson | Russ Hiebert | Gordon O'Connor | David Tilson |
| David Chatters | Jay Hill | Deepak Obhrai | Vic Toews |
| Michael Chong | Betty Hinton | Bev Oda | Alan Tonks |
| Joe Comartin | Rahim Jaffer | Brian Pallister | Bradley Trost |
| Guy Côté | Brian Jean | Charlie Penson | Merv Tweed |
| Paul Crête | Dale Johnston | Pierre Poilievre | Peter Van Loan |
| John Cummins | Randy Kamp | Russ Powers | Maurice Vellacott |
| Jean-Claude D'Amours | Gerald Keddy | Jim Prentice | Mark Warawa |
| Stockwell Day | Jason Kenney | Joe Preston | Jeff Watson |
| Barry Devolin | Ed Komarnicki | James Rajotte | Randy White |
| Norman Doyle | Daryl Kramp | Yasmin Ratansi | John Williams |
| John Duncan | Mario Laframboise | Scott Reid | Borys Wrzesnewskyj |
| Ken Epp | Guy Lauzon | John Reynolds | Lynne Yelich |
| Diane Finley | | | |

COMITÉS SPÉCIAUX

FINANCEMENT DES AGENTS DU PARLEMENT

Président: Peter Milliken

Vice-président:

| | | | | |
|---------------|-------------------|--------------|------------|------|
| Dean Allison | Monique Guay | Derek Lee | Scott Reid | (13) |
| Gary Carr | Marlene Jennings | Tom Lukiwski | Paul Szabo | |
| Gary Goodyear | Mario Laframboise | Pat Martin | Paul Zed | |

SYMBOLE INSTITUTIONNEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Président: Peter Milliken

Vice-président:

| | | | | |
|--------------|---------|-----------|----------------|-----|
| Peter Adams | Ken Epp | Derek Lee | Pauline Picard | (6) |
| Bill Blaikie | | | | |

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Lui Temelkovski
Marilyn Trenholme Counsell

Vice-coprésident: Maurice Vellacott

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Jean Lapointe
Marjory LeBreton

Vivienne Poy
Terrance Stratton

Guy André
Gerry Byrne
Mark Eyking
Cheryl Gallant
Peter Goldring

Susan Kadis
Gurbax Malhi
Denise Poirier-Rivard
Bill Siksay
Darrel Stinson

(17)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Paule Brunelle
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon

Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Lawrence MacAulay
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Louis Plamondon
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Rob Anders
John Bryden

Vice-coprésidents: Lynn Myers
Judy Wasylcyia-Leis

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

George Baker
Michel Biron
Céline Hervieux-Payette
James Kelleher

John Lynch-Staunton
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Peter Goldring
Monique Guay
Randy Kamp
Derek Lee
Marc Lemay

Paul Harold Macklin
Lloyd St. Amand
Merv Tweed
Tom Wappel

(20)

Membres associés

Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Richard Marceau
Inky Mark
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson

Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton

Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

COMITÉ LÉGISLATIF

Président:

Vice-président:

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

| | |
|-----------------------------|--|
| Le très hon. Paul Martin | premier ministre |
| L'hon. Jacob Austin | leader du gouvernement au Sénat |
| L'hon. Jean Lapierre | ministre des Transports |
| L'hon. Ralph Goodale | ministre des Finances |
| L'hon. Anne McLellan | vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile |
| L'hon. Lucienne Robillard | présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales |
| L'hon. Stéphane Dion | ministre de l'Environnement |
| L'hon. Pierre Pettigrew | ministre des Affaires étrangères |
| L'hon. Andy Scott | ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits |
| L'hon. Jim Peterson | ministre du Commerce international |
| L'hon. Andy Mitchell | ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario) |
| L'hon. Bill Graham | ministre de la Défense nationale |
| L'hon. Albina Guarnieri | ministre des Anciens Combattants |
| L'hon. Reg Alcock | président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé |
| L'hon. Geoff Regan | ministre des Pêches et des Océans |
| L'hon. Tony Valeri | leader du gouvernement à la Chambre des communes |
| L'hon. Aileen Carroll | ministre de la Coopération internationale |
| L'hon. Irwin Cotler | ministre de la Justice et procureur général du Canada |
| L'hon. Ruben Efford | ministre des Ressources naturelles |
| L'hon. Liza Frulla | ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine |
| L'hon. Joseph Volpe | ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration |
| L'hon. Joe Fontana | ministre du Travail et du Logement |
| L'hon. Scott Brison | ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux |
| L'hon. Ujjal Dosanjh | ministre de la Santé |
| L'hon. Ken Dryden | ministre du Développement social |
| L'hon. David Emerson | ministre de l'Industrie |
| L'hon. Belinda Stronach | ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique |
| L'hon. Ethel Blondin-Andrew | ministre d'État (Nord canadien) |
| L'hon. Raymond Chan | ministre d'État (Multiculturalisme) |
| L'hon. Claudette Bradshaw | ministre d'État (Développement des ressources humaines) |
| L'hon. John McCallum | ministre du Revenu national |
| L'hon. Stephen Owen | ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport) |
| L'hon. Joe McGuire | ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique |
| L'hon. Mauril Bélanger | ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale |
| L'hon. Carolyn Bennett | ministre d'État (Santé publique) |
| L'hon. Jacques Saada | ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie |
| L'hon. John Godfrey | ministre d'État (Infrastructure et Collectivités) |
| L'hon. Tony Ianno | ministre d'État (Famille et Aidants naturels) |

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

| | |
|----------------------------|---|
| L'hon. Navdeep Bains | du premier ministre |
| L'hon. Claude Drouin | du premier ministre (collectivités rurales) |
| L'hon. Charles Hubbard | du ministre des Transports |
| L'hon. John McKay | du ministre des Finances |
| L'hon. Roy Cullen | de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile |
| L'hon. Gerry Byrne | de la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales |
| L'hon. Bryon Wilfert | du ministre de l'Environnement |
| L'hon. Dan McTeague | du ministre des Affaires étrangères |
| L'hon. Sue Barnes | du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits |
| L'hon. Mark Eyking | du ministre du Commerce international (marchés émergents) |
| L'hon. Wayne Easter | du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural) |
| L'hon. Keith Martin | du ministre de la Défense nationale |
| L'hon. Diane Marleau | du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé |
| L'hon. Shawn Murphy | du ministre des Pêches et des Océans |
| L'hon. Dominic LeBlanc | du leader du gouvernement à la Chambre des communes |
| L'hon. Paddy Torsney | de la ministre de la Coopération internationale |
| L'hon. Paul Harold Macklin | du ministre de la Justice et procureur général du Canada |
| L'hon. Larry Bagnell | du ministre des Ressources naturelles |
| L'hon. Sarmite Bulte | de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de l'industrie (femmes entrepreneures) |
| L'hon. Anita Neville | de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine (Condition féminine) |
| L'hon. Hedy Fry | du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (Initiative sur les travailleurs formés à l'étranger) |
| L'hon. Judi Longfield | du ministre du Travail et du Logement |
| L'hon. Walt Lastewka | du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux |
| L'hon. Robert Thibault | du ministre de la Santé |
| L'hon. Eleni Bakopanos | du ministre du Développement social (économie sociale) |
| L'hon. Jerry Pickard | du ministre de l'Industrie |
| L'hon. Peter Adams | de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique |
| L'hon. Jim Karygiannis | de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique |
| L'hon. Gurbax Malhi | du ministre du Revenu national |
| L'hon. Raymond Simard | du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale |

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 4 novembre 2005

Privilège

L'envoi de documents en provenance de députés

| | |
|-----------------------------|------|
| Sous-amendement | 9513 |
| Mme Bakopanos | 9513 |
| M. Crête | 9514 |
| M. Ménard (Hochelaga) | 9515 |
| M. Coderre | 9517 |
| M. Plamondon | 9518 |
| M. Dion | 9518 |

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'Arctique

| | |
|----------------|------|
| M. Adams | 9520 |
|----------------|------|

Le logement

| | |
|-------------------|------|
| Mme Gallant | 9520 |
|-------------------|------|

Le jour du Souvenir

| | |
|-----------------|------|
| M. Savage | 9521 |
|-----------------|------|

Rotobec

| | |
|---------------------------------------|------|
| M. Lapierre (Lévis—Bellechasse) | 9521 |
|---------------------------------------|------|

Le Groupe d'amitié Canada-Israël

| | |
|--------------------|------|
| Mme Jennings | 9521 |
|--------------------|------|

L'agriculture

| | |
|------------------|------|
| M. Menzies | 9521 |
|------------------|------|

Le jour du Souvenir

| | |
|-----------------|------|
| M. Murphy | 9522 |
|-----------------|------|

La Semaine des anciens combattants

| | |
|-----------------|------|
| M. Perron | 9522 |
|-----------------|------|

La Greater Toronto Home Builders' Association

| | |
|----------------|------|
| M. Silva | 9522 |
|----------------|------|

Le gouvernement libéral

| | |
|-----------------|------|
| M. Benoit | 9522 |
|-----------------|------|

Les entreprises du Nouveau-Brunswick

| | |
|------------------|------|
| M. LeBlanc | 9522 |
|------------------|------|

Les anciens combattants

| | |
|-----------------|------|
| M. Siksay | 9523 |
|-----------------|------|

Yitzhak Rabin

| | |
|---------------|------|
| M. Reid | 9523 |
|---------------|------|

La Programme de commandites

| | |
|-------------------|------|
| Mme Bonsant | 9523 |
|-------------------|------|

L'Iran

| | |
|-----------------|------|
| M. Powers | 9523 |
|-----------------|------|

QUESTIONS ORALES

Le Programme de commandites

| | |
|-------------------------------|------|
| M. MacKay | 9524 |
| M. Brison | 9524 |
| M. MacKay | 9524 |
| M. Lapierre (Outremont) | 9524 |
| M. MacKay | 9524 |
| M. Brison | 9524 |

Le Parti libéral du Canada

| | |
|--------------------|------|
| M. Nicholson | 9524 |
|--------------------|------|

Le Programme de commandites

| | |
|-------------------------------|------|
| M. Nicholson | 9524 |
| M. Brison | 9525 |
| M. Duceppe | 9525 |
| M. Lapierre (Outremont) | 9525 |
| M. Duceppe | 9525 |
| M. Lapierre (Outremont) | 9525 |
| M. Gauthier | 9525 |
| M. Lapierre (Outremont) | 9525 |
| M. Gauthier | 9525 |
| M. Lapierre (Outremont) | 9525 |

Les nominations gouvernementales

| | |
|--------------------|------|
| Mme Davies | 9525 |
| Mme McLellan | 9526 |

La défense nationale

| | |
|--|------|
| M. Blaikie | 9526 |
| M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) | 9526 |

Le Programme de commandites

| | |
|-------------------|------|
| M. Lukiwski | 9526 |
| M. Brison | 9526 |
| M. Bezan | 9526 |
| M. Brison | 9526 |

Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux

| | |
|--------------------|------|
| M. Poilievre | 9526 |
| M. Brison | 9526 |
| M. Poilievre | 9526 |
| M. Brison | 9527 |

Le Programme de commandites

| | |
|-------------------------------|------|
| M. Guimond | 9527 |
| M. Lapierre (Outremont) | 9527 |
| M. Guimond | 9527 |
| M. Lapierre (Outremont) | 9527 |
| Mme Guay | 9527 |
| M. Lapierre (Outremont) | 9527 |
| Mme Guay | 9527 |
| M. Lapierre (Outremont) | 9527 |

Le financement des campagnes électorales

| | |
|-------------------------------|------|
| M. Reid | 9528 |
| M. Lapierre (Outremont) | 9528 |

Les dépenses gouvernementales

| | |
|------------------|------|
| M. Preston | 9528 |
| Mme Frulla | 9528 |

La justice

| | |
|-------------------------------------|------|
| M. Tweed | 9528 |
| M. Cotler | 9528 |
| Mme Smith (Kildonan—St. Paul) | 9528 |
| M. Cotler | 9528 |

La création d'emplois

| | |
|--------------------|------|
| Mme Jennings | 9528 |
| M. Goodale | 9528 |

| | | | |
|--|------|---|------|
| La réforme démocratique | | Projet de loi C-435. Présentation et première lecture. | 9532 |
| Mme McDonough | 9529 | Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi | 9532 |
| M. Alcock | 9529 | | |
| La citoyenneté et l'immigration | | La Loi sur les produits dangereux | |
| M. Siksay | 9529 | Mme McDonough | 9532 |
| M. Alcock | 9529 | Projet de loi C-436. Présentation et première lecture. | 9532 |
| La justice | | Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi | 9533 |
| M. Goodyear | 9529 | La Loi sur l'assurance-emploi | |
| M. Cotler | 9529 | M. Ritz | 9533 |
| Les anciens combattants autochtones | | Projet de loi C-437. Présentation et première lecture. | 9533 |
| M. Harrison | 9529 | Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi | 9533 |
| M. Godfrey | 9529 | Le Code criminel | |
| Les ressources humaines et le développement des compétences | | M. MacKay | 9533 |
| M. Chong | 9529 | Projet de loi C-438. Présentation et première lecture. | 9533 |
| Mme Stronach | 9530 | Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi | 9533 |
| Pêches et Océans Canada | | Loi sur la Journée nationale de reconnaissance | |
| M. Hearn | 9530 | M. Kramp | 9533 |
| M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) | 9530 | Projet de loi C-439. Présentation et première lecture. | 9533 |
| L'environnement | | Adoption des motions, première lecture et impression du projet de loi | 9533 |
| M. Bigras | 9530 | Les comités de la Chambre | |
| M. Lapierre (Outremont) | 9530 | Santé | |
| M. Bigras | 9530 | Mme Brown (Oakville) | 9533 |
| M. Dion | 9530 | Motion d'adoption | 9533 |
| L'industrie forestière | | Adoption de la motion | 9534 |
| M. Duncan | 9530 | Pétitions | |
| M. Peterson | 9530 | La justice | |
| Les services douaniers aux aéroports | | M. MacKenzie | 9534 |
| Mme Guergis | 9530 | L'autisme | |
| Mme McLellan | 9531 | M. Carrie | 9534 |
| Les langues officielles | | M. Masse | 9534 |
| M. Godbout | 9531 | L'assurance-emploi | |
| M. Bélanger | 9531 | M. Masse | 9534 |
| L'agriculture | | La citoyenneté et l'immigration | |
| M. Komarnicki | 9531 | M. Masse | 9534 |
| M. Alcock | 9531 | L'autisme | |
| Les aéroports | | M. Savage | 9534 |
| Mme Parrish | 9531 | La taxe sur les produits et services | |
| M. Lapierre (Outremont) | 9531 | M. Warawa | 9534 |
| Recours au Règlement | | Questions au Feuilleton | |
| L'utilisation d'accessoires à la Chambre | | M. LeBlanc | 9534 |
| M. Epp | 9531 | Privilège | |
| | | L'envoi de documents en provenance de députés | |
| AFFAIRES COURANTES | | Sous-amendement | 9537 |
| Réponse du gouvernement à des pétitions | | M. Dion | 9537 |
| M. LeBlanc | 9532 | M. Crête | 9538 |
| Le rapport de la Société de gestion des déchets nucléaires | | M. Drouin (Beauce) | 9539 |
| M. Bagnell | 9532 | Mme Jennings | 9539 |
| Les comités de la Chambre | | M. Van Loan | 9539 |
| Santé | | M. McTeague | 9542 |
| Mme Brown (Oakville) | 9532 | M. Sauvageau | 9543 |
| Patrimoine canadien | | Mme Boivin | 9544 |
| Mme Catterall | 9532 | M. Benoit | 9546 |
| La Loi sur la taxe d'accise | | M. Lemay | 9547 |
| Mme McDonough | 9532 | M. D'Amours | 9548 |
| | | M. Thompson (Wild Rose) | 9549 |

| | | |
|---------------------|------|---------------|
| Mme Jennings..... | 9550 | ANNEXE |
| M. Desrochers..... | 9551 | |
| M. Fitzpatrick..... | 9551 | |

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**